



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Rapport relatif
aux liens financiers
entre l'État
et le Groupe Bpifrance



2025

Table des matières

Introduction générale	7
A. Bpifrance : des métiers diversifiés, une activité en croissance continue depuis 2012	8
1. Une banque publique créée en 2012 pour soutenir le développement des entreprises.....	8
2. Une organisation renouvelée en 2020.....	9
3. Un bilan de plus de dix ans, largement positif.....	11
B. Description des métiers de Bpifrance.....	12
1. Le métier de financement (voir la partie 1.2 du rapport)	13
2. Le métier de garantie (voir la partie 1.3 du rapport)	14
3. Le métier de l’investissement (voir la partie 1.5).....	14
4. Le métier de l’innovation (voir la partie 1.4)	15
5. L’export (voir partie 1.6).....	16
6. Le métier d’accompagnement (voir la partie 1.7)	17
7. Le métier de création (voir la partie 1.8)	17
C. Les modalités de financement des activités de Bpifrance	18
1. Les apports en capital.....	18
2. Les dotations budgétaires.....	18
3. La mobilisation d’une partie des dividendes perçus par l’EPIC Bpifrance	22
4. Les reliquats de fonds de garantie	22
5. L’autofinancement.....	23
1. Présentation des missions et métiers	25
1.1. Organisation du Groupe Bpifrance.....	25
1.2. Financement	26
1.2.1. Présentation du métier Financement	26
1.2.2. Activité 2023 du métier Financement.....	27
1.3. Garantie.....	29
1.3.1. Présentation du métier Garantie	29
1.3.2. Activité 2023 du métier Garantie.....	30
1.4. Innovation	31
1.4.1. Présentation du métier Innovation	31
1.4.2. Activité 2023 du métier innovation	32
1.5. Investissement.....	33
1.5.1. Présentation du métier de l’investissement.....	33
1.5.2. Activité 2023 du métier Investissement	35
1.6. International	37

1.6.1. Présentation du métier international.....	37
1.6.2. Activité 2023 du métier International	38
1.7. Accompagnement.....	39
1.7.1. Présentation du métier accompagnement.....	39
1.7.2. Activité 2023 du métier accompagnement	39
1.8. Création.....	40
1.8.1. Présentation du métier Création	40
1.8.2. Activité 2023 du métier création	41
2. Actions portées par Bpifrance dans le cadre de France 2030 et du Plan de relance	42
2.1. État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l’action « Aides à l’innovation Bottom-up », du volet « Aides Guichet » de France 2030, au 31 décembre 2023 ..	42
2.2. État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des actions structurelles, volet « Financement structurel des écosystèmes d’innovation » et du volet « Financement des investissements stratégiques » de France 2030, au 31 décembre 2023 (voir Annexe 2)	45
2.3. État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de Relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2023 (voir Annexe 3)	46
3. Synthèse des flux financiers au 31 décembre 2023 et besoin de ressources pour 2024 et 2025 ...	48
3.1. Synthèse des flux financiers liés aux dotations en 2023 et besoin de ressources pour 2024 et 2025	48
3.2. Synthèse des flux financiers (autres que ceux relatifs aux dotations) entre Bpifrance et l’État .	50
3.2.1. Dividendes versés par Bpifrance à l’EPIC Bpifrance.....	50
3.2.2. Commissions de garantie	50
3.2.3. Prêts accordés à Bpifrance.....	50
3.2.4. Remontée des fonds à l’État.....	50
4. Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2023.....	51
4.1. Fonds de garantie	52
4.1.1. Présentation de la comptabilité des fonds de garantie.....	53
4.1.2. Solde comptable du fonds/ Bilan du fonds	53
4.1.3. Résultat du fonds/compte de résultat du fonds	53
4.2. Fonds de garantie d’intervention (FGI)	54
4.2.1. Présentation des FGI	54
4.2.2. Situation des FGI au 31 décembre 2023.....	54
4.3. Coefficients multiplicateurs : principes généraux, évolution et impacts.....	56
4.3.1. Principes généraux.....	56
4.3.2. Évolution du coefficient multiplicateur de la génération du dernier exercice.....	59
5. Rémunération perçue par Bpifrance en 2023 pour la gestion des dispositifs confiés par l’État... ..	62

6. États financiers synthétiques au 31 décembre 2023 des fonds d’investissement financés par dotation publique.....	64
6.1. Flux souscripteurs des fonds PIA et gestion pour compte de tiers publics à fin 2023 (en M€)	64
6.2. Performance souscripteur des fonds gérés au titre du PIA et pour le compte d’autres tiers publics à fin 2023 (en M€).....	66
7. Liste des participations financières significatives détenues dans des entreprises au sein du portefeuille du groupe au 31 décembre 2023.....	68

Annexe 1 – Glossaire

70

1. Annexe 2 – État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l’action « Aides à l’innovation bottom-up », du volet « Aides guichet » de France 2030, au 31 décembre 2023	72
Objectif 1 - Production d’énergie décarbonée.....	73
Objectif 2 : Hydrogène vert	73
Objectif 4 : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	74
Objectif 5 – Avion bas carbone.....	74
Objectif 6 : alimentation Saine et durable.....	75
Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l’âge et créer les dispositifs médicaux innovants de demain	76
Objectif 8 – Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	77
Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	77
Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins	77
Levier 1 – Matières premières / Sécurisation des approvisionnements.....	78
Levier 2 – Composants électroniques et Robotique.....	78
Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	79
Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation.....	80
Autres dispositifs.....	81
2. Annexe 3 – État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2023.....	83
i. Axe Ecologie (programme 362 du budget de l’État).....	83
ii. Axe compétitivité (programme 363 du budget de l’État).....	85
iii. Axe cohésion (programme 364 du budget de l’État).....	87
3. Annexe 4 – Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2023	89

Introduction générale

L'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoit la publication annuelle « d'un rapport sur les activités de la société anonyme Bpifrance mentionnée à l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, de toutes ses filiales directes et indirectes et de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, ci-après dénommés " Bpifrance ", pour les activités qui sont financées par dotations de l'État. Les activités de Bpifrance qui ne peuvent être rendues publiques du fait de contraintes liées au secret des affaires ainsi que les informations dont la présentation pourrait porter atteinte aux intérêts financiers de Bpifrance sont exclues du périmètre de ce rapport.

« Ce rapport présente notamment les informations suivantes relatives au dernier exercice clos :

« a) Le montant de prise en garantie, au 31 décembre, des principaux fonds de garantie actifs et bénéficiant de dotations de l'État, gérés par Bpifrance pour son compte propre ou pour le compte de tiers, rapporté à la dotation totale de ces fonds, ainsi que les éventuels reliquats sis sur ces fonds ; le niveau d'encours des produits qui leur sont adossés ainsi qu'un résumé des flux ayant affecté en crédit ou en débit le niveau de ces fonds au cours de l'exercice précédent, en particulier lorsque ces flux traduisent des redéploiements intervenus entre fonds de garantie ;

« b) Une synthèse des flux financiers intervenus entre l'État et Bpifrance, ainsi qu'une analyse des flux financiers intervenus entre entités au sein du groupe, notamment pour ce qui concerne la distribution de dividendes ou l'octroi de prêts ou de lignes de trésorerie et leur contribution éventuelle au financement de l'activité de Bpifrance ;

b bis) Une synthèse consolidée de l'ensemble des flux financiers provenant de l'Etat et alimentant spécifiquement les fonds de garantie ainsi qu'une justification des évolutions générales des coefficients multiplicateurs utilisés ; les flux financiers, provenant de l'Etat et alimentant les fonds de garantie, prévus pour l'année en cours et envisagés pour l'année suivante font également l'objet d'une présentation provisoire, à titre indicatif ;

« c) Une liste des dispositifs mis en œuvre par Bpifrance au nom et pour le compte de l'État et financés sur dotations publiques, notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie, des programmes d'investissements d'avenir ou du plan France 2030, ainsi qu'une synthèse de leur mise en œuvre ;

« d) La rémunération perçue par Bpifrance pour la gestion des dispositifs confiés par l'État, avec une analyse synthétique de l'adéquation de celle-ci aux moyens déployés par Bpifrance dans ce cadre, qu'ils soient opérationnels, humains ou financiers, au cours de l'exercice précédent ;

« e) Un état financier synthétique au 31 décembre des fonds d'investissements financés par une dotation publique et gérés par Bpifrance, faisant état de la dotation totale de ces fonds, du montant des engagements déjà pris par Bpifrance dans le cadre de leur gestion et du total des décaissements réalisés depuis leur création ;

« f) La liste des participations financières significatives détenues dans des entreprises au sein du

portefeuille du groupe au 31 décembre, les évolutions notables de la composition de ce portefeuille ainsi qu'une analyse synthétique de l'exposition de ce portefeuille aux principaux risques de marché. »

A. Bpifrance : des métiers diversifiés, une activité en croissance continue depuis 2012

1. Une banque publique créée en 2012 pour soutenir le développement des entreprises

Bpifrance est une banque publique instituée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la banque publique d'investissement. Son action s'inscrit dans le cadre du soutien public au développement des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

L'action de Bpifrance prend la forme d'un continuum de solutions, disponibles à chaque étape de la vie de l'entreprise, de la création à la transmission, que ce soit sous la forme de prêts, de garantie de prêts, de subventions ou d'investissement en fonds propres. Bpifrance a pour mission de cibler son intervention directe et d'entraîner les acteurs privés (banques et fonds d'investissement) vers les secteurs ou types d'entreprise présentant des difficultés d'accès au financement.

Bpifrance a également développé une offre de services d'accompagnement des entreprises, prenant la forme principalement de missions de conseil, de formation, de mise en réseau et des programmes d'accélérateurs qui combinent ces trois missions, notamment pour aider les entreprises dans leur stratégie de transition énergétique et écologique.

Extrait de l'article 1er de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012

« Art. 1er A. - La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions.

« En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

« Elle oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat des femmes, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel.

« Elle investit de manière avisée pour financer des projets de long terme.

« Elle accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières. Elle participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire.

« Elle apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

« Elle favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient.

« Elle mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement.

« Elle développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement.

« Elle peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

« Elle apporte son soutien aux entreprises engagées en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Elle conditionne l'octroi de financements en prêts ou en fonds propres au respect de l'obligation de publication annuelle des indicateurs mentionnés à l'[article L. 1142-8 du code du travail](#). »

2. Une organisation renouvelée en 2020

À sa création en 2012, Bpifrance a regroupé trois entités :

- le groupe Oséo, devenu Bpifrance Financement, dont le capital était détenu majoritairement (62,81 %) par l'État, à travers un établissement public industriel et commercial (EPIC) ainsi que par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à hauteur de 26,89 % et des établissements financiers (banques et assurances) pour environ 10 %. Ce groupe exerçait les métiers de prêts, de garanties de prêts et de soutien à l'innovation ;
- CDC Entreprises, devenu Bpifrance Investissement, société de gestion agréée par l'AMF, filiale à 100 % de la CDC, chargée d'une activité d'investissement dans les PME, notamment dans des segments présentant des défaillances de marché (capital-risque, notamment amorçage, et capital développement). CDC Entreprises détenait une filiale, Avenir Entreprises (devenue Fonds stratégique d'investissement-Régions), dédiée au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME) et déployée en région ;
- le Fonds stratégique d'investissement (FSI), devenu Bpifrance Participations, créé en

2008, dont le capital était détenu à 51 % par la CDC et à 49 % par l'État et dont le rôle était de soutenir la compétitivité par des investissements en fonds propres dans les entreprises.

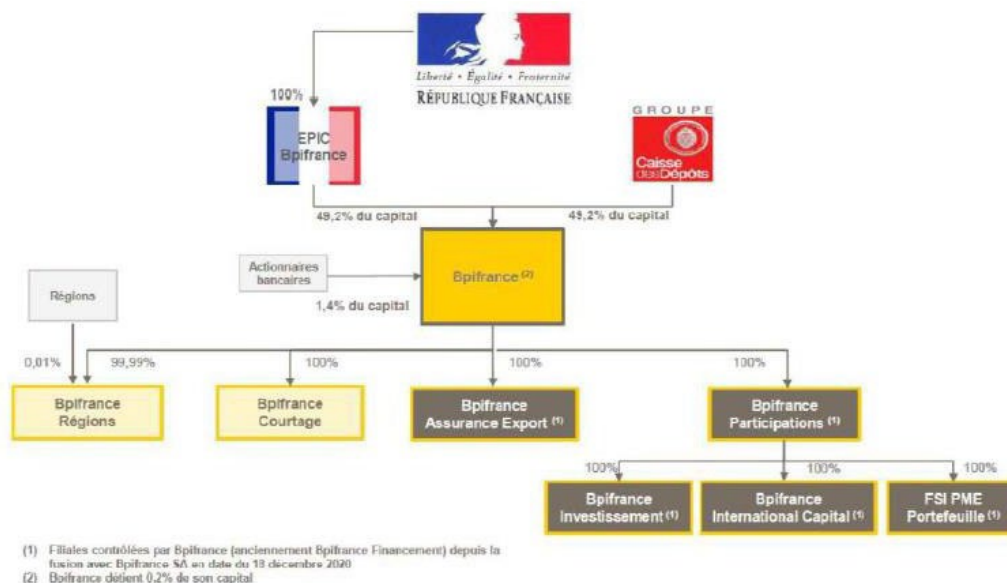
Le groupe Bpifrance était ainsi organisé autour d'une holding, Bpifrance SA, détenue à parts égales (50%) par l'État (via son établissement public industriel et commercial Bpifrance) et par la CDC. Cette holding faisait partie des administrations publiques (APU) en tant qu'organisme divers d'administration centrale (ODAC) au sens de l'INSEE. Elle détenait les entités suivantes :

- Bpifrance Financement (propriété de la holding à hauteur de 91 %), dotée du statut d'établissement de crédit et d'une capacité réglementaire à recourir à l'endettement, le reste du capital étant détenu par les banques privées bénéficiant des garanties bancaires délivrées par Bpifrance Financement ;
- Bpifrance Participations, qui portait les participations en fonds propres du groupe Bpifrance ;
- Bpifrance Assurance Export, également dotée du statut d'administration publique.

Afin de lever les freins au développement de son activité, le groupe Bpifrance a fait l'objet en 2020 d'une réorganisation interne (voir schéma ci-dessous). Cette restructuration s'est traduite par l'absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement. Le groupe est depuis constitué d'une entité faîtière – Bpifrance - ayant le statut d'établissement bancaire. L'établissement bancaire regroupe les métiers du financement et de la garantie, les aides à l'innovation et le soutien à la création d'entreprises.

Quatre filiales de premier rang dépendent de Bpifrance. Elles complètent les métiers de la banque publique. Les principales sont Bpifrance Participations, qui porte les prises de participations en fonds propres directes ou via des fonds et des fonds de fonds, et Bpifrance Assurance Export qui agit au nom et pour le compte de l'État dans le domaine des garanties au commerce extérieur. Trois autres filiales sont elles-mêmes rattachées à Bpifrance Participations : Bpifrance Investissement, Bpifrance International Capital et FSI PME Portefeuille.

Structure capitalistique de Bpifrance après la fusion de 2020



Source : Bpifrance, rapport annuel 2020

Dans le cadre de la restructuration du groupe, la gouvernance de ce dernier a été simplifiée par la suppression de l'intermédiation opérée par la holding. Le capital de Bpifrance a été optimisé via la remontée des fonds propres de Bpifrance Participations au sein de la nouvelle entité faitière. De plus, en faisant disparaître Bpifrance SA en l'absorbant, Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) a conservé son statut d'établissement de crédit, rehaussant la capacité d'endettement du groupe.

Si l'appartenance de Bpifrance Participations à la catégorie des ODAC lui interdit d'emprunter à plus d'un an, Bpifrance a pu financer en 2021 par de la dette une augmentation de capital de 3 Md€ de sa filiale Bpifrance Participations. À la suite de la fusion-absorption, les capitaux propres de l'entité de financement ont en effet augmenté pour passer de 4 Md€ à 25 Md€ (3,9 Md€ de Bpifrance Financement, 20,3 Md€ de Bpifrance Participations et 0,9 Md€ de Bpifrance SA).

Bpifrance est soumise à la réglementation bancaire et responsable devant les autorités de contrôle nationale et européenne. Bpifrance Participations est la société de portefeuille du groupe qui détient l'ensemble des actifs gérés pour compte propre. Bpifrance Investissement, filiale à 100 % de Bpifrance Participations, est la société de gestion agréée et contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Comme c'était le cas lors de la création de la banque publique, l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Bpifrance porte à 100 % la participation de l'État dans Bpifrance. Il porte également à son bilan les fonds d'investissement lancés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA) et de France 2030 qui sont confiés, en gestion, à Bpifrance et les lui délègue au fur et à mesure de leur utilisation, via diverses conventions passées entre l'État, Bpifrance et l'EPIC. L'EPIC accorde en outre sa garantie aux emprunts et émissions des sociétés du groupe Bpifrance en contrepartie d'une rémunération au prix du

marché. Il perçoit les dividendes en tant qu’actionnaire de la banque qu’il reverse en tout ou partie (cf. infra) à l’État sous forme de recette non fiscale (RNF).

3. Un bilan de plus de dix ans, largement positif

La création de la banque publique d’investissement avait pour objet de poursuivre et d’amplifier le soutien public au financement des entreprises face à un risque d’assèchement des compartiments les plus risqués du marché du crédit ainsi qu’aux insuffisances en fonds propres qui pouvaient freiner la croissance des entreprises françaises.

Elle visait également à rationaliser un paysage fragmenté : l’existence de nombreux canaux de financement public des entreprises (Oséo, FSI, CDC Entreprises, etc.), intervenant sur des segments parfois proches, voire identiques, présentait un défaut de lisibilité pour les PME dans les territoires. Le groupe a, pour l’ensemble de ses missions, bénéficié de moyens importants, qu’il s’agisse de l’apports de ses actionnaires au capital, de dotations budgétaires ou de moyens alloués par les programmes d’investissements d’avenir (PIA) successifs ou plus récemment, le plan de relance et le plan France 2030.

Sa mise en place a donné naissance à un groupe ayant une capacité d’action renforcée et une offre d’intervention à tous les stades de vie d’une entreprise dans de nombreux domaines de l’économie. Cette offre a été considérablement renforcée depuis la crise sanitaire et l’opérateur a été mobilisé pour le déploiement de dispositifs d’urgence et de relance. Cela s’est traduit par une forte croissance de l’activité de Bpifrance (+25 % en moyenne sur l’ensemble des métiers sur la période 2020-2022), tant sur ses métiers historiques que sur d’autres métiers en fort développement tels que l’accompagnement. La croissance de cette activité d’accompagnement est une évolution particulièrement structurante depuis la crise sanitaire. D’après le bilan réalisé par la banque à l’occasion de son dixième anniversaire, l’impact de son action sur l’économie peut s’évaluer depuis sa création par les indicateurs suivants :

- le financement de près de 535 000 entreprises au total, pour un montant de financements accordés d’environ 260 Md€, auxquels s’ajoutent 190 Md€ d’encours garanti dans le cadre de l’assurance export ;
- une empreinte significative sur le tissu des PME et ETI françaises (respectivement 40 % et 60 % de ces entreprises ont été soutenues au moins une fois sur les 10 dernières années) ;
- un surcroît de croissance important sur 10 ans, en chiffre d’affaires et en création d’emplois, au profit des entreprises bénéficiaires comparées à des entreprises similaires non financées par Bpifrance ;
- la contribution à la création de plus de 1 700 ETI en 10 ans.

L’impact de l’action de Bpifrance sur l’économie a été documenté par plusieurs rapports publics récents¹.

¹ Cf. notamment, la publication de Bpifrance (*Bpifrance. 10 ans d’impact 2013-2023*), les rapports de la Cour des comptes (« Les aides publiques à l’innovation des entreprises », 2021 ; « Les activités d’investissement de Bpifrance », « Rapport portant sur une entreprise

B. Description des métiers de Bpifrance

publique – Bpifrance », 2023) et de la commission des finances du Sénat (« Les fonds de garantie de Bpifrance », 2023).

Cette partie présente de façon succincte les métiers de Bpifrance ainsi que les lignes directrices de l'intervention de la banque dans chacun de ces domaines d'activité. Chaque métier est présenté dans le détail dans la suite du rapport.

1. Le métier de financement (voir la partie 1.2 du rapport)

Ce métier recouvre l'activité de prêts accordés directement par Bpifrance qui peuvent se distinguer entre prêts de moyen-long terme (supérieurs à trois ans) ou à court-terme. L'encours total des engagements de prêts, tous produits confondus, s'élève à 43 Md€ à fin décembre 2023.

Les financements en crédit de moyen-long terme (MLT)

Regroupés sous le vocable de « financement MLT » ou parfois « cofinancement », ils prennent la forme de :

- prêts directs et crédit-bail (ou « prêts avec garantie » ou « prêts MLT classiques ») : ces prêts permettent, en partenariat avec une ou plusieurs banques, l'investissement matériel ou immobilier d'entreprises, présentant un collatéral et sur une durée de plus de 3 ans ;
- prêts à l'investissement sans garantie (ou « prêts sans garantie ») : ce sont des prêts, sans garantie prise par la banque sur l'entreprise ou le patrimoine du chef d'entreprise et un différé d'amortissement de deux ans. Ils permettent de financer des investissements immatériels ou à faible valeur de gage et l'augmentation du besoin en fonds de roulement d'entreprises financièrement saine (exemples : prêt numérique, prêt robotique, prêt vert, prêt croissance international...). Ils sont adossés à des fonds de garantie internes permettant à l'activité financement de Bpifrance d'être couverte par son activité de garantie (cf. infra) qui supporte *in fine* le risque financier principal (voir encadré ci-dessous). La tarification du PSG se décompose en un taux d'intérêt bancaire et le coût de la garantie.

Les prêts sans garantie

Les prêts sans garantie de Bpifrance visent à financer des dépenses comme l'achat de matériel à faible valeur de gage (parc informatique par exemple), les investissements immatériels ou la recherche et le développement que certaines entreprises auraient autrement dû autofinancer en raison de leur difficulté à présenter un collatéral suffisant auprès des banques.

L'objectif est de limiter les besoins en fonds de roulement associés à de tels projets pour en maximiser la viabilité. Bpifrance a largement développé l'offre de ce produit au cours des dix dernières années (1,9 Md€ d'accord annuels en 2014 contre 3,8 Md€ en 2023), notamment en réponse à la crise sanitaire (0,1 Md€ sur les 3,8 Md€ accordés en 2023) ainsi que pour le financement de la transition

Les financements en crédit de court terme

Ils regroupent divers instruments sous la forme d'avances et de cautions (« financement CT » dans le

rapport) pour des durées de remboursement inférieures à trois ans :

- ces prêts permettent aux entreprises d'obtenir une avance de trésorerie sur leurs créances liées à l'exécution de commandes publiques ou de favoriser l'octroi de cautions solidaires ou de garanties à première demande exigées pour l'exécution de marchés des grands donneurs d'ordre privés (« mobilisation des comptes clients ») ;
- par le passé, Bpifrance a également proposé, sur le même modèle, le préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ayant permis aux entreprises de disposer d'une avance de trésorerie en anticipation de leur activation du crédit d'impôt.

Les deux types d'activité de financement ont connu des dynamiques contrastées depuis 2013, qui traduisent une évolution des modalités d'intervention. Les montants distribués en financement de court, moyen-long terme ont progressé respectivement de près de 40 % et de 90 % entre 2013 et 2021. Ces évolutions sont notamment dues à l'augmentation du volume annuel des prêts sans garanties (PSG) octroyés (+126 % entre 2014 et 2022) qui se sont imposés comme l'outil central de réponse à la crise sanitaire en 2020.

2. Le métier de garantie (voir la partie 1.3)

Ce métier permet aux banques commerciales accordant des prêts à des entreprises, dans des moments charnières de leur développement, de se couvrir auprès de Bpifrance contre le risque de défaillance de leurs clients. La banque commerciale rémunère Bpifrance pour l'octroi de cette garantie sans laquelle le prêt à l'entreprise serait refusé car jugé trop risqué. Au 31 décembre 2023, l'encours total des fonds de garantie s'élève à 20 Md€, principalement porté par les fonds de place² (55 % de l'encours) et plus précisément par trois grands fonds :

- le fonds création (27 % de l'encours), permettant le financement des créations d'entreprises ;
- le fonds transmission (12 %) permettant le financement en cas de transmission ;
- le fonds développement (10 %), permettant le financement des différentes phases de développement d'une entreprise.

Les garanties prennent la forme soit de :

- garanties de crédit bancaire octroyées pour tout type de projet. Elles facilitent l'accès des PME au crédit, aux fonds propres et aux quasi-fonds propres, en limitant le recours aux cautions personnelles et en partageant le risque avec les banques. Ces interventions sont adossées à plusieurs fonds de garantie selon la finalité des projets des TPE-PME soutenues (création, transmission, investissement, international, innovation, trésorerie) ;
- garanties en fonds propres, qui proposent un mécanisme d'assurance sur une partie des pertes de fonds de capital investissement sur leurs prises de participations en fonds propres.

² C'est-à-dire des fonds de garantie assurant les banques de la place, par opposition aux fonds de garantie interne qui garantissent les prêts de Bpifrance en particulier les prêts sans garantie.

L'activité de soutien à l'internationalisation des entreprises rejoint le métier de garanties en ce qu'il se traduit par l'octroi de produits de garanties spécifiques à l'assurance export (voir partie sur les métiers de l'international).

3. Le métier de l'investissement (voir la partie 1.5)

Bpifrance a la double mission de soutenir le développement des entreprises par des interventions en fonds propres et de structurer l'écosystème français de l'investissement en capital pour qu'il soit capable de répondre aux besoins des entreprises

Ces missions sont assurées de deux manières complémentaires :

- des investissements directs, en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans les entreprises via des fonds de capital investissement gérés par Bpifrance ;
- des investissements indirects, i.e. via des souscriptions dans des fonds de capital investissement , gérés par des société de gestions indépendantes, aux côtés d'investisseurs privés (activité de fonds de fonds) qui, à leur tour, investissent en capital dans les entreprises françaises.

Ces soutiens offrent des solutions de financement en fonds propres aux entreprises à chaque étape de leur cycle de développement, de leur création/amorçage jusqu'à leur transmission, en passant par l'accélération ou la consolidation de leur croissance.

L'activité de prise de participations en fonds propres a plus que doublé entre 2016 et 2023, passant de près de 25 à 51,9 Md€ d'actifs sous gestion. Si cette dynamique s'appuie sur une gestion pour compte de tiers (de 14 Md€ en 2023), elle repose aussi des investissements pour compte propre (38 Md€ en 2023). Les principales participations directes actuelles de Bpifrance sont par exemple STMicroelectronics (semi-conducteurs), Stellantis (automobile), Orange (télécommunications), Soitec (semi-conducteurs) ou Doctolib (services informatiques).

4. Le métier de l'innovation (voir la partie 1.4)

Ce métier regroupe l'ensemble des instruments de prêts, subventions, avances récupérables et prises de participations dans des entreprises venant soit d'être créées soit travaillant à des innovations (produits, techniques) dont le financement soulève des risques tels qu'il ne peut être assuré par des banques commerciales. Bpifrance propose aux entreprises innovantes un continuum de solutions permettant de les soutenir à chaque étape de leur développement, pour un volume d'activité cumulé de 9,4 Md€ en 2023 auprès de 6 036 sociétés.

En fonction de la maturité et du type de projet innovant nécessitant un besoin de financement, Bpifrance intervient sous forme d'aides, de prêts ou de participations :

- **les aides à l'innovation** : elles regroupent les interventions de Bpifrance sous la forme de subventions, d'avances remboursables ou de prêts innovation. Ces aides concernent une grande variété de projets d'innovation, de la création d'entreprise tirée d'une innovation au financement de projets d'innovation portés par des entreprises matures, pour leur propre compte ou dans le cadre d'un consortium mêlant plusieurs entreprises et laboratoire(s) de

recherche. Elles peuvent être attribuées à la suite d'une demande spontanée émanant d'une entreprise (« aides réseau » ou « aides guichet »), ou bien dans le cadre de concours ou d'appels à projets ;

- **les prêts à l'innovation** : il s'agit de prêts sans garantie appelés prêts d'amorçage, prêts d'amorçage innovation et prêts innovation. Ces prêts ne nécessitent pas de caution de la part de l'entreprise. Ils permettent aux entreprises de financer des investissements immatériels ou à faible valeur de gage et l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Les prêts d'amorçage permettent de renforcer spécifiquement la trésorerie de leurs bénéficiaires dans l'attente d'une levée de fonds ou à la suite d'une levée de fonds ;
- **les participations en capital-innovation** : les prises de participations de Bpifrance en matière de capital-innovation visent spécifiquement les entreprises innovantes, non encore rentables mais avec un fort potentiel de développement. Elles se matérialisent par des tickets d'investissement compris entre 1 et 150 M€ (cf. *supra*, « Le métier de l'investissement »).

En parallèle des activités structurelles de financement de l'innovation présentées ci-dessus, Bpifrance opère des dispositifs de soutien dirigés vers certains secteurs : stratégies d'accélération dans le cadre du plan France 2030, PIIEC (Plan Nano, Plan Santé, Plan Hydrogène...).

5. L'export (voir partie 1.6)

Filiale de Bpifrance, Bpifrance Assurance Export (*Bpifrance AE*) gère, au nom et pour le compte de l'État, les garanties et financements publics en soutien à l'exportation. La rémunération de Bpifrance AE est intégralement financée par le programme 134 (voir partie 5).

Les garanties export publiques (22 Md€ d'engagements en 2023), dont la gestion a été transférée par l'État de la Coface à Bpifrance AE en 2017, se décomposent en plusieurs produits, visant à soutenir les entreprises à chaque étape de leur démarche de projection à l'export :

- l'assurance prospection apporte aux entreprises (i) un soutien en trésorerie immédiat et (ii) une assurance contre le risque d'échec de leurs démarches de prospection des marchés étrangers ;
- l'assurance change permet de protéger du risque de change en amont des contrats ;
- l'assurance caution export et l'assurance préfinancement export permettent respectivement de faciliter l'émission de cautions dans le cadre de contrats export, et la mise en place de crédits de préfinancement inhérents à la bonne exécution de contrats à l'export ;
- l'assurance-crédit couvre les risques encourus au titre de l'exécution du contrat, de son paiement ou du remboursement du contrat de prêt à l'export ; au sein de l'assurance-crédit, la garantie des projets stratégiques couvre les contrats commerciaux, les contrats de prêts et les investissements à l'étranger présentant un intérêt stratégique pour l'économie française ou les projets en France favorisant le développement du commerce extérieur ; l'assurance investissement protège les investissements durables à l'étranger d'entreprises françaises contre les risques politiques.

L'ensemble des garanties export sont regroupées sur le compte de commerce 915. Des dotations budgétaires depuis le programme 114, viennent compenser en année N+1 les procédures déficitaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bpifrance AE assure également au nom et pour compte de l'État, à la place de Natixis, le *back office* de différentes missions financières, dont :

- la procédure de stabilisation de taux ;
- la mission de gestion des garanties pour la construction navale. Ces deux dispositifs assurantiels ont ainsi été ajoutés au compte de commerce 915 ;
- les prêts du Trésor aux États étrangers et aux entreprises et services publics ayant obtenu la garantie de leur gouvernement ou de leur banque centrale (Prêts aux États étrangers - compte de concours financiers 851) ;
- les dons du Trésor destinés à des opérations d'aide extérieure (FASEP - programmes 110 et 363) ;
- les avances remboursables à l'industrialisation de technologies militaires (article 90 - compte de commerce 904) ;
- les prêts consentis au titre du compte « prêts du Fonds de développement économique et social » à l'exception des prêts exceptionnels octroyés à de très petites entreprises (prêts du FDES - compte de concours financiers 862).

Le métier des petits financements export, porté sur le bilan de Bpifrance, s'appuie sur trois grands types de produits :

- les prêts sans garantie internationaux (finalité de développement international) qui permettent de financer les investissements immatériels et les besoins en fonds de roulement générés par les projets de développement à l'international ;
- les avances de trésorerie export ;
- les crédits acheteur et fournisseur. Le crédit acheteur est directement octroyé au client étranger d'une entreprise française exportatrice. Le montant peut aller de 5 à 25 M€ si Bpifrance agit en prêteur seul et jusqu'à 75 M€ si Bpifrance agit en cofinancement avec d'autres financeurs. Le crédit fournisseur est initialement octroyé par l'exportateur à son client puis racheté par Bpifrance à l'entreprise exportatrice. Le montant concerné peut aller de 1 à 25 M€.

Les garanties des crédits octroyés par les partenaires bancaires dans le cadre de projets d'internationalisation et les garanties couvrant le déploiement de filiales à l'étranger (Garantie de projet à l'international) sont également incluses dans le panorama des soutiens à l'international. Depuis 2023, les garanties de lignes de caution export (GLCE) portant uniquement sur des PME font aussi partie du soutien à l'international.

6. Le métier d'accompagnement (voir la partie 1.7)

Cette gamme de soutiens repose sur trois piliers :

- le conseil aux entreprises, permettant notamment d'identifier les leviers de croissance de celles-ci (efficacité de la gestion, stratégie, décarbonation et efficacité énergétique). Cela regroupe des missions de conseil par des consultants tiers et une gamme de diagnostics ;
- la formation, qui permet d'accroître le capital entrepreneurial des entreprises et de favoriser leur développement ;
- la mise en réseau, notamment vecteur de créations d'opportunités pour les dirigeants.

Bpifrance propose des offres de soutien correspondant à chacun de ces piliers, et notamment des « Accélérateurs » qui les combinent tous les trois (participation de l'équipe dirigeante à une

promotion composée de pairs et proposant des activités de conseil, de formation et de mise en œuvre s'étalant sur une période pouvant durer jusqu'à deux ans).

L'activité d'accompagnement connaît un essor important depuis 2015, à l'instar de celle développée par d'autres entités publiques (ADEME, chambres de commerce et d'industrie etc.). En 2023, Bpifrance a accompagné 989 entreprises dans le cadre de ses accélérateurs, réalisé 6 052 prestations de conseil et 63 000 formations.

Bpifrance intervient en tant qu'intermédiaire entre les chefs d'entreprise et les prestataires de conseil dont elle assure la stricte sélection et le suivi qualitatif des interventions dans les entreprises. Des partenaires publics peuvent également intervenir (Ademe, conseils régionaux, chambres consulaires...), ce qui se traduit par un cadre conventionnel dense et des co-financeurs multiples.

7. Le métier de création (voir la partie 1.8)

Au 1^{er} janvier 2019, Bpifrance a repris l'Agence France Entrepreneur (AFE) et l'activité de soutien aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise de la Caisse des dépôts et des consignations pour lancer Bpifrance Création. Depuis cette date, Bpifrance a pour mission de renforcer et coordonner l'action nationale et locale en faveur de la création d'entreprises et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire, y compris les quartiers politique de la ville (QPV) : couverture territoriale et lisibilité de l'offre, accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs, sensibilisation et promotion de l'entrepreneuriat.

Ce métier se concrétise par le financement des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises et l'octroi de prêts d'honneur (18 300 octroyés en 2023, à taux zéro et sans garantie ni caution personnelle) aux porteurs de projet.

C. Les modalités de financement des activités de Bpifrance

1. Les apports en capital

Bpifrance a bénéficié depuis sa création de concours financiers publics importants. Lors de la constitution de Bpifrance, les entités regroupées (Oséo, FSI et CDC Entreprises) avaient chacune fait l'objet d'une valorisation sur laquelle les actionnaires (l'État et la Caisse des dépôts et des consignations) s'étaient accordés : la part de chaque actionnaire était estimée à 9 Md€. Les titres apportés pour la constitution des capitaux propres de l'entité Bpifrance ont représenté une valorisation totale de 18 Md€.

Par la suite, une augmentation du capital d'un total de 3 Md€ a été décidée en 2013, à part égale entre la CDC et l'EPIC, soit 1,5 Md€ par actionnaire.

2. Les dotations budgétaires

Sur le programme 134, le financement des activités de Bpifrance

Le programme 134 « Développement des entreprises et régulation » de la mission « Économie » porte les crédits du budget de l'État qui ont initialement doté les fonds de garantie de Bpifrance. Dans le cadre du plan France Relance, 409 M€ sont venus renforcer la dotation des fonds de garantie en 2021 et 2022.

Les dotations du budget de l'État aux fonds de garantie de Bpifrance (voir encadré)

Dotation budgétaire des fonds de garantie (M€)	2020	2021	2022	2023	2024
P134	100	-	-	-	63,75
P363	-	305	104	-	-

Malgré un volume de garanties octroyées en croissance, il n'a pas été nécessaire de verser en 2023 et en 2024 une dotation budgétaire aux fonds de garantie en raison du mécanisme des résidus futurs probables (voir ci-dessous).

Le développement de l'activité d'accompagnement entraîne également un nouveau besoin de financement. En effet, les prestations d'accompagnement sont réalisées par Bpifrance ou le plus souvent externalisées à des cabinets de conseil, bureaux d'études ou établissements d'enseignement supérieur. Elles sont prises en charge partiellement par Bpifrance et les entreprises ne supportent qu'une fraction du coût des prestations d'accompagnement dont elles bénéficient, le reste à charge. Cette activité est donc structurellement déficitaire et doit être subventionnée pour la

rapprocher de l'équilibre d'exploitation.

Le rôle et le financement de Bpifrance pendant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, 5 Md€ ont été décaissés de la mission « Plan de relance » (programmes 362, 363 et 364) vers Bpifrance avec comme principaux objets : le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène (1,3 Md€), le dispositif de soutien aux relocalisations sectorielles et territoriales (1,6 Md€), les dispositifs de soutien aux filières (automobile, aéronautique, nucléaire, etc.) pour près de 1,1 Md€. Le programme 363 a permis l'alimentation des fonds de garantie à hauteur de 409 M€ notamment pour financer les garanties octroyées par Bpifrance dans le cadre des garanties Développement/Création/Transmission Relance ou encore du Prêt Croissance Relance.

De plus, Bpifrance est, depuis sa mise en place, l'opérateur de l'un des principaux dispositifs de soutien de l'État aux entreprises pendant la crise : les prêts garantis par l'État (PGE). Le Gouvernement avait en effet mis en œuvre dès mars 2020 un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises dans la limite d'un plafond de 300 Md€. Jusqu'au 30 juin 2022, les entreprises de toute taille et quelle que soit leur forme juridique ont ainsi pu demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Les PGE Résilience mis en place en avril 2022 visent à soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine. Ils ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2023. Ces prêts, qui peuvent représenter jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années, permettent aux entreprises pénalisées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine de faire face à des difficultés de trésorerie.

Au total, 145 Md€ de prêts ont été garantis par l'État. La garantie des PGE est gérée par Bpifrance au nom et pour le compte de l'État. Le financement des sinistres n'est pas porté au bilan de Bpifrance mais directement financé par le budget de l'État via le programme 114. En 2023, la sinistralité de ces prêts liée à des défaillances d'entreprises bénéficiaires a été de 1,7 Md€.

Les principaux financeurs externes sont l'EPIC Bpifrance via le retour de dividendes, l'État (en direct via France 2030 ou l'Ademe), les conseils régionaux, la CDC et d'autres financeurs tels que des fédérations professionnelles et opérateurs de compétences (OPCO).

L'enveloppe globale de 50 M€ prévue par la convention entre l'EPIC et Bpifrance en 2023 arrivant à épuisement, le programme 134 contribue en 2024 au financement de l'activité traditionnelle d'accompagnement et, d'autre part, à des actions menées par Bpifrance dans le cadre du plan Quartiers 2030 Une ouverture de 100 M€ en AE et en CP était ainsi prévue par la loi de finances initiale afin de financer l'ensemble des priorités stratégiques confiées à Bpifrance.

Le programme 134 porte aussi une brique correspondant à la rémunération de Bpifrance Assurance Export pour ses prestations réalisées pour le compte de l'État (gestion des garanties publiques et autres outils de soutien financier à l'export). La dotation prévue dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) pour 2024 atteint 79,9 M€ (en AE et en CP).

Une dotation budgétaire de 81,2 M€ en CP est prévue dans le projet de loi de finances pour 2025 au titre des prestations réalisées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État. Elle correspond à la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion des garanties publiques et d'autres outils de soutien financier à l'export. Le montant de 79,9 M€ en CP correspond au versement prévu pour 2024 dans la convention pluriannuelle 2023-2028 signée entre l'Etat et Bpifrance Assurance Export.

Sur le programme 114, la compensation des déficits de l'activité d'assurance-export de Bpifrance

Le financement de l'activité d'assurance-export, hors rémunération de Bpifrance AE, est intégralement porté par le programme 114 « Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) » de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ce programme porte les dotations budgétaires qui viennent compenser les procédures déficitaires de l'assurance-export. En loi de finances initiale, ce programme aux crédits évaluatifs retrace une sorte de « provisions » comptables à des charges probables (et pas seulement éventuelles) qu'il convient de rattacher à l'exercice comptable. Ainsi, lorsque des déficits sont constatés à l'année N pour un instrument de l'assurance-export, en année N+1 des dotations budgétaires sont prévues sur le P114 et viennent abonder le compte de commerce 915 « Soutien financier au commerce extérieur » qui a supporté le déficit l'année N.

Dotations budgétaires prévues dans le PLF pour 2025 pour couvrir les déficits des instruments d'assurance-export

Type d'instrument d'assurance-export	Dotations budgétaires prévues pour 2025 (en M€)
Assurance prospection	70
Garantie des cautions et préfinancements	13
Garantie de change	0
Assurance-crédit	0
Stabilisation de taux	0
Garantie pour la construction navale	0
Total	83

Source : *Projet annuel de performances pour 2025 du programme 114 « Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) »*

Sur la mission Investir pour la France pour 2030, le financement de l'activité innovation de Bpifrance

Les aides octroyées par Bpifrance pour le soutien à l'innovation sont financées sur les crédits budgétaires de la mission « Investir pour la France de 2030 » et plus particulièrement par les deux programmes suivants³ :

- le programme 424 « Financement des investissements stratégiques » qui porte le volet

³ Le volet fonds propres de France 2030 suit un circuit budgétaire spécifique. En effet, si les aides à l'innovation sont versées directement à Bpifrance sous la forme d'un simple versement en trésorerie à partir des programmes 424 et 425, le mécanisme de dotation en fonds propres est de nature différente. Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'Etat » sert en effet d'intermédiaire entre le budget général et les fonds d'investissement en fonds propres de Bpifrance. Puisqu'en vertu de l'article 21 de la LOLF, « les opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'Etat [...] sont, de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale », les programmes 424 et 425 effectuent d'abord des versements au CAS PFE, qui vient ensuite doter les fonds d'investissement gérés par Bpifrance pour le compte de l'Etat.

destiné à structurer des filières ciblées dont le développement est jugé prioritaire pour l'économie française (énergies renouvelables, agriculture et alimentation, santé, matériaux, composants électroniques, etc.). Bpifrance est un des quatre opérateurs de ce programme avec la CDC, l'Ademe ou l'Agence nationale de la recherche. Il permet à Bpifrance de lancer les appels à projets thématiques de France 2030 pour octroyer des subventions et avances

remboursables à des projets d'innovation ou d'industrialisation ou de financer les projets PIIEC ;

- le programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » qui porte le volet structurel des aides à l'innovation, c'est-à-dire les aides guichet distribuées par le réseau de Bpifrance et les aides octroyées dans le cadre de concours ou programmes nationaux tels que les concours d'innovation ou le dispositif i-Démo.

Auparavant, les aides à l'innovation distribuées par Bpifrance étaient portées par le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » pour près de 250 M€ par an. Désormais, l'ensemble des financements de l'État en matière d'aide à l'innovation sont unifiés au sein d'une même mission budgétaire à visibilité pluriannuelle (« Investir pour la France de 2030 »).

*Financements pluriannuels de l'activité de soutien à l'innovation de Bpifrance sur crédits budgétaires
(Md€)*

Programme budgétaire	Action concernant Bpifrance	Enveloppe pluriannuelle d'engagements (2021-2027)	Enveloppe affectée à Bpifrance à mi-2024	Catégories d'aides à l'innovation financées par l'action
424	2. Maturation des technologies, R&D, valorisation de la recherche	3,0	1,8	Appels à projets stratégiques d'accélération France 2030
	3. Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales	7,5	3,5	Appels à projets stratégiques d'accélération France 2030
	4. Soutien au déploiement	10,5	4,9	Appels à projets stratégiques d'accélération France 2030
	5. Accélération de la croissance (hors fonds propres)	3,5	2,35	N.A.
	6. Industrialisation et déploiement	12,9	8,24	Appels à projets stratégiques d'accélération France 2030
425	2. Aides à l'innovation « bottom up » subventions et prêts	5,3	3,807	Subventions innovation Avances

				remboursables
	3. Aides à l'innovation (fonds propres)	3,0	2,1	Prêts innovation R&D Concours d'innovation Projets collaboratifs R&D

Source : PLF 2023 – PAP « Investir pour la France de 2030 » ; SGPI

3. La mobilisation d'une partie des dividendes perçus par l'EPIC Bpifrance

Conformément au pacte d'actionnaires, Bpifrance verse en théorie chaque année à ses deux actionnaires, l'État via l'EPIC Bpifrance et la CDC, un dividende équivalent à 35 % de son résultat net part groupe (RNPG). Le dividende versé ensuite par l'EPIC Bpifrance à l'État, considéré comme une recette non fiscale (RNF), n'est pas nécessairement égal à la part du dividende de Bpifrance perçue par l'EPIC.

Entre 2013 et 2021, sur les 1 700 M€ de dividendes reçus par l'EPIC Bpifrance, 600 M€ ont été effectivement perçus par l'État, les 1 100 M€ restant ayant été réemployés pour constituer le fonds de réserve de Bpifrance (à hauteur de 614 M€), pour abonder le fonds de mutualisation des fonds de garantie (à hauteur de 415 M€) et pour diverses dotations (dont le financement de l'accompagnement évoqué ci-dessus)⁴.

Il est toutefois prévu désormais de remonter l'intégralité du dividende versé par Bpifrance à l'EPIC puis à l'État sans réemploi du dividende, dans un objectif de meilleure lisibilité des flux financiers entre l'État et Bpifrance. C'est ce qui a été fait pour en 2023 et en 2024. Les financements nécessaires aux activités de Bpifrance précédemment pris en charge par le réemploi du dividende figurent donc désormais intégralement au budget général de l'État afin notamment de renforcer la lisibilité pour le Parlement des flux financiers entre l'État et Bpifrance.

4. Les reliquats de fonds de garantie

L'utilisation des reliquats de fonds de garantie a été l'une des principales ressources de l'activité de garantie au cours des dernières années.

Bpifrance gère pour son « compte propre » différents dispositifs de garantie pour lesquels elle est responsable de son risque et y est exposée directement. Ces opérations sont retracées sur des fonds de garantie, fonds sans personnalité juridique et comptablement rattachés aux comptes de Bpifrance.

Un fonds de garantie de Bpifrance est caractérisé par :

- son encours, total des garanties accordées et risque de perte maximale ;
- son solde, argent disponible effectivement sur le fonds ;
- ses flux, positifs (dotations ou commissions) ou négatifs (indemnisations, frais).

Ces fonds de garantie pour compte propre ne sont structurellement désignés pour être pas des fonds rentables : ils viennent assurer une mission de service public au bénéfice d'entreprises ou de

⁴ Les disponibilités du fonds de mutualisation (couche de sécurité n°1) sont utilisées lorsque celles d'un fonds de place ou d'un fonds interne sont insuffisantes. Les disponibilités du fonds de réserve (couche de sécurité n°2) sont utilisées lorsque celles du fonds de mutualisation sont insuffisantes.

particuliers victimes d'une « faille de marché », c'est-à-dire qu'aucun dispositif de garantie privé ne peut leur bénéficier. Le résultat net des fonds de garantie de Bpifrance est structurellement négatif.

Résultat net des fonds de garantie pour compte propre de Bpifrance

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumulé
Résultat	- 104	- 103	- 54	- 85	- 166	- 79	- 51	34	- 607

Ainsi, même si ces activités sont opérées par Bpifrance pour compte propre, elles sont dotées par un bailleur mandataire⁵. Ces dotations de l'État, voire des régions, sont calibrées pour couvrir la perte attendue. S'il se trouve que ces dotations sont supérieures à la perte effectivement subie après extinction du fonds ou si les primes et commissions prélevées sur les banques auxquelles les garanties sont octroyées rendent le dispositif rentable, le trop-perçu ou la plus-value, qualifiés de reliquats peuvent être restitués au bailleur ou transférés à un autre fonds de garantie.

Les ressources publiques doivent permettre de constituer des fonds de garantie. Tant qu'elles ne se sont pas dépensées en sinistres, elles constituent une dette de Bpifrance envers les bailleurs publics. De ce point de vue, les reliquats, c'est-à-dire la différence entre les ressources publiques et le déficit des garanties de Bpifrance, constituent une réserve qui peut soit être restituée à l'État, soit redistribuée sur d'autres fonds de garantie jusqu'à épuisement.

Du fait de l'activité déficitaire des fonds, ces reliquats peuvent s'épuiser, auquel cas Bpifrance serait amenée à demander des dotations supplémentaires à l'État. Toutefois, sur la période 2016-2023, ces reliquats ont augmenté jusqu'à atteindre 930 M€. La révision en 2022 des coefficients de proportionnalité entre besoin de dotation et encours devrait permettre de corriger cette tendance en permettant un volume d'encours supérieur avec un même niveau de fonds publics.

5. L'autofinancement

Bpifrance Participations agit en qualité d'investisseur avisé. La rentabilité qu'elle dégage sur ses investissements en fonds propres lui permet d'autofinancer une grande partie des investissements en fonds propres du groupe. Elle permet aussi à Bpifrance Participations de verser des dividendes à Bpifrance : sur la période 2013-2021, ces dividendes se sont élevés à 3 689 M€, auxquels il faut ajouter 817 M€ de primes d'émission et d'apport.

Ces dividendes contribuent à la très grande majorité des dividendes ensuite versés par Bpifrance à ses actionnaires.

⁵ Généralement l'État, mais les régions contribuent à certains fonds de garantie.

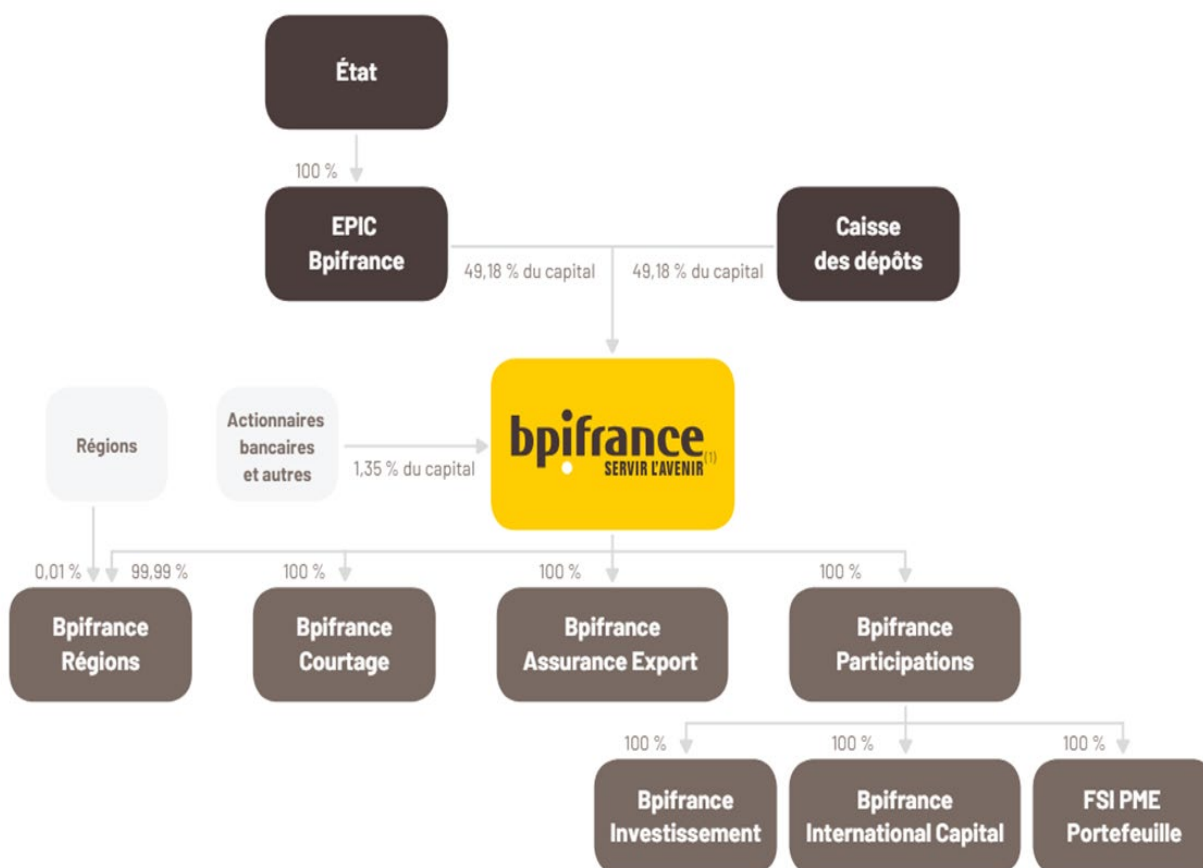
Liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

1. PRÉSENTATION DES MISSIONS ET MÉTIERS

1.1. Organisation du Groupe Bpifrance

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'État et par les Régions. L'ordonnance du 29 juin 2005 modifiée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres. Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui opère, avec l'établissement de crédit, les activités de Financement), Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement (société de gestion agréée et régulée par l'AMF) et Bpifrance Assurance Export.

Organigramme du groupe Bpifrance au 31 décembre 2023



⁽¹⁾ Bpifrance détient 0,29 % de son capital.

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne.

Sa filiale, Bpifrance Investissement, en tant que société de gestion de portefeuille assujettie à la supervision de l'AMF, exerce ses activités en conformité avec la réglementation applicable. À ce titre, elle est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier encadrant l'activité des sociétés de gestion. En particulier, Bpifrance Investissement est agréée au titre de la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Bpifrance est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : État, collectivités locales (notamment les Régions) et Union Européenne.

Bpifrance est soumise aux réglementations des aides d'État (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

Sont présentés ci-après les métiers de Bpifrance et de ses filiales :

1.2. Financement

1.2.1 Présentation du métier Financement

Bpifrance a un rôle de banque de place : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance intervient en soutien des investissements :

- Corporels et incorporels⁶, sous la forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, avec une action importante dans le financement des énergies renouvelables ;
- Immatériels, et en appui au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de

⁶ Ces investissements incorporels correspondent principalement au financement de fonds de commerce.

Prêts Sans Garantie (Croissance, Transition écologique, Industrie, Tourisme, International, Transmission, Innovation), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants grâce à la mobilisation de dotations publiques.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions, la Banque des Territoires, l'ADEME ou encore le groupe BEI ont également été développés pour encourager l'investissement sur certains enjeux ou secteurs stratégiques : industrie, tourisme, climat, French Touch⁷, TPE...

Bpifrance contribue au financement du cycle d'exploitation et finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés. Au titre des marchés financés, elle délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

1.2.2. Activité 2023 du métier Financement

Répartition par nature de concours

(en M€)	2022	2023	Évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle ^{(1) (2)}	9 829	10 247	4,3 %
Encours au 31 décembre ^{(1) (2)}	45 331	46 533	2,7 %
Cofinancement Moyen et Long Terme	4 872	5 898	21,1 %
Prêt à Long et Moyen Terme y compris Crédit Export	3 689	4 470	21,2 %
Crédit-Bail	1 183	1 428	20,7 %
Prêts sans garantie ⁽²⁾	4 957	4 350	-12,2 %
Subventions Financement		4	
Court Terme ⁽³⁾ Mobilisation de Créances	4 932	4 318	-12,4 %
Dont Préfinancement CICE	733	71	-90,3 %
Dont mobilisation de créances	4 199	4 247	1,1%
<i>(1) Hors Financement Court Terme.</i>			
<i>(2) Dont Prêts de Développement Innovation 2022 : 598 M€ - 2023 : 501 M€.</i>			
<i>(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée.</i>			

Avec 9,4 Md€ de prêts à moyen et long terme et 9,2 Md€ d'autorisations de crédit court terme accordés au bénéfice de plus de 13 500 entreprises, l'activité du financement a été particulièrement

⁷ La French Touch est un mouvement destiné à accompagner l'expansion économique des industries culturelles et créatives. La French Touch fédère les entreprises du secteur pour constituer un réseau d'entrepreneurs autour des valeurs partagées d'excellence, d'authenticité, de créativité et d'audace : La French Touch (la-frenchtouch.fr)

dynamique en 2023 (18,6 Md€ de production au total, contre 17,3 Md€ en 2022), au soutien des projets d'investissement et de développement des entreprises françaises.

Retrouvant des niveaux d'avant crise COVID-19, ce sont près de 5,6 Md€ de Prêts Avec Garantie qui ont été déployés en 2023, en hausse de 17% par rapport à 2022. Si le financement de l'immobilier a ralenti, les prêts en faveur de l'investissement incorporel des entreprises et de l'équipement ont crû respectivement de 15 et de 19%. Surtout, le financement des énergies renouvelables a été très dynamique sur l'année, porté par quelques dossiers d'éolien off-shore de grande ampleur.

En 2023, Bpifrance a une nouvelle fois confirmé son rôle de Banque du Climat : au global, sur l'ensemble des dispositifs de financement en faveur du Plan Climat, nous enregistrons une hausse de 15% sur l'année, avec 2,6 Md€ de prêts engagés. Conformément à la volonté de Bpifrance d'entraîner un maximum d'acteurs dans la transformation énergétique et environnementale, ce sont plus de 850 entreprises en transition, offreuseuses de solutions vertes ou productrices d'énergie renouvelable qui ont été soutenues financièrement. 2023 a également vu le lancement du dispositif « Subvention France Nation Verte », déployé en partenariat avec l'ADEME et destiné à financer les premières dépenses de transition.

Le volume de Prêts Sans Garantie est quant à lui revenu à des niveaux plus proches de sa trajectoire historique, dans un contexte marqué par la fin progressive des dispositifs de relance (81 M€ de PGE et de Prêts Rebond octroyés sur l'année ; - 218 M€ par rapport à 2022). La forte hausse des Prêts Croissance en 2023 (+ 25%), dispositifs dédiés aux projets de transformation et de développement des entreprises, témoigne néanmoins de la persistance du soutien financier de Bpifrance auprès des PME et ETI françaises.

A côté de l'Industrie, du Commerce, des Services ou encore du Transport / Logistique, Bpifrance a également confirmé son soutien auprès des entreprises du Tourisme, secteur d'intervention historique.

Enfin, l'activité de court terme poursuit sur sa lancée de 2022, avec une nouvelle hausse de 13% des autorisations de crédit accordées. Ce sont plus de 6 700 entreprises qui en ont bénéficié en 2023.

1.3. Garantie

1.3.1. Présentation du métier Garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la garantie de Bpifrance a vocation à inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres, au titre de la création, de l'innovation, du développement, de la transmission, du renforcement de la trésorerie et de l'international.

La quotité garantie varie entre 40 et 60% selon les produits. Dans le cadre du plan France Relance, la quotité garantie a été portée entre 60 et 70% sur les fonds Développement, Création et Transmission. La quotité de garantie peut atteindre 80% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance.

En garantie notifiée, la quotité peut être ajustée à la baisse soit parce que la banque le demande (pour baisser le coût de la commission ou par exemple si son comité a validé un accord sous réserve de 50 % de garantie (elle ne demandera donc pas la quotité maximale) soit parce que lors de l'étude par le réseau de Bpifrance les éléments analysés vont dans ce sens. Pour déterminer la quotité, lors de l'étude de la demande de garantie par le réseau, les chargés d'affaire Bpifrance appliquent une quotité qui contextualise la demande (par exemple, dès lors que plusieurs banques interviennent sur la même demande, la quotité est systématiquement diminuée afin que les banquiers conservent une implication jugée suffisante dans la prise de risque).

En contrat de garantie – lorsque la garantie est mise en place par les banques sans sollicitation en amont du réseau Bpifrance (cf. paragraphe ci-dessous) – la quotité est fixe par fonds. Le dispositif vise un fonctionnement le plus simple possible pour le rendre vraiment opérant. Ainsi, par exemple, la quotité de garantie pour le renforcement de trésorerie est systématiquement de 50% (une quotité est donc définie par fonds et valable pour toute l'année de production).

En ce qui concerne la tarification de la garantie, les conventions avec l'État qui mettent en place les fonds de garantie (création, transmission, développement, renforcement de la trésorerie, court terme ou innovation) – il existe un fonds par finalité – fixent les commissions applicables qui doivent refléter le risque des types de concours et des bénéficiaires garantis et les durées des concours. Ces commissions sont prélevées à la mise en place de la garantie.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€ ou en sollicitant Bpifrance pour les montants plus élevés.

La garantie des prêts étudiants, dispositif réalisé pour compte de l'État (à partir de crédits ouverts sur le programme 231) et renforcé dans le cadre du plan France Relance, permet de garantir les prêts réalisés par les banques aux bénéficiaires d'étudiants sans que ces derniers aient à apporter d'autre garantie (cela permet notamment aux étudiants sans cautions des parents d'obtenir ces prêts), la banque s'engage en contrepartie de cette garantie à ne pas prendre de suretés, la quotité est fixée à 70% et le montant du crédit plafonné à 20 000€ par étudiant.

Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ	2022	2023	Évolution en %
Montant des risques (Hors fonds internes)	4 109	4 335	5,5 %
Création	2 145	2 166	1,0 %
Transmission	804	868	7,9 %
Développement	732	794	8,4 %
Innovation	87	94	8,1 %
International	91	104	14,0 %
Trésorerie	249	309	24,1 %
Répartition par type d'interventions garanties	4 109	4 335	5,5 %
Crédits bancaires	3 722	3 892	4,6 %
Fonds propres	200	213	6,4 %
Court terme	187	230	23,3 %
NOMBRE DE CONCOURS GARANTIS	96 491	99 095	2,7 %
Montant net des risques couverts⁽¹⁾	6 366	6 695	5,2 %
ENCOURS TOTAL DE RISQUE AU 31 DECEMBRE (SAINS)	19 071	19 244	0,9 %
<i>(1) Y compris les fonds internes.</i>			

1.3.2. Activité 2023 du métier Garantie

L'activité garantie a été stable en 2023 par rapport à 2022 qui avait connu une forte croissance, liée à la reprise et soutenue par le plan de Relance. Cette stabilité se positionne au plus haut niveau historique depuis la création de Bpifrance.

L'activité de l'ensemble des fonds est stable excepté le fonds Renforcement de trésorerie (RT) dont l'activité en risque a crû de 60%, toujours dans un mouvement de rattrapage vers son niveau pré-covid sans toutefois l'atteindre.

Le PGE Résilience a été le seul PGE distribué à la suite de la fin du PGE classique (30 juin 2022) et il l'a été jusqu'à fin 2023. Le recours à ce PGE a été minime en 2023. Il y a eu 1 658 bénéficiaires et le montant moyen a été plus important que celui des PGE classiques (434 000 € vs 159 000 € pour l'ensemble des PGE) puisqu'il a plus bénéficié à des ETI que le PGE classique (13,8% vs 1,8%).

Après une très forte croissance en 2022, la garantie des prêts étudiants a été stable en 2023. Il y a eu 19 600 prêts environ pour un montant en risque de 178 M€ en 2023 vs 20 300 prêts pour 180 M€ de risque en 2022. Le contexte de taux élevés de 2023 a freiné ce nombre de prêts étudiants.

Dans un contexte de faible croissance, l'activité des fonds régionaux de garantie, adossée à celle des

fonds nationaux, s'est maintenue au cours de l'année 2023, avec près de 350 M€ de montants garantis.

1.4. Innovation

1.4.1. Présentation du métier Innovation

La mission du financement de l'innovation de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt innovation R&D ou à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en deux grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts innovation R&D ou à taux zéro) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts d'Amorçage Innovation, Prêts Innovation, Prêts Nouvelle Industrie), financés via le budget de l'État (France 2030 principalement), les régions, l'Europe et certains partenaires, et opérés par le réseau Bpifrance dans toutes les régions ;
- les aides individuelles ou pour des projets collaboratifs financés par le budget de l'État (France 2030 principalement et France Relance), apportées dans le cadre de concours (i-Lab et i-Nov) ou d'appels à projets (pour le volet structurel de France 2030 : i-Demo, AAP 1ère Usine ; pour le volet dirigé de France 2030 : les AAP sectoriels des stratégies d'accélération et des objectifs stratégiques de France 2030), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la direction de l'expertise de Bpifrance.

1.4.2. Activité 2023 du métier innovation

Répartition subventions / avances / prêt

Activité en montant (M€)	2022	2023
Aide à l'Innovation – Réseau	881	958
Dont Prêt Innovation R&D	464	444
Aide à l'Innovation - Programmes et Concours	428	619
Prêts (PSG et OC FTS)	584	501
PGE Soutien Innovation	14	0
Plan de Relance	351	17
Volet Dirigé Sectoriel	2 214	7 320
Dont projets notifiés	1 431	5 244
TOTAL	4 473	9 415

En 2023, plus de 6 000 entreprises ont bénéficié de financements de l'innovation en aides et prêts déployés par le réseau et par la direction de l'Expertise de Bpifrance. En valeur, Bpifrance a fortement accru son soutien aux entreprises avec plus de 9,4Md€ déployés en 2023. C'est plus du double du montant de 2022 (+110% de croissance). Cette augmentation exceptionnelle s'explique par l'accélération du déploiement de France 2030, avec (i) des décisions de financement de grands projets stratégiques (Liberty, Verkor, Nuward, IPCEI H2 et Nano), (ii) la montée en puissance des appels à projets sectoriels déployés dans le cadre du volet dirigé de France 2030 (H2, Matériaux, Quantique, IA, Automobile, Espace...), et (iii) le maintien d'une activité dynamique des programmes structurels déployés au niveau national (i-Lab, i-Nov, i-Demo, 1ère Usine) et dans le réseau Bpifrance (notamment les aides deeptech, ou prêts innovation R&D...). Au total, c'est plus de 90% de l'activité totale qui est financée par France 2030, le reste étant financé ou garanti par l'Europe, les régions et certains ministères.

Les aides à l'innovation structurelles déployées par le réseau Bpifrance sont en hausse de +9% par rapport à 2022 et représentent 958 M€ en 2023. Les aides Deeptech (Bourse French Tech Emergence et Aides au Développement Deeptech) poursuivent leur croissance (+7% par rapport à 2022) et le déploiement de la Bourse French Tech Lab a démarré avec des premiers dossiers décidés. Les Prêts Innovation R&D restent le premier dispositif en valeur avec une production de 444 M€. Le déploiement de Rebond Industriel a mobilisé quant à lui 19 M€. Les aides à l'innovation structurelles déployées dans le cadre d'appels à projets nationaux sont portées par la très forte croissance du dispositif 1ère Usine (220 M€ en 2023, contre 26 M€ en 2022), mais connaissent une baisse sur le continuum i-Lab, i-Nov, i-Demo (263 M€ en 2023, -34% par rapport à 2022).

Les Prêts Sans Garantie Innovation sont en baisse de 14% par rapport à 2022 et représentent 501 M€ en 2023. Le Prêt Nouvelle Industrie a poursuivi sa croissance, avec 104 M€ déployés (x2,4 par rapport à 2022), et les Prêts d'Amorçage et Prêts d'Amorçage Investissement se sont maintenus dans un

contexte de forte baisse du marché des levées de fonds. Le Prêt Innovation accuse en revanche une baisse plus sensible. Le volet dirigé de France 2030 est fortement marqué par la contractualisation de grands projets à hauteur de 5,24 Md€. Parmi eux, Liberty pour 2,8 Md€, Verkor pour 569 M€, Nuward pour 300 M€ ou encore les IPCEI (i) Hydrogène pour 820 M€ et (ii) Nano pour 779M€. De plus, les financements de projets sur les verticales sectorielles du volet dirigé sont en très forte augmentation de +165% à 2,1 Md€ en 2023, contre 783 M€ en 2022.

Dans le cadre du volet régionalisé de France 2030, les Régions et l'État mobilisent également leurs ressources pour financer des projets innovants individuels ou collaboratifs à fort potentiel. En 2023, ce sont près de 75 M€ qui ont été accordés au titre du PIA4 régionalisé à 395 projets d'entreprises.

1.5. Investissement

1.5.1. Présentation du métier de l'investissement

Les missions de l'investissement

Par ses interventions en fonds propres, Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations. Bpifrance prend également des participations minoritaires au capital de grandes entreprises – notamment cotées – dans une logique de stabilisation de leur actionnariat et d'ancrage de leur(s) centre(s) de décision en France.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés.

Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du Capital-risque, du Capital développement et du Capital-transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses

ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés qui ont vocation à prendre la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;

- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés ;
- Bpifrance intègre dans ses décisions d'investissement, en sus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises, l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française.

Dans toutes ses décisions d'investissement, Bpifrance accorde une place significative à la démarche d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées.

Les métiers de l'investissement

L'activité d'investissement de Bpifrance repose sur deux modalités d'interventions distinctes :

- L'investissement direct pour lequel les équipes de Bpifrance Investissement elles-mêmes :
 - Instruisent les projets d'investissement au capital des entreprises cibles (réalisation des *due diligences*, négociations des valorisations d'entrée et des termes des pactes d'actionnaires : condition de représentation dans la gouvernance, éventuelles clauses de sortie, etc.) ;
 - Réalisent les opérations d'investissement ;
 - Suivent ensuite les participations (participation aux instances de gouvernance, éventuels réinvestissements, etc.) jusqu'à leur cession.
- L'investissement indirect pour lequel, les équipes de Bpifrance Investissement instruisent les projets, réalisent les souscriptions qu'elles suivent ensuite sur leur durée de vie non dans des entreprises mais dans des fonds gérés par des équipes de gestion privées, qui à leur tour, investiront directement dans les entreprises.

Dans les deux cas, les investissements de Bpifrance reposent, pour l'essentiel, sur des fonds qui, s'ils peuvent prendre des formes juridiques variées (FPCI, FPS, SLP, etc.), ne doivent être vus que comme le support juridico-financier de ces investissements.

Une seconde distinction est essentielle à la bonne compréhension du métier de l'investissement tel qu'il est exercé par Bpifrance Investissement, aussi bien directement qu'indirectement. En matière d'investissement en fonds propres, Bpifrance intervient :

- Soit pour son compte propre : elle expose ainsi son propre bilan ;
- Soit pour le compte de tiers : dans ce dernier cas, Bpifrance n'est que le gestionnaire de ressources qui lui sont confiées par d'autres acteurs.

La plus grande part (env. 37,9 Md€ sur les 51,9 Md€ d'actifs sous gestion à fin 2023) des investissements en fonds propres de Bpifrance sont ainsi réalisés sur les fonds propres du groupe (logés dans Bpifrance Participations). Une fraction minoritaire (14 Md€ fin 2023), quoique significative et croissante depuis quelques années (3,5 Md€ fin 2015), des investissements en fonds propres sont réalisés sur des ressources dont Bpifrance s'est vu confier la gestion par des investisseurs (*limited partners* ou LP) publics ou privés.

Ainsi, depuis 2010, l'État, au travers des programmes fonds propres du PIA puis de France 2030, est historiquement le principal bailleur de fonds de cette activité. Plus récemment, la part des LP privés (assureurs, industriels, fonds souverains, FEI) a eu tendance à croître, notamment depuis la mise en place du fonds LAC 1 en 2020.

a) Les métiers d'investissement direct

Le capital développement

Le métier du Capital-développement investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 53 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Ce métier inclut les activités :

- Large Cap et Partenariats Fonds Souverains, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises et s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (17,1 Md€ sous gestion) ;
- Mid Cap, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (2,4 Md€ sous gestion) ;
- Small Cap, afin de faire grandir les PME et ETI de nos territoires (1,7 Md€ sous gestion) ;
- Fonds Spécialisés (Tourisme, Fonds Impacts Environnement, FAA, Lac I), afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (6,2 Md€ sous gestion).

Au total, le portefeuille du Capital-développement est composé de plus de 700 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 27,4 Md€.

Le métier Capital-Innovation

Le métier Capital-Innovation investit en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissement dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds des Programmes d'Investissements d'Avenir et du plan France 2030).

b) Le métier Fonds de Fonds (investissement indirect)

Le métier du Fonds de fonds souscrit, aux côtés d'autres investisseurs publics et privés dans des fonds eux-mêmes gérés par des sociétés de gestion privées. Au 31 décembre 2023, l'équipe Fonds de Fonds de Bpifrance gère 17 Md€ d'actifs. Son portefeuille comprend 615 fonds partenaires en activité gérés par 200 sociétés de gestion. Le *dry powder* (i.e. capitaux disponibles encore non investis par les fonds partenaires) atteint un niveau record de 28 Md€. En 2023, 1,6 Md€ ont été investis dans 60 nouveaux fonds partenaires.

1.5.2. Activité 2023 du métier Investissement

a) Le métier Capital-Développement

1,7 Md€ dans plus de 200 sociétés ont été investis en 2023 par les équipes de la Direction du Capital développement (contre 2,5 Md€ en 2022) :

- L'activité du pôle Large Cap s'élève à plus de 1 Md€, dont 455 M€ d'investissements réalisés par le fonds Lac 1 (Alstom, Elis). 35 opérations ont été réalisées par l'équipe, essentiellement au travers de nouveaux investissements dans des ETI telles que Ateliers de France, EPSA,

Adhetec, Tesca, Quadient ou encore Biose. La dynamique de réinvestissements dans des participations pour accompagner leur développement se poursuit, notamment auprès des GE (notamment Malteries Soufflet, Worldline) mais également dans des ETI au cœur de secteurs stratégiques tels que la transition énergétique et environnementale (Neoen), la French Touch (Mediawan) ou la cybersécurité (Chapsvision) ;

- L'activité des fonds Mid Cap dette et *equity* (capitaux propres) s'élève à 257 M€ notamment grâce à une année record des activités de Dette (206 M€, soit +52% par rapport à 2022), portées notamment par les investissements en Obligations Relance. En dette tout comme en *equity*, et dans la continuité de 2022, l'activité se concentre sur les secteurs de la santé (Guerbet, Edukea, Laboratoires Delbert), de l'industrie (BCF Life Sciences, AB Process, Wichard) et du numérique, y.c. l'intelligence artificielle (Braincube, Groupe Passman, Nomotech) ;
- L'activité Small Cap Régions a déployé plus de 320 M€ (+12% vs. 2022) pour accompagner des entreprises dans toute la France. Dans la continuité de 2022, les équipes ont amplifié leurs investissements dans la filière industrielle française (Semin, Rondo, Cevino, MH Industries, Demgy ; Lessonia) et d'autres secteurs stratégiques pour Bpifrance tels que la santé (X-Ray Phocsea, Anjac), le numérique (Infodis, Teranga) ou des sociétés de conseil en industrialisation (Neo2, Kickmaker) ;
- Les fonds Tourisme ont déployé 70 M€ (+35% vs. 2022) pour accompagner des acteurs de l'hôtellerie (Parcel, Cimehotel, Timhotel, Atypio), les loisirs (Catalante, Catamaran, Caliceo) ou la restauration (Groupe BK). 2023 est également l'année de la création et mise sur le marché du fonds France Investissement Tourisme 3 (FIT3), d'une taille cible de 200 M€ et SFDR Article 8 ;
- Le pôle fonds Impact Environnement a déployé 62 M€ (+171% vs. 2022), un rythme de déploiement record qui confirme l'engagement de Bpifrance auprès des filières de la Transition Énergétique et Environnementale, avec l'entrée en portefeuille d'acteurs notamment dans les énergies renouvelables et la filière Bois (TSE, Eléments, Linex) et le renforcement de l'accompagnement de participations historiques (Technique Solaire, Groupe TGW, Newheat, Langa International, Ciet et Terre). 2023 a également vu la création et mise sur le marché du fonds France Investissement Énergie Environnement (FIEE 2), d'une taille cible de 240 M€ et premier fonds SFDR Article 9 de Bpifrance.

La dynamique de rotation des portefeuilles s'est accélérée avec des cessions qui s'élèvent à 1 Md€ :

- Du côté Large Cap, l'équipe réalise 11 cessions pour un total de 549 M€ avec notamment les cessions totales de De Dietrich et de Total Eren, ce qui confirme la dynamique de rotation du portefeuille ETI déjà observée en 2022. À noter également, la cession totale de Vilmorin dans le cadre de l'OPA réalisée par Limagrain. L'équipe Mid Cap réalise une année avec 18 cessions en dette et en *equity* pour un total de 173 M€ (+33% vs. 2022), avec entre autres, les cessions totales de Looping, Transports Malherbe, Invoke Growth, Biotech Dental ou Synchrone ;
- Du côté de Small Cap, les équipes généralistes et thématiques ont réalisé 88 opérations de cession pour 332 M€ (+44% vs. 2022) pour un multiple de 3x :

- L'activité Small Cap Régions avec de belles sorties des portefeuilles généralistes (Orest, Micromed, Anjou Volailles, Weliom) ;
- Le pôle Tourisme & Loisirs continue la rotation de son portefeuille avec notamment les cessions de Potel & Chabot dans la restauration et les loisirs, ou Sequoiasoft dans les services au tourisme ;
- Le pôle fonds Impact Environnement réalise des cessions dans l'environnement (Environnement Recycling) et dans ses portefeuilles historiques du nucléaire (Atrix Group) et du ferroviaire (Vaperail).

b) Le métier Capital-Innovation

Dans un contexte de marché baissier (les levées de fonds ayant atteint 8,5 Md€ en 2023, soit une baisse de -40% par rapport à l'année précédente), l'activité de Bpifrance en Capital Innovation s'est contractée en 2023 de seulement -7%, jouant ainsi pleinement son rôle contracyclique. Ainsi, 677 M€ ont été mobilisés dans 150 opérations, dont 52 nouveaux investissements et presque 70% des montants dédiés au soutien du portefeuille.

A fin 2023, le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 379 participations et les actifs sous gestion s'élèvent à 7 Md€.

c) Le métier Fonds de fonds

En 2023, l'activité Fonds de fonds de Bpifrance a pour la 7ème année consécutive investi plus de 1 Md€ en souscrivant 1 556 M€ dans 60 nouveaux fonds partenaires permettant de soutenir plus de 1 200 entreprises dans les prochaines années. Les souscriptions réalisées pour le compte des fonds propres de Bpifrance ont représenté plus de 60% des souscriptions de l'année, à près de 980 M€ quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint quasiment 40%, à près de 576 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte de France 2030.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 127 M€ ont été souscrits dans 9 nouveaux fonds. L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit en partenariat avec l'action cyclique des Régions qui disposent de moyens limités (environ 30 M€ par an depuis 2012) pour investir dans les fonds privés.

En Afrique, les souscriptions en fonds de fonds ont représenté près de 25 M€ (qui s'ajoutent aux 1 556 M€ susvisés).

Afin de renforcer l'accès à l'investissement des particuliers dans les entreprises françaises non cotées, Bpifrance a lancé en avril 2023 son troisième fonds de fonds retail (Bpifrance Entreprises Avenir 1) dont 37 M€ ont été commercialisés auprès de particuliers avec un ticket d'entrée à 1 000 €. Bpifrance participe ainsi à l'éclosion de la classe d'actifs du capital-investissement auprès des particuliers après

le succès de la commercialisation de ces 3 fonds de fonds retail avec environ 235 M€ collectés auprès de plus de 11 000 particuliers.

1.6. International

1.6.1. Présentation du métier international

Cette activité est structurée autour de trois métiers.

a) Le métier de l'assurance Export

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance assure au travers de Bpifrance Assurance Export la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Jusqu'alors, cette activité était opérée par la direction des garanties publiques de Coface.

La garantie est accordée directement par l'État, témoignant ainsi de son soutien aux exportateurs. Ces garanties aux exportateurs sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Plus précisément, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

b) Le métier du financement de l'export

Dans un environnement international toujours plus concurrentiel, les entreprises françaises se doivent d'accompagner leur offre technique et commerciale de propositions de financement afin de remporter des marchés qui seront les relais de leur croissance future.

Depuis 2015, la Direction des Financements Export propose aux entreprises exportatrices domiciliées en France des solutions de financement moyen long terme destinées à leurs acheteurs étrangers, qu'ils soient étatiques, publics, privés ou sociétés de projet.

Quel que soit le secteur d'activité (transport, énergie, eau, défense, équipements industriels...) et le continent de destination, la Direction des Financements Export de Bpifrance propose des crédits exports, avec la couverture de Bpifrance Assurance Export, sous forme de :

- Rachat de crédit fournisseur (de 1 à 25 M€) ;
- Crédit acheteur bilatéral (de 5 à 25 M€) ou en participation (jusqu'à 75 M€).

Ces modalités d'intervention permettent aux exportateurs de mitiger les risques de contrepartie tout

en proposant à leurs acheteurs des solutions de financement compétitives et de long-terme.

1.6.2. Activité 2023 du métier International

Direction de l'Export

	2022		2023		Variation
	Montant(M€)	Nb d'entreprises	Montant(M€)	Nb d'entreprises	
Assurance-crédit moyen-long terme	30 180	89	19.033	107	-37 %
Assurance prospection (yc APA)	285	1 501	216	1 352	-24 %
Garantie de cautions et préfinancements	930	370	1 054	393	13 %
Assurance change	422	62	773	70	83 %
Crédit Export	111	13	330	13	197 %
Prêt Croissance International	313	177	295	145	-6 %
Garantie Projet International	85	172	112	180	32 %
Actions d'accompagnement à l'international	17 missions	278	26 missions	415	49 %
Nouvelles entreprises accompagnées avec Business France		3 876		4 011	3 %

a) Bpifrance assurance export

L'activité du métier Export de Bpifrance a enregistré une baisse en 2023 de 32% par rapport à 2022 (21 Md€ contre 32 Md€) principalement due à la baisse de l'activité en Assurance-Crédit (-37%).

Hors Assurance-Crédit, l'activité est en progression de 30%. L'activité est ainsi en forte hausse sur l'Assurance-Change (+83%) et sur la Garantie de Caution et Préfinancement (+13%).

Le nombre de bénéficiaires est en hausse en Assurance-Crédit (+20%) et dans une moindre mesure sur la Garanties des Projets Internationaux (+5%).

b) Accompagnement à l'export

4 011 sociétés (+3%) ont été accompagnées au travers du partenariat de Bpifrance avec Business France, reconduit en 2023, au sein de la Team France Export.

c) Crédit export

Après une année 2022 contrastée, le Crédit Export est reparti à la hausse en 2023 avec une forte progression de 197%.

1.7. Accompagnement

1.7.1. Présentation du métier accompagnement

Cette activité permet aux chefs entreprises (PME et ETI) de bénéficier d'un panel d'offres structurées

de conseil, de formation et de mise en réseau. Les missions de conseil réalisées pour les entreprises sont confiées à un vivier de consultants privés et indépendants, dont le processus de sélection et de suivi permet d'assurer la qualité dans le temps de la prestation et une satisfaction client renouvelée à chaque enquête. Ce modèle de sous-traitance de la prestation permet à Bpifrance de contribuer à la structuration et à la formation technique des différents cabinets de conseil indépendants et bureaux d'étude et jouer ainsi son rôle de catalyseur de l'univers privé à travers son action auprès des entreprises.

1.7.2. Activité 2023 du métier accompagnement

Lancée en 2015, l'activité d'accompagnement a poursuivi sa trajectoire de croissance avec près de 4 500 entreprises accélérées depuis 2015. Les actions en faveur de la réindustrialisation et de la transformation de l'industrie française se sont encore renforcées en 2023, avec des parcours dédiés à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle. Les dispositifs Climats (Diag Eco-flux, Décarbon'Action, Perf'Immo et Ecoconception) ont enregistré une forte croissance (+81% vs. 2022), en particulier le Diag Décarbon'Action (+126% vs. 2022)

Avec 989 nouvelles entreprises accélérées en 2023, l'accompagnement confirme la dynamique de 2022. 47 nouveaux programmes ont été lancés en 2023, dont 14 en partenariat avec des Régions et 18 avec des filières industrielles (aéronautique, bois, industriels de la santé, construction, transformation et valorisation des déchets, industriels de la mer...) et de services (tourisme, savoir-faire d'exception, architecture & design...)

L'action du métier de l'accompagnement s'est encore renforcée sur deux axes de développement stratégiques pour les entreprises, en collaboration avec le CETIM et l'ADEME, partenaires clés des interventions de Bpifrance :

- **la réindustrialisation** : avec près de 500 entreprises industrielles ou services à l'industrie embarquées dans les Accélérateurs, le lancement d'un programme conjoint Bpifrance et CETIM en Île-de-France pour accompagner le passage à l'industrie du futur, la structuration et le lancement des parcours Cyber PME et IA Booster, la poursuite des actions en faveur des PME et Startups industrielles (Accélérateurs Néo, Mission Stratégie Innovation, gamme Diag'Inno, etc.) et le soutien à l'internationalisation des entreprises avec le lancement du Propulseur Export et de l'Académie de l'Export avec la TFE ;
- **la transition énergétique et environnementale** : avec 2 107 Diag'Action Climat réalisés en 2023 (+81% vs. 2022 et la confirmation des impacts concrets : 48 K€ d'économies de charges en moyenne par an par établissement grâce au Diag Eco-Flux), 293 VTE Vert (Volontariat Territorial en Entreprise) signés, permettant à des dirigeants de PME de recruter des jeunes talents pour les accompagner sur des projets de transition environnementale, 168 entreprises embarquées dans les Accélérateurs dédiés aux enjeux TEE , la poursuite de l'enrichissement de l'offre conseil (Diag Adaptation en partenariat avec l'ADEME, Diag Biodiversité en partenariat avec l'OFB) et 2 600 dirigeants formés au cursus TEE de Bpifrance Université.

1.8. Création

1.8.1. Présentation du métier Création

Depuis 2019, Bpifrance a repris et développé les missions de soutien à la création d'entreprise jusqu'à assurées par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une part, et l'Agence France Entrepreneur, d'autre part. Pour ce faire, Bpifrance a structuré une action nationale et locale en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire, y compris dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec pour objectifs de renforcer :

- la couverture territoriale et la lisibilité de l'offre ;
- l'accompagnement de porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- les actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat menées auprès des différents publics, en particulier auprès des jeunes et des femmes.

Pour assurer ces actions, Bpifrance soutient l'action des 26 réseaux associatifs du collectif cap Créa (France Active, Initiative France, Adie, Réseau Entreprendre, etc.) de l'accompagnement à la création afin de mieux :

- sensibiliser, préparer et orienter les porteurs de projets ;
- accompagner et financer ces projets ;
- agir pour tous sur l'ensemble du territoire ;
- observer l'évolution de la création d'entreprise et professionnaliser les réseaux d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des créateurs.

Depuis le 31 décembre 2019, Bpifrance s'est vu confier la gestion du Fonds de Cohésion Sociale (FCS) au nom et pour le compte de l'État. Créé par la loi du 18 janvier 2005, le FCS, fonds sans personnalité morale, est un dispositif de soutien à l'insertion professionnelle et financière aux personnes en situation de fragilité ou éloignées de l'emploi, destiné à garantir des prêts accordés par des établissements bancaires et des organismes financiers :

- **les microcrédits professionnels** : prêts accordés à des personnes en difficulté, femmes, QPV, chômeurs, jeunes ... créant ou reprenant une entreprise (FOGEFI, Lois Galland, Prêt à taux zéro (PTZ ou ex prêt Nacre), Prêts d'Honneur Solidaire et Renfort) ;
- **les microcrédits personnels** : prêts accordés à des personnes à faibles revenus, habituellement exclues du système bancaire traditionnel, pour des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle, ou mobilité propre.

1.8.2. Activité 2023 du métier création

Un an après le lancement du collectif Cap Créa, qui regroupe les 26 réseaux d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises partenaires et Bpifrance, a été annoncée en 2023 la création d'une nouvelle communauté réunissant les créatrices et créateurs accompagnés, incarnée par le Coq Créa.

Dans ce contexte de dynamique continue, le collectif Cap Créa a poursuivi sa forte mobilisation en 2023, en accompagnant 153 000 porteurs de projets et en contribuant à la création de près de 80 000 entreprises, notamment grâce au déploiement de nouveaux outils digitaux : Mon Pass Créa (176 000 Pass créés à fin 2023) et le site www.bpifrance-creation.fr (plus de 10 millions de visites en 2023). Le financement des projets de création d'entreprise s'est appuyé sur l'octroi de 93 M€ de prêts d'honneur distribués à plus de 18 300 créateurs (+16% vs 2022).

Lancé en 2019, le programme Entrepreneuriat Pour Tous, à destination des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et déployé par Bpifrance avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'Etat, a été clôturé en 2023. Ce programme a permis en quatre ans à 102 000 porteurs de projets d'être détectés et préparés à la création d'entreprise, à 20 900 entreprises d'être créées, et à plus de 3 900 dirigeants d'être accélérés, dans 960 QPV.

Le Gouvernement a décidé à l'occasion du Comité Interministériel des Villes d'octobre 2023, de renforcer et d'intensifier les actions menées par Bpifrance en direction des entrepreneurs des Quartiers Prioritaires de la Ville, afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » qu'il porte, en lançant le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », doté de 456 M€ sur quatre ans par l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Au 31 décembre 2023, 93 M€ et 25 524 garanties octroyées au titre du FOGEFI, doté par le Fonds de Cohésion Sociale, ont permis de mobiliser 285 M€ de prêts.

L'intervention du Fonds de Cohésion Sociale consiste également à abonder les fonds de garantie créés régionalement par les associations membres du réseau France Active et bénéficiant, dans le cadre de la loi Galland, de dotations des collectivités. Au 31 décembre 2023, 6 850 garanties octroyées au titre des Lois Galland ont permis de mobiliser 169 M€ de prêts.

Le FCS qui s'inscrit dans l'ambition de l'État de développer le nombre d'entrepreneurs en garantissant deux dispositifs de prêts d'Honneur. Dans des conditions identiques au PTZ ex-Nacre, Bpifrance a mis en place en juillet 2020, le Prêt d'Honneur Solidaire, entièrement digitalisé, garanti à 100% par le Fonds de Cohésion Sociale et distribué par les réseaux d'accompagnement historiques : ADIE, France Active, Initiative France, BGE....

Lancé en février 2021, pour répondre aux besoins de renforcement des fonds propres des entreprises, fragilisées pendant la crise sanitaire et économique liée au COVID-19, le Prêt d'Honneur Renfort est garanti à 100% par le FCS, si le porteur de projet a déjà bénéficié d'un prêt précédemment garanti par le FCS. Au 31 décembre 2023, 33,6 M€ octroyés au titre des PH ont permis à 6 298 porteurs de projets d'être accompagnés par les réseaux tels qu'Initiative France, France Active, ADIE...

Le Fonds de Cohésion Sociale garantit également les microcrédits personnels de 16 établissements financiers actifs. Ce dispositif confirme son attractivité auprès des bénéficiaires avec en 2023, 18 932 bénéficiaires. Les principaux contributeurs restent l'ADIE avec 10 155 prêts et les Caisses d'Épargne avec 2 609 prêts.

2. ACTIONS PORTÉES PAR BPIFRANCE DANS LE CADRE DE FRANCE 2030 ET DU PLAN DE RELANCE

2.1. État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l’action « Aides à l’innovation Bottom-up », du volet « Aides Guichet » de France 2030, au 31 décembre 2023

Les aides à l’innovation de Bpifrance, dites « Aides Guichet » constituent l’un des volets de l’action « Aides à l’innovation bottom up » du programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d’innovation » de la mission Investir pour la France en 2030.

Ce volet « Aide Guichet » porte une gamme d’outils de financement à destination notamment des entrepreneurs personnes morales, des PME et ETI et des partenaires académiques afin de leur permettre de financer des études de faisabilité, des travaux de recherche, de développement, d’innovation, ou bien encore des prestations d’expertises externes, en vue de mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d’industrialisation et de commercialisation, et d’accompagner les entreprises innovantes dans leur croissance et développement en France et à l’international.

Elles sont attribuées sous forme de subventions, d’avances remboursables ou de prêts.

Ce volet « Aides Guichet » de l’action « Aides à l’innovation bottom-up », comportent les dispositifs de financement suivants (voir tableau).

Dispositifs	Objectifs et caractéristiques principales
Avances récupérables	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme d’avance récupérable Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non
Prêt à taux zéro Innovation	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt à taux zéro Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non
Prêt FEDER Innovation	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt FEDER Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non
Prêt Innovation R&D	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non.
Subvention	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique
Bourse French Tech	Bénéficiaires : Petites Entreprises de moins d’un an. Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique

Aides Eurostars	Bénéficiaires : PME et partenaires académiques Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants collaboratifs incluant la participation d'au moins deux partenaires de deux pays membres du réseau Eurostars
-----------------	---

Dispositifs	Objectifs et caractéristiques principales
Aide aux structures de recherche sous contrat (SRC)	Bénéficiaires : Structures de recherche sous contrat (SRC) Modalités : Aide accordée sous forme de subvention et/ou Prêt. Projets éligibles : programmes de recherche internes visant le ressourcement des domaines scientifiques ou technologiques constituant le domaine d'excellence de l'entreprise.
Diagnostics	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide indirecte accordée sous forme de subvention. Caractéristiques : modules d'expertise et de conseil réalisés par des prestataires externes référencés par Bpifrance, société anonyme.
Bourse French Tech Emergence	Bénéficiaires : Jeunes entreprises de moins d'un an. Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets d'innovation de rupture qualifiés Deeptech nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique.
Aides au Développement Deeptech (ADD)	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de subvention et/ou avance récupérable Projets éligibles : projets d'innovation de rupture qualifiés Deeptech, collaboratif ou non.

Dotations perçues en 2023 par Bpifrance

L'année 2023 a été financée sur dotations issues du programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » de la mission Investir pour la France 2030 et des reliquats disponibles sur les dotations 2022.

Dans ce contexte, pour l'année 2023, les dotations affectées⁸ aux « Aides Guichet » de Bpifrance (285,15 M€ au total) ont été les suivantes :

- 280 M€ de dotations PIA4 2023 ;
- 5,2 M€ de reliquats disponibles du FII et du PIA4

Pour chacun des dispositifs de financement des « Aides Guichet », ces dotations ont été consommées en 2023 comme suit :

⁸ Dotations 2023 affectées à l'activité sur les « Aides Guichet » hors coûts de gestion de Bpifrance

2023 - DOTATIONS CONSOMMEES	PIA4/France 2030	FII	TOTAL DOTATIONS CONSOMMEES
AVANCE RECUPERABLE	15 707 273 €	- €	15 707 273 €
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	541 981 €	82 466 €	624 447 €
PRÊT FEDER INNOVATION	88 333 €	- €	88 333 €
PRÊT INNOVATION R&D	66 362 439 €	235 606 €	66 598 045 €
SUBVENTION	20 337 474 €	2 474 776 €	22 812 250 €
BOURSE FRENCH TECH	18 538 938 €	1 240 771 €	19 779 709 €
EUROSTARS	7 483 475 €	152 799 €	7 636 274 €
SRC	- €	- €	- €
DIAGNOSTICS	2 110 201 €	- €	2 110 201 €
ST AIDES A L'INNOVATION	131 170 115 €	4 186 418 €	135 356 533 €
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	25 271 920 €	1 739 069 €	27 010 989 €
AIDE AU DEV. DEEPTech SUB	32 779 271 €	277 500 €	33 056 771 €
AIDE AU DEV. DEEPTech AR	39 147 700 €	- €	39 147 700 €
ST AIDES DEEPTech	97 198 891 €	2 016 569 €	99 215 460 €
TOTAL DOTATIONS D'INTERVENTION	228 369 005,58 €	6 202 987,38 €	234 571 992,96 €

Soit un montant total de dotations consommées en 2023 de 234,57 M€ au titre des « Aides Guichet »⁹.

Activités « Aides Guichet » 2023

Ces dotations ont permis de déployer 706,04 M€ de financement auprès des entreprises innovantes françaises après effet de levier (coefficients multiplicateurs¹⁰).

L'activité réalisée¹¹ par dispositif est la suivante :

⁹ Les reliquats PIA4 et FII disponibles ont été réaffectés au titre de la programmation « Aides Guichet » 2023.

¹⁰ La capacité d'engagement pour l'activité est résumée par un facteur d'exposition K, pour un euro de dotation, appelé coefficient multiplicateur. La capacité d'engagement est déterminée pour chaque nouvelle génération comme le produit de la dotation et du coefficient multiplicateur.
 $Engagement = K \times Dotation$.

¹¹ La capacité d'engagement pour l'activité est résumée par un facteur d'exposition K, pour un euro de dotation, appelé coefficient multiplicateur. La capacité d'engagement est déterminée pour chaque nouvelle génération comme le produit de la dotation et du coefficient multiplicateur.

2023 - ACTIVITES	Coefficients 2023	Activité PIA4	Activité FII	Total Activité 2023
AVANCE RECUPERABLE	3,3	51 834 000 €	- €	51 834 000 €
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	6,6	3 577 076 €	544 275 €	4 121 351 €
PRÊT FEDER INNOVATION	3	265 000 €	- €	265 000 €
PRÊT INNOVATION R&D	6,6	437 992 100 €	1 555 000 €	439 547 100 €
SUBVENTION	1	20 337 474 €	2 474 776 €	22 812 250 €
BOURSE FRENCH TECH	1	18 538 938 €	1 240 771 €	19 779 709 €
EUROSTARS	1	7 483 475 €	152 799 €	7 636 274 €
SRC	1	- €	- €	- €
DIAGNOSTICS	1	2 110 201 €	- €	2 110 201 €
ST AIDES A L'INNOVATION		542 138 264 €	5 967 621 €	548 105 885 €
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	1	25 271 920 €	1 739 069 €	27 010 989 €
AIDE AU DEV. DEEPTech SUB	1	32 779 271 €	277 500 €	33 056 771 €
AIDE AU DEV. DEEPTech AR	2,5	97 869 250 €	- €	97 869 250 €
ST AIDES DEEPTech		155 920 441 €	2 016 569 €	157 937 010 €
TOTAL ACTIVITES		698 058 705 €	7 984 190 €	706 042 895 €

En nombre d'aides, cette activité se ventile de la façon suivante par dispositif :

2023 - NOMBRE D'AIDES ACCORDEES	PIA4/France 2030	FII	TOTAL
AVANCE RECUPERABLE	191	0	191
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	36	6	42
PRÊT FEDER INNOVATION	2	0	2
PRÊT INNOVATION R&D	1335	8	1343
SUBVENTION	426	23	449
BOURSE FRENCH TECH	529	3	532
EUROSTARS	32	1	33
SRC	0	0	0
DIAGNOSTICS	250	0	250
ST AIDES A L'INNOVATION	2 801	41	2 842
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	256	7	263
AIDE AU DEV. DEEPTech SUB	117	1	118
AIDE AU DEV. DEEPTech AR	119	0	119
ST AIDES DEEPTech	492	8	500
TOTAL NBRE D'AIDES ACCORDEES	3 293	49	3 342

2.2. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des actions structurelles, volet « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » et du volet « Financement des investissements stratégiques » de France 2030, au 31 décembre 2023 (voir Annexe 2)

Au sein du Programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation », en complément des aides à l'innovation dites « aides guichets, Bpifrance a déployé en 2023 d'autres dispositifs du PIA structurel : concours i-Lab et i-Nov, i-Démo, 1ère usine.

Dans le Programme 424 « Financement des investissements stratégiques », Bpifrance opère à date dans quasiment tous les objectifs ou leviers et stratégies d'accélération (SA) rattachées :

- Objectifs : 1 – Production d'énergie décarbonée (Renouvelable et Nucléaire) ; 2 – Hydrogène vert ; 4 – Production de véhicule zéro émission ; 5 – Avion Bas Carbone ; 6 – Alimentation saine et durable ; 7- Production de biomédicaments et DM innovants ; 8 – Industries Culturelles et Créatives ; 9 – Espace ; 10 – Fonds marins.
- Leviers : 1 – Matériaux durables ; 2 – Électronique et robotique ; 3 – Numérique (SA Cloud, 5G, IA, Cyber et Quantique) ; 5 – Innovation et startups.

En 2023, Bpifrance a aussi déployé de façon résiduelle certaines actions rattachées aux grands défis de FII.

Les financements sont attribués sur décision Premier Ministre (DPM) sous forme d'un mix de subventions et d'avances récupérables. Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) ou notifiés auprès de la Commission Européenne sont attribués sous forme de subvention généralement assortie d'un retour à l'État en cas de rentabilité économique supérieure à ce qui a été notifié à la Commission européenne.

Les procédures de sélection des projets se déroulent sous forme d'appel à projets, ponctuellement sous forme de financement de projet ayant suivi un processus de sélection gré à gré. La sélection fait intervenir trois filtres de sélection (pré-sélection, audition en présence d'experts externes, instruction approfondie mobilisant des experts externes le cas échéant) avant proposition de financement par le Comité de pilotage ministériel opérationnel.

Certains projets sont relevés dans un cadre d'un AAP puis réorientés vers un AAP du dirigé, ce qui peut conduire à des écarts entre les répartitions de financements par AAP et celles par thématique.

Après engagement, les aides sont versées progressivement, au fur et à mesure du bon déroulement du projet. L'avance initiale est généralement comprise entre 10% et 25% de l'aide totale, selon le type de bénéficiaire. Chaque versement d'aide est ensuite conditionné à la fourniture de livrables et le cas échéant au passage de jalons de go/no go, définis contractuellement. En moyenne la durée théorique des projets est de 2,9 ans avec 3,5 versements.

*Les données relatives à l'état d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France 2030 sont disponibles en **annexe 2**. Les données de décisions présentées en annexe correspondent aux projets décidés en 2023 par le Premier Ministre.*

2.3. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de Relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2023 (voir Annexe 3)

Le plan France Relance, qui permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.

Afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros a été déployé par le Gouvernement autour de trois volets : la transition écologique (programme 362), la compétitivité (programme 363) et la cohésion (programme 364).

*Les données relatives à l'état d'avancement des autres dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance sont disponibles en **annexe 3**.*

Un point particulier, au regard de son importance, mérite d'être fait concernant **le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE)**, dont la mise en œuvre a été étendue jusqu'au 31 décembre 2023 à la suite de la guerre en Ukraine. Afin de permettre aux entreprises françaises de faire face à leurs besoins de trésorerie générés par le ralentissement de l'économie française du fait de la pandémie de Covid-19, l'État a confié à Bpifrance la gestion au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État de la garantie instituée par l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020.

La garantie de l'État peut être accordée aux prêts consentis par les établissements de crédit et les sociétés de financement ou par des prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 30 juin 2022 inclus, à des entreprises immatriculées en France autres que des établissements de crédit ou des sociétés de financement quelle que soit leur taille, dans la limite d'un encours total garanti de 300 Md€. La quotité de garantie (part du montant du prêt garanti) est de 90% pour les TPE, PME et ETI et varie de 70% à 90% pour les grandes entreprises. La durée du prêt est de 6 ans maximum.

Par arrêté en date du 7 avril 2022, l'État a souhaité apporter un soutien aux entreprises subissant un impact fort de la crise en Ukraine par la création d'un PGE Résilience. Le PGE Résilience présente les mêmes caractéristiques que le PGE classique et se cumule avec celui-ci. Seul son montant diffère et est égal à 15% du chiffre d'affaires annuel moyen réalisé sur les trois derniers exercices comptables clôturés. Dans les cas où l'entreprise ne dispose pas de trois, mais seulement de deux ou d'un exercice comptable clos, alors ce plafond est égal à 15% de son chiffre d'affaires (CA) annuel moyen respectivement réalisé sur les 2 derniers ou sur le dernier exercice comptable clos.

Il n'y a pas de constitution de fonds ni de dotation *ex ante* pour ce dispositif, Bpifrance appelle les montants auprès de l'État quand les banques procèdent à des appels en garantie via Bpifrance, qui relaie ces demandes auprès de l'État.

Au 31 décembre 2023, les PGE ont été accordés à 686 600 bénéficiaires, ils représentent un montant de 145 Md€ de prêts environ (129 Md€ à destination des PME et ETI (aussi appelés PGE de masse) et 16 Md€ à destination des grandes entreprises.

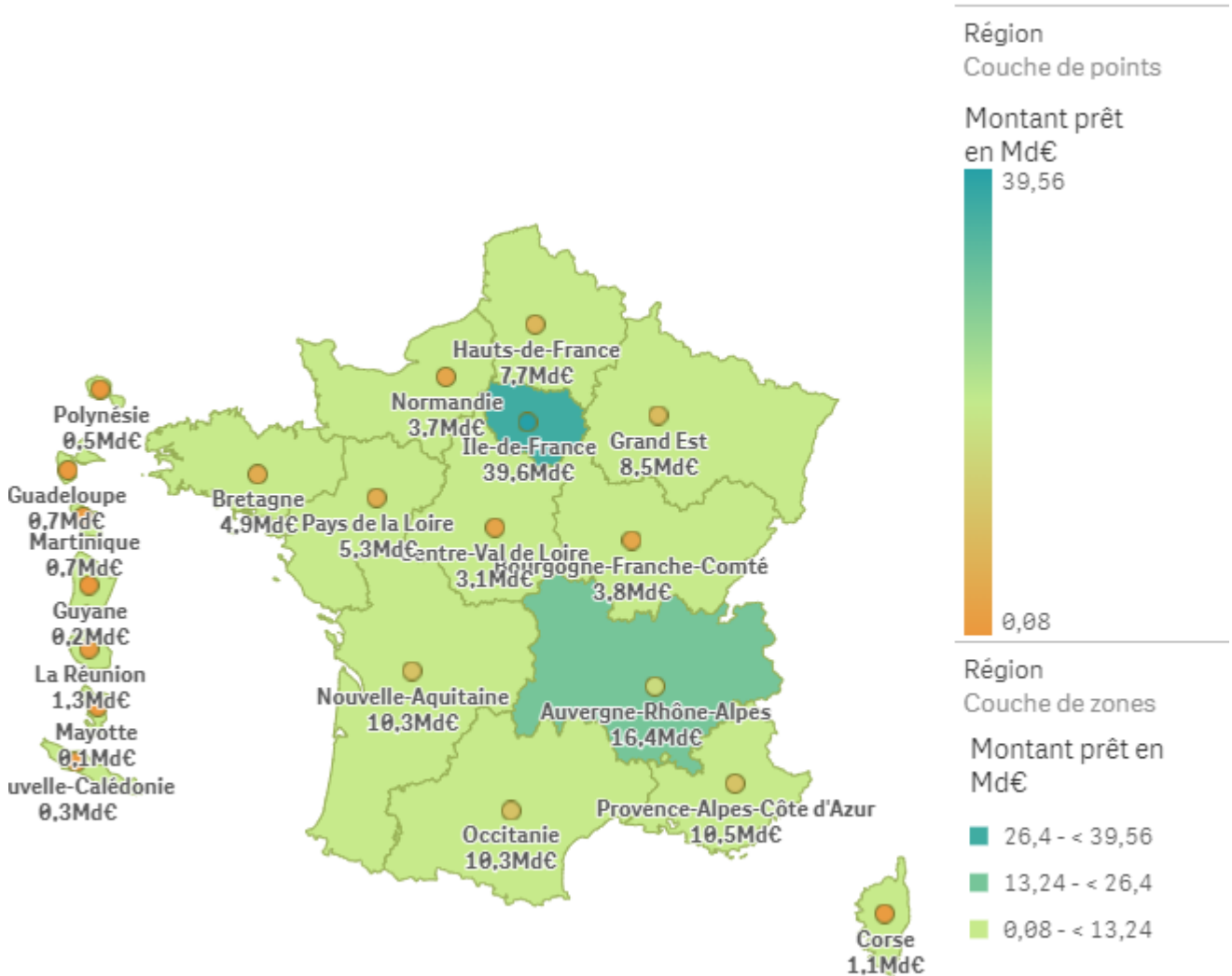
Au 31 décembre 2023, le montant de capital restant dû (encours) est de 60 Md€ environ pour les PGE

de masse et d'environ 2 Md€ pour les PGE Grandes entreprises.

Le montant des indemnités versées aux banques en 2023 est de 1,6 Md€ environ. Le montant des commissions prélevées pour le compte de l'État en 2023 est de 174 M€ environ (il s'amenuise encore, logiquement, par rapport à 2022).

PGE hors Grandes Entreprises (données au 31.12.23)

Répartition géographique des prêts en nombre et montant



3. SYNTHÈSE DES FLUX FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET BESOIN DE RESSOURCES POUR 2024 ET 2025

Les flux financiers intervenus entre l'État et Bpifrance en 2023 peuvent être classés en deux catégories :

- Les flux financiers liés aux dotations, servant à financer les activités de Bpifrance : crédits ouverts en loi de finances en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, reliquats disponibles constatés sur certains dispositifs, produits financiers issus du placement des dotations reçues de l'État ;
- Les flux financiers hors dotation (dividende, commissions de garantie, prêts et remontée à l'État de distribution de fonds d'investissement).

3.1. Synthèse des flux financiers liés aux dotations en 2023 et besoins de ressources pour 2024 et 2025

Sont désignés par :

« **Ventilation des crédits ouverts en loi de finances pour 2023 par dispositif** » : les montants d'Autorisations d'Engagement et de Crédits de Paiement versés par l'État (ici bailleur) au groupe Bpifrance (via l'EPIC Bpifrance en tant qu'opérateur du PIA ou directement à Bpifrance) pour l'accomplissement de missions précisées par l'État.

« **Ventilation du financement du Fonds Maitre de garantie Trésor par compartiment** » : conformément à la convention cadre des fonds de garantie entre Bpifrance et l'État du 29 juin 2009, Bpifrance réalise des simulations de la situation des fonds au 30 juin de chaque année. Le solde dégagé est affecté au financement des compartiments du Fonds Maitre de garantie Trésor pour couvrir les nouveaux engagements non couverts par des dotations nouvelles.

« **Ventilation des produits financiers 2022 du fonds de mutualisation et du fonds de réserve par compartiment du Fonds Maitre de garantie Trésor** » : conformément aux conventions relatives au Fonds de Mutualisation du 29 juin 2009 et Fonds de Réserve du 17 juin 2015, 90% des produits financiers issus des placements de ces fonds constatés au terme de l'année n-1, sont affectés au financement des compartiments du Fonds Maitre de garantie Trésor.

Les tableaux suivants présentent l'origine et les modalités d'utilisation des ressources budgétaires ayant financé les offres déployées par Bpifrance en 2023, et les besoins identifiés pour 2024 et 2025.

- À partir de dotations nouvelles du budget général :

Ventilation des crédits ouverts en loi de finances pour 2023 par dispositif (hors Fonds Propres et BAE)					
N° Programme	Nom du Programme	Détail par dispositif destinataire	Montant AE 2023 en €	Montant CP 2023 en €	GCT / GCP
P231	Vie étudiante	Prêts étudiants	0	6 500 000	GCT
P362	Ecologie	Soutien à l'investissement de modernisation	0	95 849 185	GCT
P363	Compétitivité			138 867 007	
P134	Développement des entreprises et régulations	Mission French Tech	9 390 000	9 390 000	GCT
		Total	9 390 000	250 606 192	
P423	Accélération de la modernisation des entreprises	PIA3 PSPC	0	42 500 000	GCT
		Total	0	42 500 000	
P424	Financement des investissements stratégiques	PIA4 Soutien au déploiement	0	200 000 000	GCT
		PIA 4 Maturation	0	30 000 000	GCT
		PIA 4 Démonstration	0	140 000 000	GCT
		Total	0	370 000 000	
P425	Financement des écosystèmes de l'innovation	PIA 4 Aides guichet	262 500 000	300 000 000	GCP
		PIA 4 Régionalisé	0	40 000 000	GCT
		PIA 4 Aides nationales	0	83 128 199	GCT
		Total	262 500 000	423 128 199	
		PIA 4 / FR 2030 Aides nationales	0	100 000 000	GCT
		Total	0	100 000 000	
P424	Financement des investissements stratégiques	PIA 4 / FR 2030 Industrialisation et Déploiement	2 400 000 000	660 000 000	GCT
		PIA 4 / FR 2030 Maturation	0	105 000 000	GCT
		PIA 4 / FR 2030 Démonstration	0	150 000 000	GCT
		PIA 4 / FR 2030 Soutien au déploiement	600 000 000	145 000 000	GCT
		Total	3 000 000 000	1 060 000 000	
P103 / P364	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Fonds de cohésion sociale	21 800 000	21 800 000	GCT

Bpifrance est l'opérateur clé du plan France 2030 (PIA) et du plan de Relance lancés par l'Etat.

- Par redéploiements internes et contribution de l'EPIC Bpifrance :

Ventilation du financement du Fonds Maitre de garantie Trésor par compartiment						
Programme	Fonds destinataires	Fonds sources débités	Montant détaillé en €			
134 Trésor	Développement des entreprises et régulations	Création hors Relance	Renforcement Haut de Bilan	27 278 482	GCP	
		FASEP / GPI	Création	13 022 222	GCP	
		Création Relance	Renforcement Haut de Bilan	68 571 518	GCP	
		Prêt Croissance Relance	Atout ETI / Atout PME	48 622 222	GCP	
		Prêt Vert Relance	Atout ETI	67 555 556	GCP	
		Avance +	Renforcement de Trésorerie	5 000 000	GCP	
		Prêt d'honneur Création Reprise Relance	Transmission	2 913 429	GCP	
		Garantie Verte	Renforcement de Trésorerie	1 495 082	GCP	
		PPA ENR	Renforcement Haut de Bilan	33 000 000	GCP	
		Total			267 458 511	
		P192	Recherche et enseignement supérieur	Prêt d'amorçage investissement	Prêt pour l'Innovation	13 053 968
		Total		13 053 968		
Ventilation des produits financiers 2022 du fonds de mutualisation et du fonds de réserve par compartiment du Fonds Maitre de garantie Trésor						
Programme	Fonds destinataires	Fonds sources débités	Montant détaillé en €			
P134 Trésor	Développement des entreprises et régulations	Innovation	Produits financiers 2022 issus du Fonds de Réserve	2 834 416	GCP	
		Garantie Verte	Produits financiers 2022 issus du Fonds de Réserve	165 584	GCP	
		Garantie Verte	Produits financiers 2022 issus du Fonds de Mutualisation	1 000 000	GCP	
		Total		4 000 000		
Dispositifs financés par l'EPIC sur ses fonds propres						
	Nom du dispositif	Contributions de l'EPIC en €				
	Subventions France Nation Verte	15 000 000		GCP		
	Accompagnement de la TEE / Réindustrialisation	25 000 000		GCP		
	Convention Accompagnement 2024	10 000 000		GCP		
	Plan Deeptech 2	20 000 000		GPT		
	Convention Accompagnement 2019	18 700 000		GCP		
	Total	88 700 000				

S'agissant du périmètre des fonds de garantie dotés par des ressources publiques, l'activité de Bpifrance au titre de l'année 2023 n'a pas nécessité de dotation budgétaire nouvelle en loi de finances. L'EPIC Bpifrance a participé au financement de missions d'intérêt général à hauteur de 88,7 M€.

- Cas particulier de Bpifrance Assurance Export

Données relatives à Bpifrance Assurances Export :

Solde des résultats par activité du compte commerce 915			
	Exécution 2021 (en M€)	Exécution 2022 (en M€)	Exécution 2023 (en M€)
1. Assurance-crédit et assurance investissement	330	522	327
2. Assurance prospection	-84	-95	-73
3. Change	-2	-2	1
4. Risque économique	0	0	0
5. Risque exportateur	-3	-18	5
6. Cap Franceexport et Cap Franceexport +	4	4	1
TOTAL (hors financement construction naval et stabilisation de taux)	245	410	261

Source : Cour des comptes (analyse de l'exécution budgétaire), à partir des documents budgétaires et de Chorus

- Besoins de ressources pour 2024 et 2025

S'agissant des offres déployées pour compte propre, les différentes ressources incluent :

- Des redéploiements internes,
- Des produits financiers,
- Des dotations ouvertes en loi de finances et ressources propres de l'EPIC à recevoir.

Au titre de l'année 2025, les dotations de l'Etat sont ajustées pour participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

3.2. Synthèse des flux financiers (autres que ceux relatifs aux dotations) entre **Bpifrance et l'État**

3.2.1. Dividendes versés par Bpifrance à l'EPIC Bpifrance

En 2023, Bpifrance a versé un dividende de 260,9 M€ à l'EPIC Bpifrance au titre du solde sur dividende de l'exercice 2022 (200,7 M€) et de l'acompte sur dividende de l'exercice 2023 (60,2 M€).

3.2.2. Commissions de garantie

L'EPIC Bpifrance a pour mission de garantir des émissions obligataires effectuées par Bpifrance. Cette garantie accordée fait l'objet d'une rémunération, dont le niveau de tarification est déterminé annuellement par le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance sur la base d'une rémunération au prix du marché. Le montant des commissions fixé au titre d'un exercice est effectivement versé au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

En 2023, l'EPIC Bpifrance a perçu 44,9 M€ de commissions de garantie au titre de l'exercice 2022.

3.2.3. Prêts accordés à Bpifrance

L'EPIC Bpifrance dispose à son bilan de prêts consentis à Bpifrance pour un montant de 272,6 M€ au 31 décembre 2023. Ces prêts avaient été accordés à Bpifrance en 2015 dans le cadre de dispositifs ciblés (Prêts verts 2, Prêts robotiques, Prêts croissance Industrie) et sont en gestion extinctive jusqu'à 2025 maximum.

3.2.4. Reversements liés aux activités d'investissement de l'EPIC

L'EPIC Bpifrance souscrit dans des fonds d'investissement gérés par Bpifrance Investissement et prend des participations dans des entreprises via l'enveloppe French Tech Souveraineté.

L'EPIC Bpifrance peut recevoir des versements dans le cadre de ses souscriptions et participations dans les cas suivants :

- Distribution d'un fonds d'investissement (produits financiers, cession de participation, distribution en fonds de fonds) ;
- Produit de cession et produits financiers des participations de French Tech Souveraineté ;
- Ces versements sont reversés à l'État par l'intermédiaire par l'EPIC Bpifrance ;
- Le montant des distributions de fonds d'investissements PIA/FR30 reversés à l'État à travers l'EPIC Bpifrance s'élève à 70,8 M€ en 2023 ;
- Aucun reversement n'a été effectué dans le cadre de French Tech Souveraineté en 2023. Les premiers reversements ayant eu lieu en 2024.

4. SITUATION DES FONDS DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

4.1. Fonds de garantie

Les Fonds de garantie constituent une modalité *sui generis* de gestion financière, juridique et comptable de la garantie. Ces véhicules ont beaucoup été utilisés ces 10 dernières années afin de :

- Permettre à Bpifrance de garantir des crédits accordés par les banques de place sur des financements risqués et, partant, de combler des failles de marché (vision activité) ;
- Cantonner le risque potentiel lié à cette activité afin de protéger les fonds propres de la Banque (vision financière et risque).

Parmi les interventions de l'État, la Cour des comptes classe les fonds de garantie parmi la catégorie des fonds sans personnalité juridique.

Ils sont des instruments financiers, comptables et juridiquement encadrés gérés par Bpifrance en gestion pour compte propre dont l'objectif est d'accorder des garanties sur des prêts effectués par des établissements financiers.

Les fonds de garantie sont des éléments de la comptabilité de Bpifrance destinés à lui permettre de rendre compte à l'État de l'utilisation des fonds que ce dernier lui verse pour lui permettre de remplir sa mission d'intérêt économique général.

Les dotations sont enregistrées comme une dette de Bpifrance vis-à-vis du bailleur, dont la restitution est subordonnée aux pertes qui se matérialiseront sur le dispositif. Les éventuels reliquats, à l'extinction des risques supportés par le Fonds, peuvent être restitués au bailleur ou transférés vers un autre dispositif géré par Bpifrance.

La constitution d'un fonds de garantie repose sur la signature d'une convention entre Bpifrance et un tiers, le bailleur, ainsi que sur le versement d'une dotation par ce bailleur.

La convention définit :

- les règles d'éligibilité du dispositif mis en place au titre du Fonds de Garantie ;
- les règles de fonctionnement du Fonds de garantie.

Les règles d'éligibilité précisent les éléments suivants :

- La cible du Fonds – c'est-à-dire qui sont les bénéficiaires finaux des financements garantis (en règle générale, ce sont des PME) ;
- Les financements éligibles : prêts court terme/ moyen long terme, crédits-bails, etc. ;
- La durée de la garantie : la garantie est accordée pour la durée du financement ;
- La quotité maximum : part du risque supporté par le Fonds de garantie ;
- Coût de la garantie : montant acquitté par les organismes financiers bénéficiaires de la garantie.

Les règles de fonctionnement du Fonds de garantie précisent les éléments suivants :

- Le montant de dotation - et ses modalités de versement – ainsi que le coefficient multiplicateur : le dotateur verse une somme à laquelle est appliqué un effet de levier pour déterminer la production globale de garantie permise par le Fonds. Le coefficient multiplicateur est calculé par la direction de l'Actuariat en fonction du risque que représentent les bénéficiaires ciblés et les types de prêts garantis. Cet effet de levier permet de maximiser l'impact des crédits publics dédiés à la Garantie Bpifrance ;
- Le schéma comptable du Fonds (débit et crédit) – le fonctionnement comptable des fonds de garantie est exposé ci-après ;
- La rémunération de Bpifrance ;
- Les modalités de mise en jeu de la garantie : ces modalités permettent de définir dans quels cas de figure les banques ont le droit d'être indemnisées ;
- Les modalités de gestion extinctive du fonds : ce sont les modalités de gestion du fonds quand ce dernier ne produit plus de nouvelles garanties. Elles prévoient notamment le reversement à l'État du solde du fonds quand les risques seront éteints ;
- Les éléments de *reporting* (activité, solde comptable du Fonds) dus au dotateur et qui lui permettent de suivre le bon déroulement du dispositif ;
- Les autres dispositions juridiques (confidentialité, protection données personnelles, dénonciation, etc.).

*Les éléments relatifs aux fonds de garantie actifs et bénéficiant de dotations de l'État font l'objet d'une revue complète par les commissaires aux comptes. Ils sont publiés en **annexe 4** du présent rapport.*

4.1.1. Présentation de la comptabilité des fonds de garantie

Les fonds de garantie peuvent être appréhendés au moyen de deux réalités comptables : le bilan et

le compte de résultat. Voici comment sont constitués ces deux agrégats pour les fonds de garantie en gestion pour compte propre.

4.1.2. Solde comptable du fonds/ Bilan du fonds

Pour connaître le solde comptable d'un fonds par exemple au 31 décembre de l'année N :

- On part du solde comptable en N-1, on y ajoute :
 - Les dotations reçues au cours de l'année N (montant versé par le dotateur calibré pour distribuer le montant de garantie projeté) ;
 - Les redéploiements de dotations en provenance d'autres fonds de garantie ;
 - Le résultat du fonds de l'année N – dont on verra la composition ci-après (ce résultat peut être négatif).
- On en retranche les remboursements et redéploiements (qui peuvent être des remboursements de dotation au dotateur et des redéploiements de dotation vers d'autres fonds de garantie géré par Bpifrance par exemple).

Les actifs comptables des fonds de garantie correspondent au solde du fonds duquel on retranche :

- Le montant du contentieux (indemnisations) et des intérêts à payer aux banques (il s'agit des intérêts de trésorerie dus par Bpifrance aux banques pour la période durant laquelle cette dernière procède aux diligences visant le recouvrement de la créance) ;
- Le remboursement aux clients des commissions perçues d'avance (par exemple dans le cas d'un remboursement anticipé). Des commissions peuvent également être reversées par les clients, dans ce cas le montant correspondant vient reconstituer l'actif net.

4.1.3. Résultat du fonds/compte de résultat du fonds

Le résultat annuel du fonds est composé des éléments suivants :

- Les produits financiers : les dotations reçues pour le fonctionnement du fonds sont placées en majorité sur des comptes gérés à l'AFT, une partie (définie contractuellement avec le dotateur) des produits financiers découlant de ces placements revient au fonds (+) ;
- Les participations en plus-value (pour les fonds qui garantissent des fonds propres) et récupérations le cas échéant (si la banque a recouvré une partie de la créance après avoir été indemnisée) (+)¹² ;
- Les commissions dues par les banques qui sont le prix acquitté par elles pour bénéficier de la

¹² La Garantie Bpifrance fonctionne en perte finale. Lorsqu'un événement de crédit se produit (par exemple une succession d'impayés ou le fait que la société fasse face à un jugement de redressement judiciaire), la banque « met en jeu » la garantie, c'est-à-dire qu'elle demande à être indemnisée. La banque doit ensuite faire en sorte de récupérer le maximum de sa créance. Quand elle a effectué les diligences nécessaires, elle peut être indemnisée par Bpifrance à hauteur de la partie garantie de sa créance qu'elle n'a pas su récupérer.

- garantie Bpifrance (+) ;
- Les charges contentieuses et les provisions précontentieuses et contentieuses (-) : la plupart du temps, ces éléments qui correspondent respectivement aux montants payés dans le cadre de l'activité de règlement de la garantie (honoraires d'avocat par exemple) et aux provisions passées quand les créances deviennent douteuses puis quand la garantie est mise en jeu par les banques sont retranchés au résultat du fonds.
- Ils peuvent néanmoins s'y ajouter s'il y a une reprise de provisions par exemple.

4.2. Fonds de garantie d'intervention (FGI)

4.2.1. Présentation des FGI

Lorsque l'État s'appuie sur Bpifrance pour mettre en œuvre une politique publique de soutien à l'innovation au bénéfice des entreprises, Bpifrance crée un « fonds de garantie d'intervention » (« FGI »).

Un FGI correspond à un fonds sans personnalité juridique permettant de sanctuariser les crédits dédiés au dispositif et d'isoler analytiquement toute opération venant impacter au débit ou au crédit le fonds. Les modalités de fonctionnement financier et comptable du FGI répondent à des règles strictes notamment en ce qui concerne les modalités de versement effectif des crédits de paiement, les schémas comptables et natures d'opérations imputables, les conditions de transfert de crédits, la mise en extinction des dispositifs sous-jacents, les reversements à l'État des crédits libres d'emploi ou encore les coûts de gestion associés.

Les FGI sont gérés soit « pour compte de tiers » soit « compte propre ». Ils sont présentés en annexe des états financiers de Bpifrance pour les premiers, et portés au bilan de Bpifrance pour les seconds.

4.2.2. Situation des FGI au 31 décembre 2023

Les éléments relatifs aux fonds de garantie d'intervention actifs et bénéficiant de dotations de l'État sont publiés en annexe dans le rapport annuel de Bpifrance et font l'objet d'une revue complète par les commissaires aux comptes.

Situations comptables des fonds de garantie d'intervention :

(en M€)	Solde au 31/12/2022	Dotations 2023	Remboursements et redéploiements 2023	Résultats 2023	Solde au 31/12/2023	Avances Récupérables Saines	Encours Prêts Innovation Sains
Fonds							
Aides à l'innovation - ISI - PMII	687,5	0,0	0,0	-82,2	605,3	139,5	409,2
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,6	22,8
Aides sur financement partenaires	254,8	3,6	0,0	-12,6	245,8	19,5	28,0
Etat PIA	406,8	462,5	0,0	-185,0	684,3	157,5	890,2
FII	160,7	0,0	0,0	-33,3	127,4	103,9	183,8
Etat autres	11,5	28,5	0,0	-5,4	34,6	0,2	0,2
TOTAL	1521,3	494,6	0,0	-318,5	1697,4	431,2	1534,2

Résultat des fonds de garantie d'intervention au 31/12/2023 :

(en M€)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2023
Aides à l'innovation - ISI - PMI	1,6	-88,2	0,0	1,0	3,4	-82,2
Aides sur financement partenaires	-7,9	-4,8	-1,6	0,0	1,7	-12,6
Etat PIA	-94,4	-80,7	-10,8	0,0	0,9	-185,0
FII	-14,6	-19,2	0,0	0,0	0,5	-33,3
Etat autres	-5,4	-0,1	0,0	0,0	0,1	-5,4
TOTAL	-120,7	-193,0	-12,4	1,0	6,6	-318,5

Les ressources nettes des fonds de garantie à l'innovation peuvent être appréhendées au moyen de deux réalités comptables : le bilan et le compte de résultat. Voici comment sont constitués ces deux agrégats/annexes pour les fonds de garantie innovation en gestion pour compte propre.

Pour connaître le solde comptable d'un fonds par exemple au 31 décembre de l'année N. Au solde comptable en N-1 :

- On ajoute :
 - Les dotations reçues au cours de l'année N ;
 - Les redéploiements de dotations reçus en provenance d'autres fonds ;
 - Le résultat du fonds de l'année N.

- On retranche :
 - Les remboursements et les redéploiements (qui peuvent être des remboursements de dotations au donateur ou des redéploiements de dotations).

Le tableau en note 21-1 (Situation comptable) reprend ces éléments et constitué en colonne :

- Le stock des fonds en fin d'exercice précédent ;
- Les dotations et des redéploiements de l'année ;
- Le résultat de l'année ;
- Le stock des fonds en fin d'exercice ;
- Les encours des avances récupérables sains ;
- Les encours des prêts Innovation sains.

Pour connaître le résultat d'un fonds de l'année N :

- On ajoute :
 - Le montant des reprises de provisions ;
 - Le montant des remboursements d'indus de subventions ;
 - Le montant des remboursements retour meilleures fortunes ;
 - Le montant des compléments de redevance ;

- Le montant des pénalités de retard.
- On retranche :
 - Le montant des subventions ;
 - Le montant des dotations aux provisions et des pertes ;
 - Le montant des frais, expertises et charges ;
 - Le montant des couts financiers (couts de liquidité).

Le tableau en note 21-2 (Résultat) reprend ces éléments et constitué en colonne :

- Du montant des subventions ;
- Du montant des provisions et pertes ;
- Du montant des frais et charges diverses ;
- Du montant des charges et produits financiers ;
- Du montant des produits divers.

Dans les deux tableaux, l'ensemble des dispositifs Innovation gérés dans les comptes de Bpifrance est regroupé en ligne.

FGI

- Aides à Innovation – ISI - PMII (FGI – AI ; FGI-ISI-2009 ; PMII – ISI 2008)
- ETAT PIA4 (AGI COEF+SUB ; FNI - FISO)
- FII (AI COEF+SUB; DEEP Tech FII + Bourse French Tech)
- ETAT AUTRES (OUTRE-MER ; FISO 2 ; Transition Agroécologique)

Fonds Partenaires et Régionaux

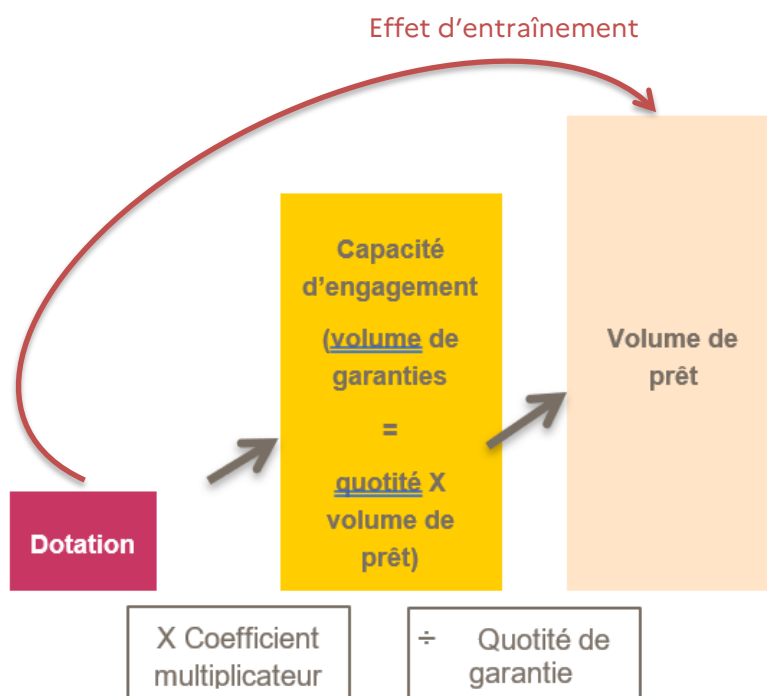
- FRI2 (conventions régionales)
- Aides sur financement partenaires (autres conventions régionales et historiques)

4.3. COEFFICIENTS MULTIPLICATEURS : PRINCIPES GENERAUX, EVOLUTION ET IMPACTS

4.3.1. Principes généraux

4.3.1.1. Définition

Pour les produits déployés sous forme de prêt ou de garantie, Bpifrance s'appuie sur des modèles internes robustes pour déterminer chaque année un effet de levier (dit le « coefficient multiplicateur ») à appliquer à une famille de produits homogènes, qui permet de démultiplier l'impact de chaque euro public injecté dans l'économie réelle.



Pour exemple, à l’échelle de la garantie nationale, la mobilisation d’env. 200 M€ de ressources en 2023 a permis une production en risques de l’ordre de 4 Md€ et un soutien à l’économie de 8 Md€ sous forme de prêts, **soit un effet d’entraînement de 40.**

Les coefficients multiplicateurs permettent de dimensionner *ex ante* le besoin de dotations à apporter pour équilibrer sur sa durée de vie une génération de production adossée à un fonds de garantie. Le montant de dotation est ainsi déterminé, de façon projetée, par l’écart entre les revenus attendus (commissions, produits financiers) et les pertes associées à ces garanties pour une capacité d’intervention définie. Le coefficient multiplicateur est fixe pour le volume d’activité d’une année de production d’un fonds de garantie donné (une « génération » de production).

Le coefficient multiplicateur (K) est égal à l’inverse du taux de perte finale. Le taux de perte finale est, de manière simplifiée, la valeur actualisée de l’écart entre les indemnités futures estimées et les commissions perçues probables.

$$K = 1 / VAN(\text{Indemnités} - \text{Commissions})$$

Ainsi, le coefficient multiplicateur d’un fonds est le nombre par lequel il convient de multiplier la dotation disponible sur ce fonds pour obtenir **la capacité d’intervention annuelle** du fonds, c’est-à-dire le **montant prévisionnel de garanties mises en place.**

4.3.1.2. Calcul du coefficient multiplicateur

Deux approches peuvent être utilisées pour déterminer la valeur des coefficients multiplicateurs des fonds de garantie nationaux, en fonction de leur maturité :

i. **L'approche retenue pour les fonds de garantie actifs depuis de nombreuses années**, faisant l'objet d'une dotation annuelle et présentant de forts volumes d'activité consiste en une **modélisation actuarielle**. Le coefficient est simulé, à partir du profil de risque du portefeuille et des données historiques sur son comportement. Deux modèles peuvent ainsi être utilisés à cette fin :

- **Le modèle générationnel** est appliqué aux fonds de garantie présentant un historique long, une stabilité du positionnement et des volumes annuels importants. Le modèle simule le comportement de chaque génération de garantie, de manière agrégée. Les paramètres modélisant ces comportements (mise en jeu, recouvrement, indemnisation) sont estimés à partir de l'observation historique du comportement des générations du passé ;
- **Le modèle individuel** est utilisé lorsque la profondeur historique disponible ou le nombre annuel de garantie d'un fonds ne permettent pas l'utilisation du modèle générationnel. La simulation de la mise en jeu s'appuie sur les notations internes de contrepartie de chaque individu du portefeuille et les probabilités de défaut associées. Les dates et montants d'indemnisation sont ensuite simulés ligne à ligne.

Pour les fonds de garantie de crédit comme pour les aides à l'innovation, les étapes de simulation du coefficient multiplicateur sont les suivantes :

1. Constitution d'un portefeuille représentatif de la génération à venir en termes de distribution des notations, distribution unitaire des montants, etc. à partir de la production des 3 dernières années pour les dispositifs installés ;
2. Utilisation des paramètres propres au modèle, calibrés sur les données historiques, pour simuler plusieurs milliers de trajectoires futures de risque par méthode de Monte Carlo et calculer des pertes futures associées à chaque scénario ;
3. A partir des milliers de pertes futures simulées, mesure du niveau de coefficient multiplicateur associé au niveau de risque recherché. Les coefficients multiplicateurs sont actuellement fixés au niveau associé à une espérance de résultat de 2% pour les dispositifs pérennes. **Cela signifie qu'en espérance, à l'extinction des encours couverts, 98% du montant de la dotation aura été consommé.**

ii. **Pour les fonds de garantie en phase de lancement, ayant fait l'objet d'un repositionnement**

ou présentant des volumes d’activité annuelle faible, le coefficient multiplicateur de ces fonds de garantie est déterminé de manière experte. Pour cela, Bpifrance s’appuie sur l’analyse de dispositifs proches, sur la simulation de portefeuilles théoriques correspondant au profil de risque attendu ou sur un encadrement du niveau de risque par des dispositifs existants.

Dans une logique d’impact et d’optimisation de la consommation des ressources confiées par ses partenaires, Bpifrance maximise les coefficients multiplicateurs appliqués aux dotations, au profit de l’économie réelle, en s’appuyant notamment sur l’hypothèse d’une solidarité intergénérationnelle des fonds de garantie. En outre, les coefficients multiplicateurs visent à assurer l’équilibre des fonds de garantie sur le long terme, selon une approche de stabilité à travers le cycle pour éviter des effets procycliques. À ce titre, ils n’intègrent pas d’anticipations du contexte économique à court terme. Ils ne prennent pas directement en compte le niveau de sinistralité observé à la date de calcul, ni d’hypothèses sur son évolution à court terme.

4.3.1.3. **Gouvernance des coefficients multiplicateurs et des fonds de garantie**

Les coefficients multiplicateurs sont révisés annuellement et validés par le conseil d’administration (CA) de Bpifrance, sur proposition du management de Bpifrance et recommandation du Comité financement-garantie, comité du CA où siège l’Etat (direction générale du Trésor, direction du Budget), chargé notamment de suivre l’activité des fonds de garantie. Le suivi des risques et du comportement du fonds, notamment à travers les indicateurs que constituent la sinistralité et l’exposition au risque, est, quant à lui, assuré par le Comité des risques du CA.

4.3.2. Évolution du coefficient multiplicateur de la génération du dernier exercice

Les coefficients multiplicateurs peuvent varier d’une année à l’autre sous l’effet notamment du contexte de taux d’intérêt, de l’évolution de la sinistralité ou à la suite d’un changement de critères de détermination du coefficient multiplicateur.

4.3.2.1. **Changement d’un critère de détermination des coefficients multiplicateurs**

En décembre 2022, le Conseil d’administration de Bpifrance a décidé de modifier les modalités de détermination des coefficients multiplicateurs à compter de la génération 2023, en augmentant le risque acceptable intégré aux modèles. La pratique retenue jusqu’alors était d’appliquer à chaque fonds de garantie le coefficient multiplicateur correspondant à une probabilité de 65% que la dotation couvre les pertes futures. Cette règle conduisait à un niveau de prudence très hétérogène et globalement trop élevé entre les fonds, dont la dotation envisagée par fonds pour les générations 2023 n’aurait pas été consommée en moyenne à hauteur de 6% à 25% à l’extinction des risques¹³. La consommation de dotation était ainsi

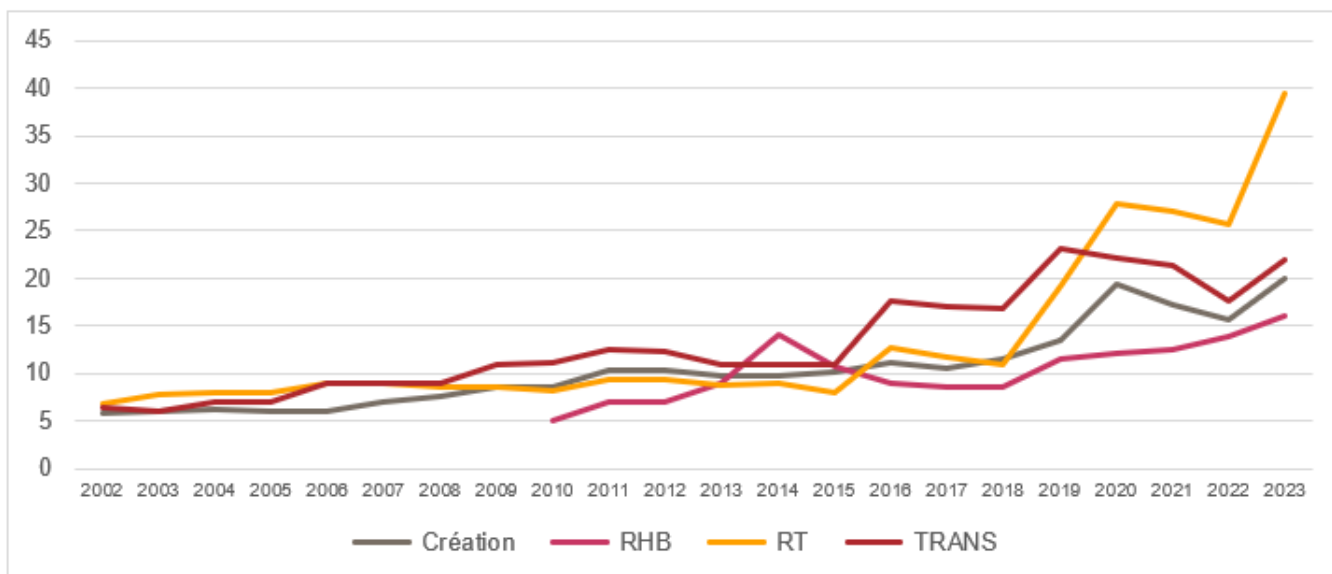
¹³ I.e. l’espérance de résultat variait entre 6% et 25% du montant de la dotation entre les différents fonds de garantie

surestimée ex ante et se traduisait à terme par des montants de recyclage de dotation conséquents nuisant à la lisibilité budgétaire d'ensemble. Afin d'optimiser la consommation de dotations à l'origine, le seuil retenu pour la détermination d'un coefficient correspond désormais à une espérance de résultat de 2% du montant de la dotation, ce qui signifie qu'en moyenne, 2% de la dotation de la génération donnée ne sera pas consommée à l'extinction des risques.

Les conséquences de ce changement de critère de détermination des coefficients sont de divers ordres :

- (i) A court terme, cela permet d’augmenter l’effet de levier des fonds de garantie, diminuant ainsi le besoin de nouvelle dotation du fonds de garantie par son/ses bailleur(s), tout en assurant l’équilibre financier des fonds. Pour la génération 2023, l’augmentation des coefficients multiplicateurs liée à ce changement de critère a permis de réaliser une économie de dotations de 35 M€ ;
- (ii) A moyen terme, le montant de résidus futurs probables, correspondant à des crédits rendus disponibles pour financer l’activité de garantie de Bpifrance, s’en trouve, mécaniquement, substantiellement obéré.

Il est important de noter que les coefficients multiplicateurs ont connu une forte croissance depuis 2002 du fait de l’amélioration de la quantification des risques par Bpifrance et de l’évolution continue des modèles. Les modèles s’appuient sur un historique de données de plus de 20 ans et sont conçus pour ne pas être volatils ou sensibles à des effets de tensions conjoncturelles. Ils sont aujourd’hui considérés comme tendus.

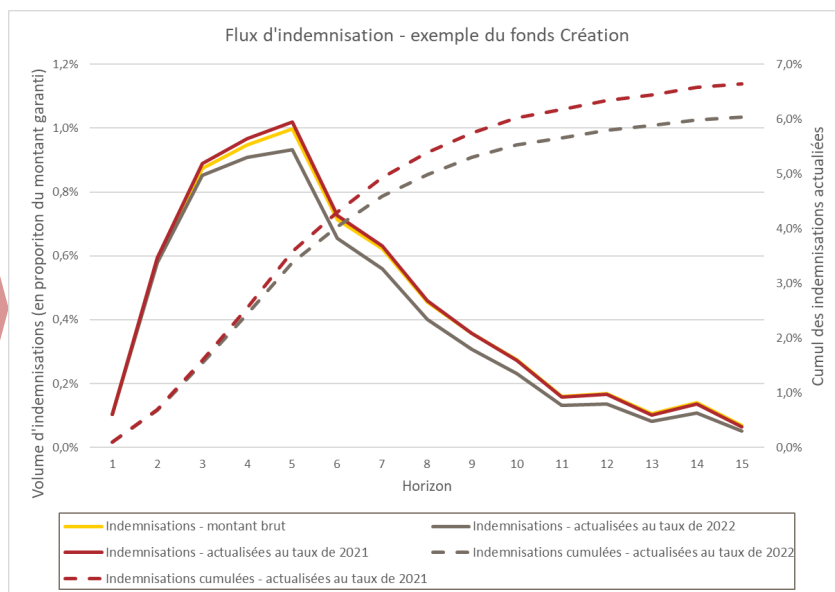
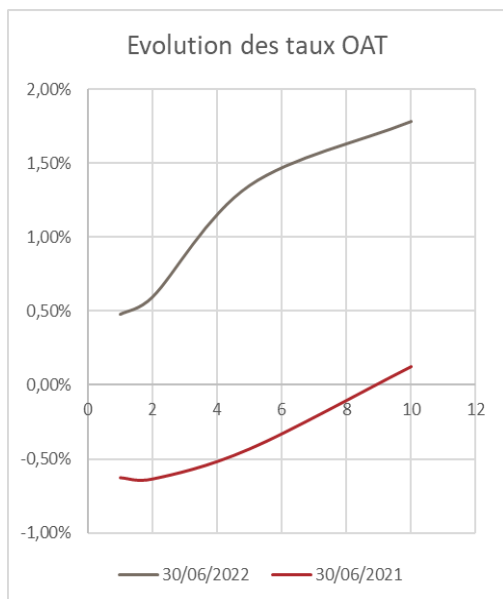


4.3.2.2. Contexte de taux d’intérêt

L’année 2022 a été marquée par une très importante augmentation des taux d’intérêt, et notamment des taux OAT. L’actif des fonds de garantie est placé sur des comptes AFT dont la rémunération correspond à celle de l’OAT. Les perspectives de rendement des dotations 2023 étaient bien meilleurs que les anticipations de rendement qui étaient formulées fin 2021 pour les dotations 2022.

Cela s’est traduit par une forte augmentation des taux d’actualisation utilisés dans la simulation

des fonds de garantie, qui réduit la valeur actuelle nette des pertes futures simulées. Les flux d'indemnisation étant majoritairement attendus dans un délai de 5 à 7 ans, cet effet d'actualisation est important, et a un impact très sensible sur le calcul des coefficients multiplicateurs qui ont fortement augmenté pour cette raison. Dans l'exemple du fonds Création, la VAN des flux d'indemnisation diminue de 10% sous l'effet de la mise à jour de la courbe des taux. Les commissions étant réglées à la mise en place du prêt garanti, leur VAN est insensible au contexte de taux.



L'effet de la hausse des taux d'actualisation sur les coefficients multiplicateurs des fonds de garantie nationaux pour l'année 2023 est très important : + 15% en moyenne. Il est moins marqué pour les fonds associés à des prêts sans garantie car en l'absence de sûretés l'indemnisation est plus rapide pour ces prêts.

5. RÉMUNÉRATION PERÇUE PAR BPIFRANCE EN 2023 POUR LA GESTION DES DISPOSITIFS CONFIEÉS PAR L'ÉTAT

Bpifrance est un établissement de crédit supervisé par la BCE, doté en particulier d'un Comité d'audit¹⁴ compétent pour évaluer l'adéquation des revenus avec les coûts supportés par le groupe :

- Rétrospectivement via les arrêtés de comptes ;
- Prospectivement, au travers des exercices de budgets et de plans à moyen-terme du groupe.

Le tableau ci-dessous reprend, sur le périmètre des dispositifs confiés par l'État en 2023, la rémunération de Bpifrance au regard de l'ensemble des revenus et des coûts supportés :

2023 (M€)	Revenus Totaux Bpifrance	Dont Rémunération par l'Etat	Charges d'exploitation (hors coût du risque)	dont frais de personnel	dont coût Tech	dont frais de locaux	Coût du risque	REX
Innovation - Financement	103	33	-149	-79	-34,5	-9,3	-24	-69
Garantie	172	133	-79	-37	-22,6	-3,3	0	93
Accompagnement	60	1	-81	-33	-4,2	-5,0	0	-21
Assurance Export (1)	57	37	-50	-27	-7,6	-3,8	0	7
Investissement – gestion ressources publiques (2)	63	60	-44	-26	-3,7	-3,1	0	19
Création	-30	1	-15	-6	-3,0	-0,7	3	-42
TOTAL	425	295	-418	-208	-76	-25	-21	-13

* S'agissant de l'item Investissement, les charges supportées par Bpifrance correspondent à une estimation préparée sur la base des charges d'exploitation enregistrées par la société de gestion Bpifrance Investissement durant l'exercice 2023. Cette estimation a été faite en retenant, comme clé analytique de ventilation des charges de ce périmètre géré, le poids des encours/fonds souscrits sur ressources publiques dans les actifs totaux gérés par la société de gestion à fin 2023. À fin 2023, cet encours représente près de 8,6 Md€ sur 51,9 Md€ d'actifs totaux gérés, soit c. 16,6%
** Charges directes et indirectes de la DSI et du Digital

Les rémunérations perçues par Bpifrance ont des natures différentes selon les métiers :

- Innovation (Financement) :
 - **La rémunération versée** à Bpifrance par l'État (Aides à l'innovation) est constituée par des frais de gestion. Les frais de gestion sont facturés par dispositif suivant des modalités prévues dans les conventions signées entre l'État et Bpifrance. Les frais de gestion sont prélevés sur les crédits versés par l'État au titre des dispositifs ;
 - Les revenus totaux de Bpifrance pour l'activité d'Innovation (Financement) sont pour l'essentiel constitués de la rémunération versée par l'État (Aides à l'Innovation) ainsi que par les intérêts versés par les entreprises clients dans le cadre de prêts.
- Garantie :
 - **La rémunération versée** à Bpifrance par l'État pour l'activité de Garantie est constituée par les éléments suivants :
 - Pour la gestion des prêts garantis par l'État (PGE) : un défraiement par l'État à partir de crédits du programme 363 « Compétitivité » sur présentation de justificatifs des dépenses engagées ;
 - Pour la gestion des prêts étudiants garantis par l'État, Bpifrance est rémunéré de la façon suivante :
 - A la mise en place, une dotation forfaitaire lors de la création et à la

¹⁴ Composé d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant l'État (APE, Trésor) et la Caisse des Dépôts.

mise en place du fonds (à partir de crédits au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;

- Dans le cadre de la gestion récurrente, Bpifrance conserve la moitié des commissions qui sont acquittées et une marge d'intermédiation du fait de la gestion financière de 10% du résultat financier si ce dernier est positif.
- Pour la garantie classique, la rémunération suit les modalités prévues dans les conventions avec l'État, essentiellement par transfert d'une quote-part des commissions perçues par les fonds de garantie.
- La différence entre les revenus totaux de Bpifrance et la rémunération versée par l'État provient des commissions de gestion des fonds de garantie régionaux.
- Accompagnement :
 - La rémunération versée par l'État consiste en des frais de gestion sur certains dispositifs (VTE, Diag Eco Flux, France Num). Nous ne considérons pas la compensation des coûts non pris en charge par les bénéficiaires (financée par l'EPIC) comme une rémunération de Bpifrance mais comme une dotation qui permet un déploiement des Accélérateurs.
 - L'activité d'Accompagnement génère en outre des revenus via la refacturation d'une partie du coût des programmes aux entreprises clientes et aux organisations professionnelles.
- Assurance Export : la rémunération de Bpifrance Assurance Export est déterminée dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée avec l'État, de manière à couvrir les charges supportées et à inclure une marge conditionnée par l'atteinte d'objectifs de déploiement. La rémunération perçue par Bpifrance Assurance Export est financée par le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » du Budget Général.
- Investissement – Gestion de ressources publiques : La rémunération de Bpifrance Investissement est essentiellement composée des commissions de gestion prévues entre Bpifrance et l'État. Cette rémunération est détaillée dans le règlement de chaque fonds souscrit par l'État.
- Création :

Bpifrance n'est que marginalement rémunéré par l'État pour son activité de Création et supporte ainsi sur son compte de résultat la quasi-intégralité des coûts de cette activité.

6. ÉTATS FINANCIERS SYNTHÉTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2023 DES FONDS D'INVESTISSEMENT FINANÇÉS PAR DOTATION PUBLIQUE

6.1. Flux souscripteurs des fonds PIA et gestion pour compte de tiers publics à fin 2023 (en M€)

Fonds	Origine des dotations	Milésimes	Taille	Appels	Amortissements	Distributions de PMVR / résultats	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Distributions de PMVR / résultats cumulés	Souscriptions non libérées
FRPME ¹	PIA	2020	94	9,2	-	-	24,0	-	-	70,0
Definvest ²	DGA	2018	50	3,2	-	-	17,1	-	-	32,9
FIT2 ³	CDC	2020	187	32,5	10,0	-	208,9	10,0	-	-22,4
FAA 2 ²⁻⁴	APE	2021	264	7,0	-	-	64,0	-	-	200,0
Lac1 ⁵	CDC	2020	3 898	816,2	2,9	-	2 243,7	10,4	-	1 653,9
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	189	38,6	-	-	188,6	-	-	-
Capital Développement			4 681	906,6	12,9	-	2 746,2	20,4	-	1 934,5
Definvest ²	APE	2018	50	6,8	-	-	42,9	-	-	7,1
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	461	157,1	-	-	222,5	-	-	238,9
Maladies rares	PIA	2013	50	2,1	-	-	44,9	11,0	-	5,2
Fonds Accélérateur Biotech Santé ²	PIA	2016	100	5,7	-	-	57,6	-	-	42,4
French Tech Accélération ²	PIA	2015	80	2,3	2,4	1,1	46,0	3,0	11,1	34,0
French Tech Accélération ^{2 2}	PIA	2021	50	9,6	-	-	12,7	-	-	37,3
Fonds Ecotechnologies	PIA	2012	225	18,3	3,4	-	208,1	17,7	-	16,9
Ville de demain	PIA	2015	50	1,1	-	-	34,9	4,2	-	15,1
Tech&Touch ²	PIA	2020	100	7,6	-	-	27,6	-	-	72,4
PSIM	PIA	2017	270	15,1	5,4	-	155,5	44,3	-	114,5
French Tech Seed	PIA	2019	200	18,8	7,7	-	118,3	54,0	-	81,7
Ambition Amorçage Angels	PIA	2016	50	-	10,2	-	42,5	38,2	-	7,5
SPI	PIA	2015	700	43,0	20,0	-	610,2	215,5	-	89,8
FABS (SPI) ²	PIA	2016	40	0,3	-	-	3,1	-	-	36,9
Fonds Innovation Défense	DGA	2021	150	20,0	-	-	75,0	-	-	75,0
Fonds Patient Autonome ⁶	CDC	2021	96	5,3	-	-	45,8	-	-	49,7
Fonds Ecotechnologies 2	PIA	2022	150	12,5	-	-	34,5	-	-	115,5
SPI2	PIA	2022	666	122,8	-	-	153,1	-	-	512,4
Total Innovation			3 487	448	49	1	1 935,2	387,8	11,1	1 552,2
FFPCR	Etat	1998	91	-	-	-	91,5	87,8	-	-
FNA	PIA	2011	580	20,5	7,9	-	524,0	183,1	-	55,8
FNA 2	PIA	2018	500	61,5	-	-	180,7	-	-	319,3
French Tech Accélération ²	PIA	2015	120	9,3	7,8	4,9	106,0	31,0	4,9	14,0
French Tech Accélération ^{2 2}	PIA	2021	50	7,6	-	-	10,0	-	-	40,0
FFR	PIA	2016	81	11,6	3,0	-	36,4	4,8	-	44,1
FABS ²	PIA	2016	200	10,4	4,5	-	60,4	4,5	-	139,6
FFQP	PIA	2016	50	6,1	-	-	22,2	-	-	27,4
FFMC2	PIA	2014	650	33,8	57,8	-	561,0	252,7	-	89,0
FF Edtech	PIA	2016	30	2,2	-	-	15,4	-	-	14,6
FMC3	PIA	2018	600	62,4	10,3	-	340,3	14,2	-	259,4
Tech & Touch ²	PIA	2020	25	1,6	-	-	7,8	-	-	17,2
FFI3+	CDC	2013	121	1,8	13,8	13,7	112,4	112,4	13,7	8,2
FF Growth ⁷	CDC	2020	405	48,6	-	-	150,5	-	-	254,2
FF Digital ⁸	CDC	2017	139	5,3	-	-	119,7	4,0	-	19,7
Mandat APE - Fonds Aéro	APE	2020	150	27,8	-	-	106,6	-	-	43,4
FAA 2 ²⁻³	APE	2021	66	6,3	-	-	9,6	-	-	56,4
FFRER	Etat - Relance	2021	250	19,0	-	-	47,0	-	-	203,0
FFD 2 ⁹	CDC	2022	170	14,1	-	-	19,9	-	-	150,1
FMC4	PIA	2022	600	60,0	-	-	64,5	-	-	535,5
Fonds national de Venture Industriel	PIA	2023	350	24,0	-	-	24,0	-	-	326,0
Total Fonds de fonds			5 227	433,8	105,1	18,5	2 609,7	694,5	18,5	2 617,0
Total			13 395	1 788,8	167,2	19,6	7 291,1	1 102,8	29,6	6 103,8

dont total fonds PIA	7 259	770,1	140,4	5,9	3 924	878	16	3 335
dont total fonds souscrits par l'Etat (APE, DGA...)	846	81,0	-	-	403	88	-	443
dont total fonds souscrits par la CDC	582	53,4	18,1	13,7	380	120	14	202
dont autres souscriptions	4 707	884,2	8,6	-	2 583	17	-	2 124

1 Le fonds FRPME est souscrit à hauteur de 53% par Bpifrance et à 47% par le PIA

2 S'agissant des fonds/poches multi-métiers, un découpage par métier a été opéré

3 Le fonds FIT 2 est souscrit à hauteur de 43% par la CDC, 32 % par Bpifrance et 25 % par la BEI

4 Le FAA2 est souscrit à hauteur de 31,8% par l'APE, 45,5% par des tiers privés et 22,7% par Bpifrance

5 Le fonds Lac1 est souscrit à hauteur de 1,5% par la CDC et 33,3% par Bpifrance

6 Le Fonds Patient Autonome est souscrit à hauteur de 21% par la CDC et à 65% par Bpifrance

7 Le Fonds de fonds Growth est souscrit à près de 25% par la groupe CDC

8 Le Fonds de fonds Digital est souscrit à 72% par la groupe CDC, 17% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

9 Le Fonds de fonds Digital 2 est souscrit à c. 61% par la groupe CDC, 30% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

Définitions des indicateurs présentés

Millésimes : Année de création des fonds.

Taille : La taille d'un fonds correspond au montant total souscrit par les souscripteurs (ou à l'engagement total).

Appels : Les appels correspondent aux montants libérés de l'engagement pris par le(s) souscripteur(s) durant l'année passée. Ces montants appelés permettent au fonds de réaliser ses opérations d'investissement et/ou de réinvestissements et de financer ses frais (commissions de gestion, frais courants et honoraires en lien avec les opérations).

Amortissements : Les amortissements correspondent aux distributions remontées aux souscripteurs des fonds. Ces distributions sont qualifiées en amortissements jusqu'à ce que les appels cumulés soient totalement remboursés. Toute distribution opérée au-delà du montant totalement amorti sera qualifiée en distribution de plus-value. La société de gestion peut également décider d'opérer une distribution des revenus distribuables du fonds. Les revenus distribuables sont égaux au résultat net augmenté s'il y a lieu du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. Ces distributions sont souvent réalisées par des fonds de capital développement ayant des souscriptions dans des instruments de taux (Obligations, Obligations convertibles...). Les plus-values et les distributions de résultats sont présentées dans l'item « **Distributions de PMVR / résultats** » du tableau ci-dessus.

Au terme de l'année 2023, les fonds gérés sur ressources publiques (partiellement ou totalement) s'élèvent à 13,4 Md€. Sur l'année écoulée, un montant total de 1 078,8 M€ a été décaissé sur l'ensemble des fonds et 186,8 M€ ont été distribués aux souscripteurs. Ramenés au périmètre des fonds issus des différents programmes PIA, ces flux s'élèvent à fin 2023 à 770,1 M€ pour les décaissements et à 146,4 M€ pour les distributions.

Depuis la création de tous ces fonds, près de 7,3 Md€ ont été décaissés et plus de 1,1 Md€ ont été remontés par le biais des distributions. Les montants appelés sont amortis à 15%. L'engagement résiduel, au titre des souscriptions non libérées, s'élève à 6,1 Md€. Au titre des différents programmes PIA, un montant total de près de 3,9 Md€ a été déployé et 0,9 Md€ ont été encaissés au titre des distributions opérées par les fonds, soit plus de 22% des montants déployés.

6.2. Performance souscripteur des fonds gérés au titre du PIA et pour le compte d'autres tiers publics à fin 2023 (en M€)

Fonds	Origine des dotations	Millésimes	Taille	DPI net	RVPI net	TVPI net
FRPME ¹	PIA	2020	94	-	0,8	0,8
Definvest ²	DGA	2018	50	-	0,8	0,8
FIT2 ³	CDC	2020	187	0,0	1,1	1,2
FAA 2 ²⁻⁴	APE	2021	264	-	0,8	0,8
Lac1 ⁵	CDC	2020	3 898	0,0	1,1	1,1
French Tech Souveraineté ²	PIA	2022	189	nd	nd	nd
Capital Développement			4 681	0,01	1,05	1,06
Definvest ²	APE	2018	50	-	1,0	1,0
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	461	nd	nd	nd
Maladies rares	PIA	2013	50	0,2	1,0	1,2
Fonds Accélérateur Biotech Santé ²	PIA	2016	100	-	0,6	0,6
French Tech Accélération ²	PIA	2015	80	0,3	0,6	0,9
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	-	0,9	0,9
Fonds Ecotechnologies	PIA	2012	225	0,1	0,5	0,6
Ville de demain	PIA	2015	50	0,1	0,5	0,7
Tech&Touch ²	PIA	2020	100	-	0,7	0,7
PSIM	PIA	2017	270	0,3	0,4	0,7
French Tech Seed	PIA	2019	200	0,5	0,3	0,8
Ambition Amorçage Angels	PIA	2016	50	0,9	1,6	2,5
SPI	PIA	2015	700	0,4	0,5	0,9
FABS (SPI) ²	PIA	2016	40	-	0,0	0,0
Fonds Innovation Défense	DGA	2021	150	-	1,4	1,4
Fonds Patient Autonome ⁶	CDC	2021	96	-	0,8	0,8
Fonds Ecotechnologies 2	PIA	2022	150	-	0,9	0,9
SPI2	PIA	2022	666	-	0,9	0,9
Total Innovation			3 487	0,23	0,65	0,88
FPCR	Etat	1998	91	1,0	0,0	1,0
FNA	PIA	2011	580	0,3	1,1	1,4
FNA 2	PIA	2018	500	-	1,1	1,1
French Tech Accélération ²	PIA	2015	120	0,3	1,4	1,8
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	-	0,9	0,9
FFR	PIA	2016	81	0,1	1,0	1,1
FABS ²	PIA	2016	200	0,1	0,9	1,0
FFQP	PIA	2016	50	-	0,7	0,7
FFMC2	PIA	2014	650	0,5	1,1	1,6
FF Edtech	PIA	2016	30	-	1,1	1,1
FMC3	PIA	2018	600	0,0	1,0	1,1
Tech & Touch ²	PIA	2020	25	-	0,8	0,8
FFI3+	CDC	2013	121	1,1	0,7	1,8
FF Growth ⁷	CDC	2020	405	-	0,9	0,9
FF Digital ⁸	CDC	2017	139	0,0	1,3	1,4
Mandat APE - Fonds Aéro	APE	2020	150	nd	nd	nd
FAA 2 ²⁻³	APE	2021	66	-	0,8	0,8
FFRER - Relance	Etat	2021	250	-	0,9	0,9
FFD 2 ⁹	CDC	2022	170	-	0,8	0,8
FMC4	PIA	2022	600	-	0,9	0,9
Fonds national de Venture Industriel	PIA	2023	350	-	0,9	0,9
Total Fonds de fonds			5 227	0,27	1,03	1,30
Total			13 395	0,16	0,94	1,11
dont total fonds PIA			7 259	0,25	0,87	1,13
dont total fonds souscrits par l'Etat (APE, DGA...)			846	0,22	0,82	1,04
dont total fonds souscrits par la CDC			582	0,35	1,00	1,35
dont autres souscriptions			4 707	0,01	1,05	1,05

1 Le fonds FRPME est souscrit à hauteur de 53% par Bpifrance et à 47% par le PIA

2 S'agissant des fonds/poches multi-métiers, un découpage par métier a été opéré

3 Le fonds FIT 2 est souscrit à hauteur de 43% par la CDC, 32 % par Bpifrance et 25 % par la BEI

4 Le FAA2 est souscrit à hauteur de 31,8% par l'APE, 45,5% par des tiers privés et 22,7% par Bpifrance

5 Le fonds Lac1 est souscrit à hauteur de 1,5% par la CDC et 33,3% par Bpifrance

6 Le Fonds Patient Autonome est souscrit à hauteur de 21% par la CDC et à 65% par Bpifrance

7 Le Fonds de fonds Growth est souscrit à près de 25% par la groupe CDC

8 Le Fonds de fonds Digital est souscrit à 72% par la groupe CDC, 17% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

9 Le Fonds de fonds Digital 2 est souscrit à c. 61% par la groupe CDC, 30% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

Définitions des indicateurs présentés :

TVPI (**Total Value To Paid-In**) Net : (Distributions versées + valeur de l'actif net des fonds) / Capitaux appelés. Cet indicateur concentre donc la performance réalisée et latente du fonds. Si le TVPI Net > 1 alors la somme de la valeur de l'actif net du fonds et des distributions réalisées est supérieure aux appels cumulés ; le souscripteur du fonds est donc en position de gain en capital.

DPI (**Distribution to Paid-In**) Net est le taux de retour effectif, c'est-à-dire la somme réellement versée aux investisseurs rapportés aux capitaux appelés.

RVPI (Residual Value to Paid-In) Net : (Actif Net du fonds / Appels cumulés) est le taux de retour espéré, c'est-à-dire la valeur estimative du fonds rapporté aux capitaux appelés.

A fin 2023, les capitaux déployés font ressortir un TVPI Net de 1,05x le montant investi, soit un gain latent, à ce stade, de c.+5% sur le montant total déployé.

7. LISTE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES SIGNIFICATIVES DÉTENUES DANS DES ENTREPRISES AU SEIN DU PORTEFEUILLE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Ligne	Véhicule d'investissement	Secteur GICS	Par ordre de taille au bilan de Bpifrance Participations			
			2023		2022	
			#	Taux détention Bpifrance	#	Taux détention Bpifrance
STMICROELECTRONICS	Bpifrance Participations	Information Technology	1	13,9%	1	13,9%
STELLANTIS	Bpifrance Participations	Consumer Discretionary - Automobiles & Components	2	6,2%	2	6,2%
ORANGE	Bpifrance Participations	Communication Services	3	9,6%	3	9,6%
SOITEC	Bpifrance Participations	Information Technology	4	11,4%	4	11,4%
DOCTOLIB	Bpifrance Participations	Information Technology	5	12,5%	5	12,5%
CMA CGM	Bpifrance Participations	Industrials	6	3,0%	9	3,0%
TECHNIP ENERGIES	Bpifrance Participations	Energy	7	8,8%	13	12,3%
PAPREC	Bpifrance Participations	Industrials	8	18,9%	8	18,9%
VERALLIA	Bpifrance Participations	Consumer Staples	9	7,6%	10	7,5%
CONSTELLIUM	Bpifrance Participations	Materials	10	11,7%	21	11,4%
ESSILORLUXOTTICA	LAC I	Consumer Discretionary - Other	11	0,5%	17	0,5%
NEXANS	Bpifrance Participations	Industrials	12	7,7%	11	7,7%
GGE	ETI 2020	Consumer Discretionary - Other	13	9,9%	14	9,9%
EUTELSAT	Bpifrance Participations	Communication Services	14	13,6%	7	26,0%

NEOEN	ETI 2020	<i>Utilities</i>	15	4,4%	18	4,4%
MALTERIES SOUFFLET	Bpifrance Participations	<i>Consumer Staples</i>	16	8,3%	32	8,3%
OBERTHUR TECHNOLOGIES GROUP	ETI 2020	<i>Information Technology</i>	17	2,2%	23	2,2%
WORLDLINE	Bpifrance Participations	<i>Information Technology</i>	18	5,0%	6	4,7%
VALEO	Bpifrance Participations	<i>Consumer Discretionary - Automobiles & Components</i>	19	5,2%	17	5,2%
CONTENT SQUARE	Bpifrance Participations	<i>Information Technology</i>	20	5,2%	19	5,2%

Annexes

1. Annexe 1 – Glossaire

AAP : Appel à Projet

Acteur de place : employé ici pour évoquer le fait que Bpifrance s'inscrit comme un acteur majeur du marché bancaire français.

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Amorçage : l'amorçage est un terme relatif aux prémices d'une entreprise. On y a recours pour évoquer, d'une part, la période de commencement d'un projet entrepreneurial et de l'autre, les fonds consacrés au financement de cette phase.

BEI : Banque Européenne d'Investissement

Bottom up : soutien à l'innovation structurelle non ciblée pour financer de façon pérenne les entreprises. S'oppose à l'innovation dirigée.

Coefficient multiplicateur : le coefficient multiplicateur, rapport entre les engagements en risque de Bpifrance et le montant de la dotation, est validé par les Comités Financement-Garantie auxquels participe l'État. Il est calculé par Bpifrance en fonction du risque que représentent les bénéficiaires ciblés et les types de prêts garantis. Cet effet de levier permet de maximiser l'impact des crédits publics dédiés à la Garantie Bpifrance.

Concours garantis : financement garanti.

Contrat de garantie : Le partenaire agréé bénéficie d'une capacité d'engager la Garantie sur un ensemble de dossiers suivant une enveloppe annuelle, des critères d'éligibilité et des conditions générales propres définis dans un Contrat de Garantie PME. Cela ne concerne que les finalités « création » (dont ex nihilo), « transmission », « développement » et « Renforcement de Trésorerie ». Le partenaire bénéficie de la Garantie dans la limite d'un encours de Crédit de 200 000 euros, par entreprise ou groupe d'entreprises indépendamment de l'encours des crédits garantis par Bpifrance en dehors du Contrat de Garantie.

Crédit acheteur bilatéral : Le crédit acheteur est une technique de financement des exportations par laquelle un banquier, résident dans le pays de l'exportateur, consent à l'acheteur étranger un ou des crédits, grâce auxquels celui-ci, règle son fournisseur (l'exportateur français).

Fonds mezzanine : en finance, la dette mezzanine est un terme financier qui désigne la dette la plus risquée, dont le remboursement est subordonné à celui de la dette senior. Elle est donc davantage rémunérée.

Garantie notifiée : Demande de garantie transmise par un partenaire agréé et étudiée par le réseau de Bpifrance (via la Demande de Garantie en Ligne majoritairement) débouchant sur un accord de garantie sur un dossier donné avec des clauses particulières et des conditions générales à respecter (garantie notifiée au cas par cas).

Licornes : start-up évaluée à plus d'un milliard de dollars.

PIA : Programme d'investissements d'avenir.

Prêts bonifiés : un prêt bonifié est un prêt dont le taux d'intérêt est subventionné par l'État, par une collectivité locale ou un autre organisme.

Quotité : part du financement garantie.

Rachat de crédit fournisseur : il s'agit d'un rachat du crédit accordé par l'exportateur à son client, qu'il soit un État, un organisme public ou parapublic, une banque ou une entreprise étrangère.

2. Annexe 2 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance, volet National, au 31 décembre 2023

France 2030

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l’État et le Groupe Bpifrance

Actions	Libellés Objectifs-Leviers FRANCE 2030	Dispositifs	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Financement des investissements stratégiques	Levier 1 – Matières premières / Sécurisation des approvisionnements	Sécuriser la chaîne d'approvisionnement, de raffinage et de recyclage des métaux critiques	11	15	131 075	183 971	12 223	12 223
Financement des investissements stratégiques	Levier 2 – Composants électroniques et Robotique	Doubler la production française de composants électroniques	1	2	2 774 675	2 774 675	218 810	218 810
Financement des investissements stratégiques	Levier 2 – Composants électroniques et Robotique	SA Electronique	85	113	863 283	863 283	112 402	112 402
Financement des investissements stratégiques	Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	15	42	51 088	139 945	25 345	19 588
Financement des investissements stratégiques	Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	SA Cloud	24	51	46 525	161 832	52 087	34 370
Financement des investissements stratégiques	Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	SA Cybersécurité	9	24	19 996	61 924	16 961	9 573
Financement des investissements stratégiques	Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	SA Intelligence Artificielle	11	30	51 475	51 475	5 050	5 050
Financement des investissements stratégiques	Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	SA Quantique	2	12	11 718	11 718	1 100	1 100
Financement des investissements stratégiques	Objectif 1 - Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035.	Développement de réacteurs nucléaires innovants	8	14	421 758	421 758	2 500	2 500
Financement des investissements stratégiques	Objectif 1 - Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035.	SN Déchets Nucléaires	2	5	3 240	71 877	14 422	14 242
Financement des investissements stratégiques	Objectif 2 - devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe. Produire autant de véhicules zéro émission, en France en 2030 que de véhicules thermiques à la fin des années 2010.	5	5	790 165	2 261 249	579 279	333 835
Financement des investissements stratégiques	Objectif 4 - Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	SA Batteries	12	23	619 880	671 596	144 326	141 888
Financement des investissements stratégiques	Objectif 4 - Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	SA Mobilité	8	35	93 826	157 636	33 374	25 789
Financement des investissements stratégiques	Objectif 5 - Produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone	Concevoir un avion bas carbone pour 2035	11	23	58 826	58 826	11 694	11 694
Financement des investissements stratégiques	Objectif 6 - Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	Engager la troisième révolution agricole et construire les chaînes alimentaires de demain en France en	55	85	177 959	210 397	31 968	31 968
Financement des investissements stratégiques	Objectif 6 - Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	SA Alimentation durable et favorable à la santé	7	21	24 680	53 716	11 241	6 374
Financement des investissements stratégiques	Objectif 6 - Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	34	59	48 901	65 902	15 365	12 600
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	Développer et produire les dispositifs médicaux innovants de demain	14	14	36 660	66 480	14 724	14 724
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	Produire au minimum 20 biomédicaments en France en 2030	9	22	142 420	142 420		
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	19	22	140 764	212 433	35 545	25 371
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	SA Capacités de production de produits de santé et d'équipements destinés à la lutte contre la pandémie				551 705	322 967	106 260
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	SA Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC	8	9	23 388	89 419	29 559	16 699
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à	SA Santé numérique	30	55	61 642	153 952	27 297	21 397
Financement des investissements stratégiques	Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité.	19	46	70 525	81 810	7 331	5 617
Financement des investissements stratégiques	Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins	Investir le champ des fonds marins	8	24	18 819	18 819	1 069	1 069
Financement des investissements stratégiques	Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins	Stratégie polaire				12 999	5 200	5 200
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation	Concours Innovation i-Nov	71	71	66 875	300 653	157 277	42 869
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation	i-DEMO	45	85	132 656	450 001	117 595	64 096
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation	Première usine	59	72	192 284	235 513	39 760	39 760
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation	Sociétés de Recherche sous Contrat	10	11	7 538	7 538	810	810
Total général			724	1 155	7 487 946	11 123 742	2 145 898	1 422 743

Objectif 1 - Production d'énergie décarbonée

Sujets rattachés :

- Nucléaire (SA nucléaire, SMR, réacteurs nucléaires innovants)
- ENR (SA Technologies avancées pour les systèmes énergétiques – TASE + industrialisation des ENR)

Bpifrance est uniquement en charge des sujets nucléaires.

Décisions en 2023 : 424 998K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Développement de réacteurs nucléaires innovants	Gré à gré	3	6	337 500	337 500		
Développement de réacteurs nucléaires innovants	Réacteurs nucléaires innovants	5	8	84 258	84 258	2 500	2 500
SN Déchets Nucléaires	Solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage	2	5	3 240	71 877	14 422	14 242
Total		10	19	424 998	493 635	16 922	16 742

Objectif 2 : Hydrogène vert

Sujets rattachés :

- PIIEC H2 ;
- SA H2 briques technologiques.

Bpifrance a uniquement la charge de la contractualisation et du suivi de certains PIIEC H2 (vague 1 et 2), à partir des dernières étapes de notification. Ces projets répondent à 3 objectifs prioritaires : la production d'électrolyseurs, le développement d'équipement clé pour la mobilité à hydrogène et la production d'hydrogène pour la décarbonation de sites industriels.

En 2023, 4 PIIEC ont été financés sur France 2030.

Décisions en 2023 : 790 165K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception la production et l'usage de systèmes à hydrogène	4	4	780 208	2 251 292	579 279	333 835
Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	Projets fléchés du Structurel	1	1	9 958	9 958		
Total		5	5	790 165	2 261 249	579 279	333 835

Actions initiées en 2023 sans engagement 2023 :

- Préparation de la contractualisation des PIIEC H2 des vagues 3 et 4.

Objectif 4 : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides

Sujets rattachés :

- SA Digitalisation et décarbonation des mobilités
- SA Batteries ;
- Véhicules connectés zéro émission.

Bpifrance est impliqué sur les différents sujets. Les projets portent sur de la R&D jusqu'à des sujets d'investissement dans des capacités de production (AAP diversification des sous-traitants automobile).

L'ADEME a directement la charge de certains AAP. A noter que le projet VEYMONT porté par l'entreprise VERKOR a été décidé sur l'année 2023 et qu'il a bénéficié d'une aide de 569 375K€.

Décisions en 2023 : 1 119 010K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Produire autant de véhicules zéro émission, en France en 2030 que de véhicules thermiques à la fin des années 2010	Gré à gré	1	1	24 899	106 488	58 159	58 159
Produire autant de véhicules zéro émission, en France en 2030 que de véhicules thermiques à la fin des années 2010	CORAM 2022	11	28	43 780	43 780	2 494	2 494
Produire autant de véhicules zéro émission, en France en 2030 que de véhicules thermiques à la fin des années 2010	Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants	119	134	332 983	332 983	10 359	10 359
Produire autant de véhicules zéro émission, en France en 2030 que de véhicules thermiques à la fin des années 2010	Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile				91 327	27 604	13 853
SA Batteries	Gré à gré	1	1	569 375	569 375	135 694	135 694
SA Batteries	Soutien au développement de technologies hautement innovantes et durables sur la chaîne de valeur des batteries	2	4	21 614	21 614		
SA Batteries	Solutions et technologies innovantes pour les batteries	10	20	32 533	102 986	13 918	9 674
SA Mobilité	CORAM 2021	-	1	957	34 850	15 486	9 756
SA Mobilité	Mobilités routières automatisées infrastructures de services connectés et bas carbone	8	34	92 869	104 050	12 601	12 553
Total		152	223	1 119 010	1 407 451	276 316	252 542

Objectif 5 – Avion bas carbone.

Sujets rattachés :

- Conseil pour l'aéronautique civile (CORAC) ;
- Avion Bas Carbone ;
- Carburant durable pour l'aviation.

Bpifrance a la charge de l'AAP Produire en France des Aéronefs Bas Carbone, lancé en décembre

2022.

L'ADEME et la DGAC sont en charge des autres sujets.

Décisions en 2023 : 58 826K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Concevoir un avion bas carbone pour 2035	Produire en France des aéronefs bas carbone	11	23	58 826	58 826	11 694	11 694
Total		11	23	58 826	58 826	11 694	11 694

Objectif 6 : Alimentation Saine et durable.

Sujets rattachés :

- SA Alimentation durable et favorable à la santé – ADFS ;
- SA Systèmes agricoles durables et équipements pour la transition écologique – SADEA ;
- Fermes du futur, entrepreneurs du vivant ;
- Bois de construction.

Bpifrance est en charge des AAP concernant les SA ADFS et SADEA, ainsi que de coordonner l'organisation du jury de sélection des agroéquipements éligibles à l'aide à l'achat mise en place par FranceAgriMer à destination des agriculteurs.

Décisions en 2023 : 251 540K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Engager la troisième révolution agricole et construire les chaînes alimentaires de demain en France en 2030	Résilience et capacités agroalimentaires 2030	54	84	174 285	206 723	31 968	31 968
Engager la troisième révolution agricole et construire les chaînes alimentaires de demain en France en 2030	<i>Projets fléchés du Structurel</i>	1	1	3 674	3 674		
SA Alimentation durable et favorable à la santé	Besoins alimentaires de demain	6	20	23 296	52 332	10 895	6 028
SA Alimentation durable et favorable à la santé	Innover pour réussir la transition agroécologique (SADEA)	1	1	1 384	1 384	346	346
SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	Innover pour réussir la transition agroécologique (SADEA)	20	45	42 262	52 733	9 231	8 624
SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles	14	14	6 639	11 981	5 837	3 976
SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	<i>Projets fléchés du Structurel</i>				1 187	297	
Total		96	165	251 540	330 015	58 574	50 942

Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux innovants de demain

Sujets rattachés :

- SA Santé numérique ;
- SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ;
- SA Maladies infectieuses (ré)émergentes et menaces NRBC ;
- 20 biomédicaments ;
- DM numériques innovants ;
- AMI Capacity Building (Relance) ;

Décisions en 2023 : 404 873K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Développer et produire les dispositifs médicaux innovants de demain	Gré à gré	2	2	2 370	4 975	462	462
Développer et produire les dispositifs médicaux innovants de demain	Industrialisation et capacités Santé 2030	11	11	29 251	56 466	13 255	13 255
Développer et produire les dispositifs médicaux innovants de demain	<i>Projets fléchés du Structurel</i>	1	1	5 039	5 039	1 008	1 008
Produire au minimum 20 biomédicaments en France en 2030	Gré à gré	9	22	142 420	142 420		
SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	Industrialisation et capacités Santé 2030	2	2	28 709	32 448		
SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	Innovations en Biothérapies	16	19	105 642	112 836	18 985	17 096
SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	Nouvelles biothérapies et outils de production				60 737	16 560	8 275
SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	<i>Projets fléchés du Structurel</i>	1	1	6 412	6 412		
SA Capacités de production de produits de santé et d'équipements destinés à la lutte contre la pandémie de la COVID-19	Gré à gré				551 705	322 967	106 260
SA Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC	Gré à gré	1	1	5 005	5 005	1 501	1 501
SA Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC	Industrialisation et capacités Santé 2030	5	5	8 163	8 163	660	660
SA Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC	Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC				51 080	17 809	4 949
SA Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC	<i>Projets fléchés du Structurel</i>	2	3	10 220	25 172	9 589	9 589
SA Santé numérique	Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers	6	19	24 089	24 089		
SA Santé numérique	Evaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle	5	5	3 812	8 053	1 519	1 519
SA Santé numérique	Gré à gré	1	7	4 614	4 614		
SA Santé numérique	Innovation en imagerie médicale	4	10	9 963	9 963		
SA Santé numérique	Santé numérique				70 318	17 306	13 576
SA Santé numérique	<i>Projets fléchés du Structurel</i>	14	14	19 164	36 915	8 472	6 302
Total		80	122	404 873	1 216 408	430 092	184 451

Actions initiées en 2023 sans engagement 2023 :

- AAP Evaluation du bénéfice médico-économique des dispositifs médicaux numériques et des dispositifs médicaux d'équipement.

Objectif 8 – Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs

Sujets rattachés :

- Industries culturelles et créatives (ICC)

Cette thématique a été traitée par Bpifrance via le concours i-Nov en 2023. L'appel à projets « Culture immersive et métavers » a été lancé le 30 janvier 2024.

Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale

Sujets rattachés :

- SA Espace ;
- Sujets Espace du PIA.

Bpifrance est en charge des Appels à projets sur les différentes briques technologiques : micro-mini lanceurs, constellations, surveillance de l'espace (SSA) et services en orbite (SEO).

Le CNES porte les Appels d'Offres et les autres sujets relatifs au secteur spatial (études...). Le CNES a aussi la charge de leur contractualisation avec les bénéficiaires, les crédits étant transférés sur demande du SGPI en transitant par Bpifrance.

Décisions Bpifrance en 2023 : 70 525K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité	Développement et industrialisation de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes	6	20	30 635	30 635		
Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité	Spatial : développement de mini et micro-lanceurs	4	8	21 853	32 862	4 049	2 335
Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité	Spatial : Développement de systèmes pour la Surveillance de l'Environnement Orbital	7	14	14 449	14 449	2 074	2 074
Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité	Spatial : Développement de systèmes pour les Services en Orbite	2	4	3 587	3 863	1 208	1 208
Total		19	46	70 525	81 810	7 331	5 617

Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins

Sujets rattachés :

- Grands fonds marins ;

- Stratégie Polaire.

Décisions en 2023 : 18 819K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Investir le champ des fonds marins	Grands Fonds Marins	7	21	14 544	14 544		
Investir le champ des fonds marins	Projets fléchés du Structurel	1	3	4 275	4 275	1 069	1 069
Stratégie polaire	Gré à gré				12 999	5 200	5 200
Total		8	24	18 819	31 818	6 269	6 269

Levier 1 – Matières premières / Sécurisation des approvisionnements

Sujets rattachés :

- SA Ville durable et bâtiments innovants ;
- SA Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés ;
- SA Produits biosourcés et biotechnologies, carburants durables ;
- Métaux critiques et durables.

Bpifrance est en charge des AAP les sujets métaux critiques.

Décisions en 2023 : 131 075K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Sécuriser la chaîne d'approvisionnement, de raffinage et de recyclage des métaux critiques	Métaux critiques	10	14	129 650	182 546	12 009	12 009
Sécuriser la chaîne d'approvisionnement, de raffinage et de recyclage des métaux critiques	Projets fléchés du Structurel	1	1	1 425	1 425	214	214
Total		11	15	131 075	183 971	12 223	12 223

Les projets relevés dans l'AMI intrants dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne sont réorientés vers d'autres AAP.

Levier 2 – Composants électroniques et Robotique

Sujets rattachés :

- SA Electronique ;
- Composants électroniques ;
- Robots industriels.

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Doubler la production française de composants électroniques	Gré à gré	1	2	2 774 675	2 774 675	218 810	218 810
SA Electronique	Projets fléchés du Structurel	3	10	18 390	18 390	3 236	3 236
SA Electronique	Partenaires indirects du PIIEC ME-CT	76	97	65 795	65 795	6 172	6 172
SA Electronique	Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur le renforcement d'une filière électronique française et européenne	6	6	779 099	779 099	102 994	102 994
SA Electronique	Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur	24	37	34 655	34 655	8 253	8 253
Total		110	152	3 672 613	3 672 613	339 465	339 465

Actions initiées en 2023 sans engagement 2023 :

- Offre de robots et machines intelligentes d'excellence

Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres

Sujets rattachés :

- SA Cloud ;
- SA Telecom/ 5G ;
- SA Cybersécurité ;
- SA Intelligence Artificielle ;
- SA Quantique ;
- Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières.

Décisions en 2023 : 180 801K€

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	Campus Fablab 5G industrielle	2	2	4 380	4 380		
SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	Projets entre la France et l'Allemagne pour des projets d'innovation en matière de réseaux privés 5G	6	24	9 965	13 395	2 766	1 726
SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	Solutions innovantes pour les réseaux du futur 5G/6G	4	10	11 975	60 837	12 024	7 947
SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	Stratégie d'accélération 5G et réseaux du futur	3	6	24 768	61 333	10 555	9 915
SA Cloud	Accompagnement à la qualification SecNumCloud	20	20	3 600	3 600	720	680
SA Cloud	Développement de suites bureautiques cloud de travail collaboratif	3	21	23 029	23 029	5 735	5 664
SA Cloud	Développement et renforcement de la filière française et européenne du Cloud	1	10	19 896	135 203	45 633	28 026
SA Cybersécurité	Cryptographie Post-Quantique	2	11	11 807	11 807		
SA Cybersécurité	Développement des technologies cyber innovantes critiques 2	7	13	8 188	28 002	8 760	5 492
SA Cybersécurité	Grand Défi cybersécurité - Startup Studio				4 031	2 258	1 198
SA Cybersécurité	Grand Défi cybersécurité axes verticaux - Tranche 1 - Startups				1 147	1 058	609
SA Cybersécurité	Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber				12 337	3 767	1 402
SA Cybersécurité	Projets innovants sur le Campus Cyber				4 599	1 118	872
SA Intelligence Artificielle	Gré à gré	1	1	5 007	5 007		
SA Intelligence Artificielle	Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée	8	23	44 840	44 840	5 050	5 050
SA Intelligence Artificielle	Projets fléchés du Structurel	2	6	1 628	1 628		
SA Quantique	Cryptographie Post-Quantique	2	12	11 718	11 718	1 100	1 100
Total		61	159	180 801	426 894	100 544	69 681

Actions initiées sans engagement 2023 :

- AAP Incubateur Startups Quantiques ;
- AAP Coopérations internationales pour des chaînes de valeurs quantiques résilientes ;
- AAP Accélérer l'usage de l'intelligence artificielle générative dans l'économie ;
- AAP Espace de données ;
- AAP Renforcement de l'offre de services cloud ;
- AMI Partenaires IPCEI Cloud ;
- Préparation de la contractualisation des IPCEI Cloud chefs de file.

Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation.

Sujets rattachés au niveau national les dispositifs suivants :

- Concours d'innovation i-Lab (sélection en régional et national puis géré au niveau régional)
 - Concours d'innovation
 - I-Démo
 - 1ère usine
 - Conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation de la filière ferroviaire (CORIFER)
 - Conseil d'orientation pour la recherche et l'innovation des industriels de la mer (CORIMER).
- Ces sujets sont ouverts de façon générique, avec une reconduction dans la durée.

Le concours i-Lab est né de la volonté de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes, de mieux accompagner les startups aux premières années de leur développement et d'encourager l'esprit d'entreprendre, en particulier auprès des chercheurs et des jeunes de l'enseignement supérieur. L'édition 2023 était la 25ème édition. Il y a une relève annuelle.

Le concours i-Nov est dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant notamment prétendre à une envergure nationale. Il y a deux relèves annuelles.

Le dispositif i-Démo, avec une relève tous les deux mois environ, soutient des projets structurants de R&D visant au développement de nouveaux produits, services et technologies très innovants, visant des retombées économiques, technologiques et sociétales directes ainsi que des retombées indirectes en termes de structuration de filières. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). Lui sont rattachés les AAP de filières (CORIFER, CORIMER) qui n'ont pas d'enveloppe dédiée spécifique.

L'AAP 1ère usine vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des startups industrielles, ou PME/ETI innovantes. L'objectif de cet AAP s'inscrit dans une logique incitative, destinée à faire émerger des projets relevant d'une forte ambition, qui devront permettre d'embarquer ou de compléter des capitaux privés. Les AMI CORIMER et CORIFER ne disposent pas d'enveloppe en propre. Les projets sont répartis pour instruction et contractualisation entre ADEME et Bpifrance selon les AAP auxquels ils peuvent être rattachés. Pour Bpifrance, ils sont financés dans

un cadre i-Démo mais validés par le CPMO Transports.

A l'exception du concours i-Lab, entièrement en subvention, tous les projets sont financés sous forme d'un mix entre subventions et avances récupérables.

Décisions 2023 : 364 727K€

En unité et en K€

Dispositifs	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Concours Innovation i-LAB	Edition 2021				24,050		
Concours Innovation i-LAB	Edition 2022				28,420	47 726	22 892
Concours Innovation i-LAB	Edition 2023	79	79	28,400	28,400		
Concours Innovation i-Nov	Concours d'innovation i-Nov n°8				33 812	19 178	7 697
Concours Innovation i-Nov	Concours d'innovation i-Nov n°9				38 593	13 301	8 100
Concours Innovation i-Nov	Concours d'innovation i-Nov n°10	46	46	41 935	41 935	9 463	9 463
Concours Innovation i-Nov	Concours d'innovation i-Nov n°11	25	25	24 941	24 941		
i-DEMO	CORAM 2021				91 424	44 013	15 526
i-DEMO	CORIFER 2021				43 518	8 753	756
i-DEMO	CORIMER 2022				36 735	9 368	7 668
i-DEMO	i-Démo - soutien aux projets structurants de R&D	25	44	58 299	195 118	50 279	36 023
i-DEMO	i-Démo 2022	20	41	74 357	74 357	3 905	3 905
i-DEMO	i-Démo Europe				8 849	1 276	217
Première usine	1ère usine	35	35	157 630	200 858	31 508	31 508
Sociétés de Recherche sous Contrat	Sociétés de recherche sous contrat 2023-2026	10	11	7 538	7 538	810	810
Total		240	281	364 727	797 759	239 580	144 566

Etat d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance financés par FRANCE 2030

En unité et en K€

Actions	Appel à projet / Appel à Manifestation d'Intérêts	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
Financement des investissements stratégiques	Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques (volet national)	-	-	-	204 463	86 883	30 091
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques (volet national)	-	-	-	75 617	31 146	11 713
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique	-	-	-	28 486	14 876	3 622
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile	-	-	-	36 608	18 305	1 689
Total		-	-	-	345 174	151 210	47 115

Autres dispositifs hors plan de relance

En 2023, 2 projets ont été décidés sur la convention ATF dans le cadre de l'AAP « plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières » pour 2 311K€. 10 projets ont été décidés sur la convention FSN dont 4 projets dans le cadre du Challenge IA pour un total de 314K€ d'aides décidées et 6 projets dans le cadre du Challenge Numérique pour un total de 405K€ d'aides décidées.

12 projets ont également été décidés sur la convention Grands Défis sur les dispositifs Certification IA, IA et Santé et Cybersécurité.

En unité et en K€

Programme	Dispositif	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
GRANDS DEFIS	Certification IA	1	1	80	25 737	16 050	4 922
GRANDS DEFIS	IA et Santé	7	7	3 743	21 673	8 577	3 561
GRANDS DEFIS	Bioproduction				12 473	5 699	1 186
GRANDS DEFIS	Cybersécurité	4	6	5 354	20 394	15 463	3 993
Total		12	14	9 177	80 278	45 788	13 662

Voici la synthèse des aides décidées et des versements pour les conventions des PIA 1 à 3 :

En unité et en K€

Programme	Nb Projets 2023	Nb Partenaires 2023	Aides décidées 2023	Aides décidées cumulées	Aides versées cumulées	dont Aides versées 2023
C-INN				161 372	115 336	17 609
CMI				131 706	115 856	212
FILIERE	2	2	2 311	269 032	136 040	36 103
FIS				133 430	84 066	2 744
FSN	10	10	718	1 090 560	889 123	18 565
GRANDS DEFIS	12	14	9 177	80 278	45 788	13 662
PIAVE				282 016	184 908	2 710
Plan batteries				714 945	689 552	321 502
PSPC	-	1	1 008	1 251 206	784 613	87 855
Total	24	27	13 215	4 114 543	3 045 282	500 961

3. Annexe 3 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2023

i. Axe Ecologie (programme 362 du budget de l'État)

Soutien à la filière automobile

Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile.

Description : Fonds d'accompagnement public à la modernisation, à la diversification et à la transformation environnementale des procédés de la filière automobile.

Enveloppe allouée : 407M€ (après avenant 4)

Indicateurs :

- Projets décidés : 412 projets depuis le début du dispositif. Aucune décision en 2023.
- Aides contractualisées : 403,4M€
- Aides versées : 256,2M€

Fonds Avenir Automobile 2

Description : Fonds créé par le groupe PSA (aujourd'hui Stellantis), le groupe Renault, l'État et Bpifrance afin d'accompagner les sous-traitants de l'industrie automobiles française.

Enveloppe allouée : 105M€

Indicateurs :

- Montants souscrits : 62,3M€
- Nombre d'entreprises investies en direct : 5
- Montants directement investis : 40,5M€
- Fonds en portefeuille : 2

Investissements indirects :

- Montants souscrits : 25M€
- Entreprises indirectement détenues : 0
- Montant investis dans les entreprises en indirect : 5,1M€

Soutien à la filière aéronautique

Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique.

Description : Fonds d'accompagnement public à la modernisation, à la diversification et à la transformation environnementale des procédés de la filière aéronautique.

Enveloppe allouée : 290M€ (après avenant 4)

Indicateurs :

- Projets décidés : 396 projets depuis le début du dispositif. Aucune décision en 2023.
- Aides contractualisées : 287,9M€
- Aides versées : 187,8M€

Fonds Ace Aero Partenaires

Description : Fonds d'investissement aéronautique notamment co-financé par l'État, Airbus, Safran, Thales,

Dassault Aviation, Bpifrance et par Tikehau Capital.

Enveloppe allouée par l'État : 150M€

Indicateurs :

- Montants investis : 640M€
- Nombre d'entreprises investies : 14

Soutien à la filière nucléaire

Plan de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences de la filière nucléaire.

Description : Subvention à la modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, et au renforcement des compétences.

Enveloppe allouée : 150M€ (après avenant 4)

Indicateurs :

- Projets décidés : 135 projets depuis le début du dispositif. Aucune décision en 2023.
- Aides contractualisées : 146,5M€
- Aides versées : 73,5M€

Accompagnement à la filière agro écologie (ou agroéquipement)

Description : Accompagnement pluridimensionnel visant à soutenir les entreprises dans la phase de rebond et à accompagner leur développement notamment les exploitations agricoles, les agroéquipements, l'agriculture de précision, le biocontrôle et la bio stimulation.

Enveloppe allouée : 4M€

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises accélérées : 34
- Nombre d'accompagnements : 53
- Coût total des accompagnements : 2M€
- Nombre d'entreprises financées : 9
- Montant des financements accordés : 0,4M€

Fonds Bois & Eco-Matériaux

Description : Fonds de capital investissement créé afin d'accompagner le développement des entreprises de la filière Bois et des Matériaux biosourcés.

Enveloppe allouée : 5M€

Indicateurs :

- Montants investis : 33M€
- Nombre d'entreprises investies : 10

Plan climat de Bpifrance

Prêt Vert

Description : Prêts pour les PME et ETI indépendantes souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique. Ce prêt finance : Les dépenses immatérielles, matériels à faible valeur de gage, besoin en fonds de roulement visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance afin de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour salariés, marchandises et produits ;
- Innover en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou

- permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non ;
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Les projets d'investissements portés par les entreprises positionnées sur la chaîne de valeur énergétique et environnementale ou qui fournissent les innovations de technologies et de procédés permettant de répondre aux objectifs climatiques et environnementaux de taxonomie européenne sont aussi éligibles.

Indicateurs (données arrêtées au 31/12/2022, les crédits de la Mission Relance étant clôturés au 31/12/2022) :

- Entreprises bénéficiant d'un accord : 1 283 pour 1699,8M€
- Entreprises bénéficiant d'un engagement : 1 137 pour 1543M€

ii. Axe compétitivité (programme 363 du budget de l'État)

Fonds France Relance État-régions

Description : Prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par des sociétés de gestion et souscrits par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.
Enveloppe allouée : 250M€

Indicateurs :

- Nombre total de fonds partenaires ayant fait l'objet d'un engagement du fonds : 15
- Montant total engagé par le FFREER dans les fonds partenaires : 126 M€
- Nombre total de fonds partenaires souscrits par le FFREER : 14
- Montant total souscrit par le FFREER dans les fonds partenaires : 84M€

Soutien aux secteurs critiques

Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unité de production dans les filières et chaînes de valeurs stratégiques.

Description : Sécurisation des approvisionnements critiques pour les chaînes de valeur dans les secteurs suivants : produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire et télécommunications.

Enveloppe allouée : 571M€ (après avenant 4)

Indicateurs :

- Projets décidés : 374 projets depuis le début du dispositif. Aucune décision en 2023.
- Aides contractualisées : 569,9M€
- Aides versées : 294,1M€

Soutien aux projets industriels dans les territoires

Description : Dispositif visant à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.

Enveloppe allouée : 713M€

Indicateurs :

- Dossiers décidés : 1 808 pour 707,4M€
- Dossiers contractualisés : 1 784 pour 700,9M€

Accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME

Description : Dispositif de sensibilisation et des accompagnements collectifs de l'ensemble des TPE et des PME dans le cadre de France Num.

Enveloppe allouée : 33M€

Indicateurs :

- Nombre d'accompagnements : 58 286
- Montant des accompagnements : 13,9M€
- Note de satisfaction globale : 8,4/10
- Note de recommandation globale : 8,4/10

Garantie Développement Relance

Description : Hausse de la quotité (à 60%) et baisse du coût de la garantie pour faciliter l'accès au crédit d'investissement et financer le BFR induit.

Indicateurs :

- Nombre de prêts garantis : 11 910
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 75 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts octroyés : 3Md€
- Montant garanti : 1,2Md€

Garantie Création Relance

Description : Hausse de la quotité (à 70%) et baisse du coût de la garantie en faveur de la création des entreprises.

Indicateurs :

- Nombre de prêts garantis : 38 467
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 73 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts octroyés : 5,4Md€
- Montant garanti : 3Md€

Garantie Transmission Relance

Description : Hausse de la quotité (à 70%) et baisse du coût de la garantie en faveur de la transmission des entreprises.

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 7 274
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 83 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts : 3,5Md€
- Montant garanti : 1,5Md€

Garantie de Fonds Propres Relance

Description : Garantie d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisés au capital d'entreprises en création ou en développement.

Indicateurs :

- Nombre d'autorisations notifiées : 2 004
- Montant des autorisations notifiées : 629M€
- Montant d'engagement en risque : 342M€
- Nombre d'entreprises bénéficiaires : 1 333

Garantie Verte

Description : Garantie pour les prêts des PME souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 111
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 96 mois
- Différé moyen d'amortissement : 5 mois

- Montant total des prêts : 63M€
- Montant garanti : 31M€

Prêt Croissance Relance

Description : Prêt pour encourager les TPE, PME et ETI à préparer la relance économique en engageant des projets d'investissement visant à :

- Renforcer et étendre la capacité de production ;
- Augmenter la performance ;
- Renforcer l'efficacité industrielle ;
- Réaliser des opérations de croissance externe.

Indicateurs (données arrêtées au 31/12/2022, les crédits de la Mission Relance étant clôturés au 31/12/2022) :

- Entreprises bénéficiant d'un accord : 318
- Entreprises bénéficiant d'un engagement : 290
- Montant des prêts accordés : 562,2M€
- Montant des prêts engagés : 508,8M€

iii. Axe cohésion (programme 364 du budget de l'État)

Aide VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) Vert

Description : Aide financière de 8 000 € versée par Bpifrance pour le compte de l'État pour les 1 000 premiers VTE « verts » afin de permettre le recrutement de jeunes dans des TPE et PME sur des métiers de transformation écologique des modèles économiques.

Indicateurs :

- Demandes éligibles : 573
- Aides versées : 281
- Montant des demandes éligibles : 5,2M€
- Montant des aides versées : 2,8M€

Garantie **des prêts étudiants**

Description : Garantie sur les prêts octroyés aux étudiants pour financer leur cycle d'études.

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 56 416
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 90 mois
- Différé moyen d'amortissement : 38 mois
- Montant total des prêts : 715M€
- Montant garanti : 500M€

Prêts d'honneur solidaire

Description : Prêt permettant aux créateurs ou repreneurs accompagnés et remplissant certaines conditions d'obtenir un financement pour la constitution de leurs fonds propres.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 6 298

- Montant des prêts versés : 33,6M€
- Age moyen des bénéficiaires : 37,7 ans

Prêt d'honneur création/reprise

Description : Prêt permettant au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 11 992
- Montant des prêts versés : 59,5M€

Prêt d'honneur renfort

Description : Prêt permettant au représentant légal actionnaire ou à un actionnaire majoritaire d'une entreprise d'en renforcer les fonds propres. Ce prêt est en gestion extinctive à compter de mai 2023.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 86
- Montant des prêts versés : 1,8M€

Micro-crédit personnel véhicules propres

Description : Permet à des personnes en situation de fragilité sociale ou financière de bénéficier de prêts garantis par le fonds de cohésion sociale (FCS), visant à leur insertion sociale ou / et professionnelle et à la création d'entreprises à partir de projets personnels.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 270
- Montant des prêts versés : 1,6M€

Programme inclusion par le travail indépendant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi

Description : Vise à soutenir des opérateurs d'envergure nationale, en mesure de permettre rapidement à un nombre significatif de personnes d'accéder à la création / reprise d'entreprise lorsqu'il s'agit de la solution pertinente pour leur projet et également soutenir la mise en œuvre d'une offre de service renforcée, adaptée à la diversité des besoins et des profils des personnes concernées.

Enveloppe allouée pour 2023 : 20M€

Indicateurs :

- Montant de l'aide décaissée à date auprès des opérateurs d'accompagnement : 7,9M€
- Nombre d'accompagnements : 20 300

4. Annexe 4 – Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2023

SITUATION COMPTABLE DES FONDS DE GARANTIE												
(en M€)		Fonds de placement fondés associés à un PSG	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2023	Dotations 2023	Remboursements et redéploiements 2023	Résultats 2023	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2023	Comptes rous et intérêts à payer	Comptes Pertes d'avance	Actifs comptables de fonds de garantie	Engagements	Statuts
Fonds de réserve												
FONDS D'ORDRE	Pyramide	619 204	-3 000	0	0	9 364	630 668	0	0	630 668	0	Egale Bpifrance
FONDS D'UTILISATION DES FONDS DE GARANTIE	Pyramide	283 125	-10 000	0	0	5 098	283 125	0	0	288 125	0	Etat P134
AFT (Agence France Trésor)												
DEVELOPPEMENT PME ET TPE	Fondation place	-128 17	0	0	0	-1 04 7	-138 64	4 08 1	-3 8	-8 22 2	9 47 1	Trésor
TEXTILE	Fondation place	10	0	0	0	0	10	0	0	10	0	Etat P134
ORIENTATION PME ET TPE	Fondation place	39 7 00	-10 133	0	0	2 48 8	40 034	9 242 7	8 789	80 123	15 48 234	Trésor
PRÉF ALA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)	Fondation place	8 196	0	0	0	1 7 1	8 373	82	0	8 435	55	Trésor
TRANSMISSION PME ET TPE	Fondation place	8 18 18	-3 58 36	0	0	8 58 0	5 2 742	10 44 6	4 359	25 85 16	7 02 318	Trésor
RENFORCEMENTS STRUCTURELLE PME ET TPE	Fondation place	-1 355	0	0	0	1 38 7	231	89 13	39	7 183	31 40 8	Trésor
RI COE	Fondation place	12 290	0	0	0	5 11	12 801	7 92 6	79	20 80 7	29 019	Trésor
RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE	Fondation place	55 14 1	-44 31	-5 000	0	1 05 8	48 765	2 12 32	823	8 88 23	121 38 8	Trésor
REFINANCEMENT	Fondation place	12 48 6	0	0	0	1 03	12 59 6	2 18	1	12 8 9	530	Trésor
INNOVATION DES PME ET TPE	Fondation place	35 14 7	28 34	0	0	8 78	38 860	36 80 6	1 95 3	7 74 9	25 7 28 8	Trésor
FONDS D'URMUTUALISATION	Pyramide	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Trésor
FINANCEMENT SPÉCIFIQUE PME ET TPE	Fondation place	120 13	0	0	0	-22 7	11 78 6	39 25	-1 18	15 55 5	189 309	Trésor
INSTRUMENTS FINANCIERS	Fondation place	1 11 7	0	0	0	38 3	1 55 4	2 20 7	-40	13 72 1	59 93 7	Trésor
AFFAIRE	Fondation place	7 78 7	0	0	0	54 2	8 329	5 88	59	8 9 75	32 530	Trésor
FASEP	Fondation place	82 700	130 22	0	0	-72 7	93 085	184 7	45	9 89 77	18 533	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES 2012/2012	Fondation place	1 08 3	0	0	0	25	1 10 8	0	0	1 10 8	0	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES - FSJ 2013/2014	Fondation place	79	0	0	0	2	81	0	0	81	1 020	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES - FSJ 2017/2019	Fondation place	7 10 7	0	0	0	309	7 4 16	1 13	584	8 15	13	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES - FSJ 20 10/2012	Fondation place	95 7 7	0	0	0	44 2	10 020	-2 1	23	10 022	-2 1	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES 2013/20 15	Fondation place	9 83 7	0	0	0	224	10 060	0	1 919	12 039	2 82 8	Trésor
GARANTIE FONDS PROPRES 2018/20 16	Fondation place	33 479	0	0	0	-1 383	32 19 6	2 175	-52	34 138	9 35 7	Trésor
PRÉF PARTICIPATIF D'AMORÇAGE	Fondation place	45 2 11	0	0	0	-5 350	39 865	16 133	3 30	59 10	72 24	Trésor
CALONNEMENTS SUR LES PROJETS INNOVANTS	Fondation place	2 80	0	0	0	8	2 88	0	0	2 88	0	Trésor
BIOLOGIE GARANTIE	Fondation place	19 144	0	0	0	9 73	20 117	4 03	-6 78	19 842	4 050	Trésor
FINANCEMENTS STRUCTURELS	Fondation place	32 32 8	0	0	0	880	33 18 8	0	-22	33 18 6	8 50	Trésor
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (RHS)	Fondation place	48 108 1	-12 88 0	0	0	5 58 7	36 7 18	12 1100	18 962	50 540	23 5 88 7	Trésor
PMTR	Fondation place	4 503 1	0	0	0	1 082	4 7 03	6 29 1	0	5 339	8 02 1	Etat A d r e
PRÉSIDENTS	Fondation place	50 8 16	0	0	0	1 43 8	52 054	8 83	-3	52 934	1 63 7	PIA
INNOVATION DEVELOPPEMENT DURABLE	Fondation place	7 845	0	0	0	2 12	8 05 7	7 1	1	8 128	25 3	PIA
PRODIGES	Fondation place	7 430	0	0	0	470	7 473	8 17	0	8 090	7 05 7	Etat A d r e
PRÉF ECO-ENERGIE (PEE)	Fondation place	23 85 7	0	0	0	589	24 208	9 75	15	25 19 6	9 38 2	Etat A d r e
PRÉF FINANCEMENT LOCAL	Fondation place	1 043	0	0	0	24	1 073	4	0	1 07 6	4	Trésor
PRÉF POUR L'INNOVATION	Fondation place	78 16 1	-10 54	0	0	-8 36 7	55 740	4 353 8	10 284	10 9 62	38 7 279	Trésor
PRÉF NUMERIQUE	Fondation place	38 83 8	0	0	0	1 412	38 250	2 832	-5 6	40 82 6	3 08 8	PIA
PPIC	Fondation place	1 7 1	0	0	0	40	1 750	0	0	1 750	0	PIA
SOIRÉES	Fondation place	8 98 8	0	0	0	39	9 02 7	8 899	0	10 85 5	3 353	Etat A d r e
PRÉF ROBOTIQUE	Fondation place	33 035	0	0	0	2 54 1	35 57 6	3 7 10	-25	39 281	2 803	PIA
PRÉF POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fondation place	1 632	0	0	0	5 1	1 683	8 1	0	1 744	5 6	Trésor
PRÉF ORDRE SANCTE INDUSTRIE	Fondation place	23 130	0	0	0	1 320	24 450	15 44	-3 8	25 7 97	4 54	PIA
PRÉF VERT	Fondation place	3 182 7	0	0	0	1 894	3 332 1	1 820	9 1	3 523 2	38 85	PIA
PRÉF D'AMORÇAGE INVESTISSEMENT	Fondation place	89 48 6	130 54	0	0	-1 7 58 8	75 981	33 795	16 43 6	128 103	289 409	Trésor
PRÉF ENTREPRISES ET QUARTIERS	Fondation place	2 04 6	0	0	0	49	2 095	59	0	2 154	40	Trésor
PRÉF ORDRE SANCTE AUTOMOBILE	Fondation place	4 333	0	0	0	3 074	7 34 6	5 72 6	30	13 103	8 93 1	PIA
RENFORCEMENT TRÉSORERIE SECTEUR ELÉVAGE	Fondation place	12 08 6	0	0	0	74 1	12 82 6	20 50	28 1	15 18 8	8 154	Etat A d r e
PRÉF ORDRE SANCTE INDUSTRIE 2	Fondation place	45 704	0	0	0	1 52 1	4 7224	32 74 8	8 7 6	8 084 7	288 38 9	PIA
PRÉF FILIÈRES OS	Fondation place	10 24 8	0	0	0	25 1	10 49 7	0	33	10 530	2 082	Etat A d r e
PRÉF METANANALYSE GRIEQUE	Fondation place	9 7 73	0	0	0	2 73	10 04 6	4 84	89	10 599	4 288	Etat A d r e
ORSA K/K 2019	Fondation place	5 1854	53	0	0	-6 94 8	45 759	35 85 6	14 479	9 8 28	843 74 1	Trésor
DEVK/K 2019	Fondation place	894	0	0	0	850	1545	7 84 8	5 809	15 000	23 232	Trésor
TRANSK/K 2019	Fondation place	39 390	0	0	0	-8 295	3 109 6	2 803 3	8 533	8 72 82	84 750 6	Trésor
RENFRESO K/K	Fondation place	38 15	18 18	0	0	-82 1	4 7 12	8 894	2 899	13 7 9	189 529	Trésor
INSTRUMENTS FINANCIERS	Fondation place	11	0	0	0	2 1	13 8	44 8	93	8 7 6	9 324	Trésor
ORSA OG	Fondation place	74 25 8	18 8 36	0	0	-2 890	89 234	8 180 9	38 002	1 7 84 6	15 1 960	Trésor
ORSA OXN	Fondation place	14 58 1	58 79	0	0	-1 54 8	18 692	12 54 1	12 54	43 33 6	354 70 7	Trésor
TRANS CG	Fondation place	45 74	18 72	0	0	-40 1	5 843	2 980	2 409	112 34	138 94 1	Trésor
DEV CG	Fondation place	-7 59	0	0	0	-8 264	-8 222	13 63 1	5 653	13 681	2 79 753	Trésor
RI OG	Fondation place	3 780	1 18	0	0	-54	4 884	3 883	1 710	10 23 6	79 622	Trésor
AVANCE + OUTREMER	Fondation place	7 7 9	0	0	0	93	7 852	8 883	-1 7	8 098	15 14	Etat A d r e
Surgarantie RI TPE/PME Covid 19	Fondation place	28 10 7	0	0	0	1 025	29 182	2 7 19	1	3 1882	9 59	Trésor
Surgarantie RI ETI Covid 19	Fondation place	3 15 7 6	0	0	0	1 939	32 7 74	7 53	39	33 58 6	8 9 7 1	Trésor
Surgarantie LCC TPE/PME Covid 19	Fondation place	8 239	0	0	0	99	8 37 7	8	0	8 385	8	Trésor
Surgarantie LCC ETI Covid 19	Fondation place	-3 1	0	0	0	1 384	1 353	0	-1	1 352	2 023	Trésor

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RTIPE/ME Covid 19	Fondats place	7 142	0	0	305	7448	254	4	7 705	158	Trésor
RTI Covid 19	Fondats place	2 185	0	0	515	2220	0	6	2220	268	Trésor
LCCTPE-PMECovid19	Fondats place	591	0	0	14	605	0	0	605	0	Trésor
LCCTHCovid19	Fondats place	-321	0	0	20	-301	0	0	-301	0	Trésor
Garantie ATOUTPE	Fondatsociété àum PSG	89 705	-243	0	-0 765	54 715	2947	93	84370	2 820	Trésor
Garantie ATOUTETI	Fondatsociété àum PSG	27090	-0 186	0	5 131	23034	40280	2 310	27294	606	Trésor
RTAU TOMOBILE	Fondats place	23291	0	0	540	23831	0	0	23831	0	État Aut re
PRÉVERTI A DEME BPF FRANCE	Fondatsociété àum PSG	9022	0	0	-2 023	6999	2508	1201	10 708	56 343	État Aut re
PRÉVERTI METHANES BONINJECTION	Fondatsociété àum PSG	9819	0	0	277	10098	300	334	10 730	0 318	État Aut re
Francnumérique	Fondats place	25 867	0	0	583	26450	52	1	26503	473	PIA
PRÉVERTI 14	Fondatsociété àum PSG	93 888	6 758	0	3 003	24446	35114	44 407	324057	1800 311	Trésor
PRÉVERTI CROSSANCE/RELANCE	Fondatsociété àum PSG	77 467	48822	0	-6 177	19932	13610	21 869	15547	10 54 989	Trésor
DEVELOPPEMENT RELANCE	Fondats place	141	0	0	-9 653	-9555	17 784	14 344	22573	952 281	Trésor
DEVELOPPEMENT RELANCE CONTRAT	Fondats place	620	0	0	14	635	0	0	635	0	Trésor
INTERNA BONNAL DEVELOPPEMENT RELANCE	Fondats place	238	0	0	-341	-104	585	414	875	28 271	Trésor
PRÉVERTI D'HONNEUR ORG NON REPRISE	Fondatsociété àum PSG	12 189	0	0	-81	12029	205	8	12242	48 287	Trésor
PRÉVERTI D'HONNEUR RENFORT	Fondatsociété àum PSG	32 659	-58	0	-896	31715	154	20	33240	283	Trésor
Création Standard Relance Caspar Cas	Fondats place	75 383	3812	0	-6 515	107 180	14958	22 738	144877	1337 628	Trésor
Création Standard Relance Contrat	Fondats place	36 460	19547	0	-3 359	52648	12475	12 639	77063	644 540	Trésor
Transmission Relance	Fondats place	60 537	29294	0	-201	89480	6244	14 754	110476	1234 376	Trésor
Transmission Relance Contrat	Fondats place	3541	1787	0	-349	5109	762	1011	6882	80 548	Trésor
Création Ex-Nihilo Relance Contrat	Fondats place	33381	8981	0	-2 859	39473	11728	16 845	68046	497 529	Trésor
GARANTIE FONDS PROPHES/RELANCE	Fondats place	108 168	37500	0	649	38337	192	-860	145865	80 229	État P283
GARANTIE VERTE	Fondats place	12976	2661	0	-53	15088	949	323	16359	26 797	État P134
Création Ex-Nihilo Relance Caspar Cas	Fondats place	6044	1932	0	37	8072	498	1 533	9681	62 807	État P134
Garantie Marie Contrat	Fondats place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	État P134
REIndustrie	Fondatsociété àum PSG	273	0	0	-1045	-772	2528	7 329	9085	430 861	Trésor
PRÉVERTI NOUVELLE INDUSTRIE	Fondatsociété àum PSG	40 286	0	0	-500	39788	2400	11023	53 193	194 400	État P1A
ELECTRICITE RENOUVELABLE	Autre	0	89000	0	22	88022	0	0	88022	7 233	Trésor
BEI-EIA1	Autre	9	0	0	0	9	0	0	9	0	Trésor
PAYS DE L'EST	Autre	18	0	0	0	18	0	0	18	0	Trésor
PIE PME	Autre	843	0	0	53	798	434	0	1231	410	Trésor
CAPITAL D'EMPLOI ETI ETI PARTIO	Fondatsociété àum PSG	244	0	0	26	272	113	0	385	82	État
INSTALL DES JEUNES ENTREPRENEURS	Autre	90	0	0	2	93	12	0	105	0	Trésor
RENOUVELEMENT DES FONDS PROPHES (RTIPE)	Fondats place	41391	0	0	3437	44828	4770	23	49570	29 529	Trésor
SURGARANTIE RENFORCEMENT DES FONDS PROPHES (SRTIPE)	Fondats place	6202	0	0	1474	7678	3795	-17	11453	7 507	Trésor
RENOUVELEMENT DES FONDS PROPHES ETI (RTIETI)	Fondats place	10991	0	0	-5 017	10854	3881	-93	14541	5 818	Trésor
SURGARANTIE RENFORCEMENT DES FONDS PROPHES ETI (SRTIETI)	Fondats place	8575	0	0	3 899	9684	12348	-49	19463	9 434	Trésor
LOGES CREDIT CONFIRME PME (LCCPME)	Fondats place	2267	0	0	557	2824	2056	-4	4876	2 056	Trésor
SURGARANTIE LOGES CREDIT CONFIRME PME (SLOCPME)	Fondats place	2251	0	0	634	2885	4060	-78	6867	4 060	Trésor
LOGES CREDIT CONFIRME ETI (LCCETI)	Fondats place	143	0	0	-23	123	26	-9	140	37	Trésor
SURGARANTIE LOGES CREDIT CONFIRME ETI (SLOCEETI)	Fondats place	581	0	0	22	603	340	-71	872	340	Trésor
FGP1 BRANCHE1	Fondats place	20 249	0	0	317	20566	2046	9	22620	8 901	Trésor
FGP1 BRANCHE2	Fondats place	23617	0	0	2 817	27778	5768	31	33577	35 441	Trésor
INTERNA TIONAL DEVELOPPEMENT - 12	Fondats place	3748	0	0	-11	3737	500	3	4230	2 045	Trésor
FGP1 BRANCHE3	Fondats place	66511	0	0	5 194	7 1685	18475	1101	89281	157 285	Trésor
INTERNA TIONAL DEVELOPPEMENT - 13	Fondats place	1876	0	0	467	2133	238	27	4521	8 693	Trésor
FGP1 BRANCHE4	Fondats place	50 100	0	0	2 381	52397	36 732	8 354	97437	575 050	Trésor
INTERNA TIONAL DEVELOPPEMENT - 14	Fondats place	-1 745	0	0	57	-1687	1273	93	-270	8 318	Trésor
DRCM	Fondatsociété àum PSG	26 462	0	0	11 943	9 7604	25969	-779	162794	42 793	État rcollec tivité
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)											
FRANCE INVESTISSEMENT GARANTIE	Fondats place	97340	0	0	-16 801	80539	3972	424	104934	63 510	CDC
PRÉVERTI OUSME	Fondatsociété àum PSG	54 364	30000	0	-2 000	22264	13908	12 936	249297	747 459	CDC
Autres fonds											
BEI-DIV. TECHNOLOGIQUE	Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Aut re Bailleur
GARANTIE FONDS PROPHES- FEDER IDF	Fondats place	1 786	0	0	16	1802	0	22	1824	0	Trésor
GARANTIE EVALUATION LIQUIDATIVE	Fondats place	5784	0	0	7	5791	0	0	5791	0	CDC
UMM	Fondatsociété àum PSG	197	-1	0	0	196	0	0	196	0	Aut re Bailleur
PPQUIMMIDI-PIRENEES	Fondatsociété àum PSG	250	0	0	15	265	582	0	840	1042	Aut re Bailleur
RESERVE ENTREPRENEUR ECOLE NOUVEAU	Fondatsociété àum PSG	998	-18	0	-45	943	349	7	1298	979	Aut re Bailleur
UMM MEDITERRANEE	Fondatsociété àum PSG	718	0	0	-41	677	32	0	709	38	Aut re Bailleur
UMMUM PCH	Fondatsociété àum PSG	683	0	0	52	735	81	0	816	276	Aut re Bailleur
OCCIDANIA TIGNPOL	Fondatsociété àum PSG	433	-10	0	0	424	296	0	720	364	Aut re Bailleur
BEST WESTERN	Fondatsociété àum PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Aut re Bailleur
FEDERATION NATIONALE DEL' HABILLEMENT	Fondatsociété àum PSG	92	0	0	13	105	16	0	123	28	Aut re Bailleur
PPQUIMM GRAND NORD EST	Fondatsociété àum PSG	177	0	0	-51	126	290	0	476	548	Aut re Bailleur
PPQUIMM NATIONAL	Fondatsociété àum PSG	339	0	0	-46	293	174	0	468	973	Aut re Bailleur
PPQUIMM NATIONAL 2	Fondatsociété àum PSG	500	0	0	-94	338	702	0	1080	3283	Aut re Bailleur
UMM FRENCHPAB	Fondatsociété àum PSG	1281	0	0	-82	1119	406	0	1525	1771	Aut re Bailleur
PRÉVERTI ECONOMIE EN BRUYE (FDS PES)	Fondatsociété àum PSG	24 969	0	0	857	23628	374	202	28202	31918	État Aut re
Autres opérations (*)		50 093	5000	0	3 998	53117	0	0	131117	0	
FONDS DE GARANTIE		5 080 951	104 507	-5 000	4 1725	5 213 451	1 173 143	346 559	6 735 458	2 117 23 043	

(*) Autres opérations: Fonds National Réinvestissement du Territoire, Fonds National Habitat, PCC, Crédit Professionnel d'divers

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RESULTATS DES FONDS DE GARANTIE AU 31/12/2023

(en K€)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus-values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
Fonds de réserve							
FONDS DERESERVE	14 364	0	0	0	0	0	14 364
FONDS DEMUTUALISATION DES FONDS DE GARANTIE	5 996	0	0	0	0	0	5 996
AFF (Agence France Trésor)							
DEVELOPPEMENT P MEET TPE	84	0	-2	1 177	-45	-2	-1047
TEXTILE	0	0	0	0	0	0	0
CREATION P MEET TPE	24 069	0	8 615	27 069	-161	-6 689	12 466
PRÊT A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)	146	44	0	12	0	0	177
TRANSMISSION P MEET TPE	9 179	1	5 201	12 162	-35	-4 326	6 580
REINFORCEMENT STRUCT. FIN P MEET TPE	620	0	63	-627	-22	-255	1567
RT CCE	879	0	42	104	0	306	511
REINFORCEMENT DE LA TRESORERIE	2 285	0	803	3 176	0	-1 146	1058
RSF RECONVERSION	303	0	0	150	0	0	113
INNOVATION DES P MEET TPE	1 963	0	12 15	743	-1	1 762	676
FONDS DE SURMUTUALISATION	0	0	0	0	0	0	0
FINANCEMENT SPECIF. CT P MEET TPE	848	0	421	157	0	1 339	-227
INTERNATIONAL COURT TERME	413	0	136	130	0	36	383
AFFACTURAGE	289	0	4 19	70	0	95	542
FASEP	1 964	0	439	3 130	0	0	-727
GARANTIE FONDS PROPRES 2001/2002	25	0	0	0	0	0	25
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2003/2004	2	0	0	0	0	0	2
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2007/2009	171	0	0	-138	0	0	309
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2010/2012	227	0	0	-2 16	0	0	442
GARANTIE FONDS PROPRES 2013/2015	237	21	0	34	0	0	224
GARANTIE FONDS PROPRES 2016/2018	784	162	115	2 424	0	0	-1 363
PRÊT PARTICIPATIF D'AMORCAGE	1 322	0	1 738	8 029	0	381	-5 350
CAUTIONS SUR LES PROJETS INNOVANTS	8	0	0	0	0	0	8
BIOTECHNOLOGIE GARANTIE	451	673	16	1	0	158	973
FINANCEMENTS STRUCTURES	752	0	108	0	0	0	860
CONTRAT DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (RHBI)	13 802	0	14 686	25 051	0	-12 151	15 587
PPMTR	1 303	0	60	1 162	0	-882	1 062
PRETS VERTS	1 202	0	2	-143	0	-91	1 438
INNOVATION DEVELOPPEMENT DURABLE	164	0	2	0	0	-26	212
PPD BOIS	164	0	0	89	0	52	43
PRÊTECO-ENERGIE (PEE)	602	0	34	166	0	-99	549
REFINANCEMENT CICE	24	0	0	0	0	0	24
PRÊT POUR L'INNOVATION	2 535	0	8 705	15 245	0	5 363	-9 367
PRÊT NUMERIQUE	927	0	23	0	0	-462	1412
PIPC	40	0	0	0	0	0	40
SOPRED	245	0	0	167	0	19	39
PRÊT ROBOTIQUE	889	0	205	68	0	-1 515	2 541
PRÊT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	40	0	0	0	0	-11	51
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE	589	0	121	141	0	-751	1 320
PRÊT VERT 2	792	0	4 16	1 116	0	-1 802	1 694
PRÊT D'AMORCAGE INVESTISSEMENT	2 269	0	5 574	15 434	0	9 968	-17 558
PRÊT ENTREPRISES ET QUARTIERS	49	0	0	0	0	0	49
PRÊT CROISSANCE AUTOMOBILE	293	0	199	474	0	-2 996	3 014
REINFORCEMENT TRESORERIE SECTEUR ELEVAJE	337	0	141	79	0	-342	741
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE 2	16 12	0	2 269	1 794	0	767	1521
PRÊT FILIERE BOIS	238	0	13	0	0	0	251
PRÊT METHANISATION AGRICOLE	238	0	30	380	0	-385	273
CREAT K/K 2019	2 084	0	7 670	14 254	2	1 646	-6 148
DEV K/K 2019	248	0	2 101	1 510	0	-12	850
TRANS K/K 2019	1 362	0	5 366	8 735	0	6 268	-8 295
RSNF TRESOK/K	279	0	1 223	1 980	0	442	-921
INTER DEV K/K	14	0	104	157	0	-196	127
CREA CG	3 441	0	19 734	34 297	0	1 559	-12 680
CREA EXNI	688	0	5 875	7 451	0	660	-1 548
TRANS CG	162	0	1 057	1 420	0	200	-401
DEV CG	162	0	2 819	6 479	0	1 366	-4 864
RT CG	191	0	1 223	1 262	0	206	-154
AVANCE+ OUTREMER	163	0	108	0	0	158	103
Surgarantie RT TPE-PME Covid 19	726	0	7	191	0	-513	1055
Surgarantie RT ETI Covid 19	759	0	67	0	0	-372	1 199
Surgarantie LCC TPE-PME Covid 19	145	0	0	6	0	0	139
Surgarantie LCC ETI Covid 19	31	0	3	0	0	-1 350	1 384

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RT TPS-PME Covid19	175	0	8	63	0	-185	305	
RTETI Covid 19	503	0	11	0	0	0	515	
LOC TPS-PME Covid19	14	0	0	0	0	0	14	
LOCETI Covid19	20	0	0	0	0	0	20	
Garantie ATOUTPME	2 468	0	523	11 027	0	2 732	-10 768	
Garantie ATOUTETI	8 051	0	4 038	9 304	0	-48 726	51511	
RTAUTOMOBILE	540	0	0	0	0	0	540	
PRÉVERTA OMBESPIFRANCE	224	0	281	352	0	2 156	-2 023	
PRÉMETHANISATION INJECTION	235	0	34	0	0	-6	277	
France NUMÉRIQUE	601	0	1	0	0	18	583	
PRÉVERT 4	3 572	0	10 879	8 516	0	2 932	3 003	
PRÉTCROIS SANCERELANCE	1558	0	4 454	2 360	0	9 828	-8 177	
DEVELOPPEMENTRELANCE	141	0	4 100	8 428	0	7 509	-9 695	
DEVELOPPEMENTRELANCECONTRAT	14	0	0	0	0	0	14	
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT RELANCE	9	0	148	366	0	133	-341	
PRÉD'HONNEUR RENFORT RELANCE	5	0	20	0	0	186	-161	
PRÉD'HONNEUR CREATION REPRISE RELANCE	166	0	287	0	0	1340	-886	
Création Standard Relance Caspar Cas	1921	0	5910	6 627	0	7 719	-6 515	
Création Standard Relance Contrat	1067	0	4 632	6 654	0	2 403	-3 359	
Transmission Relance	1521	0	3 909	1220	0	4 552	-341	
Transmission Relance Contrat	93	0	287	277	0	322	-219	
Création Ex- Nihilis Relance Contrat	924	0	6 742	7 137	0	3 418	-2 889	
GARANTIE FONDS PROPRES RELANCE	2 503	0	1 160	3 013	0	0	649	
GARANTIE VERTE	307	0	90	365	0	583	-551	
Création Ex- Nihilis Relance Caspar Cas	149	0	346	317	0	141	37	
Garantie Verte Contrat	0	0	0	0	0	0	0	
RHB Industrie	19	0	1484	33	0	2 495	-1045	
PRÉNOUVELLE INDUSTRIE	945	0	955	0	0	2 400	-500	
ELECTRICITERENOUVELABLE	0	0	22	0	0	0	22	
BB - ETAT	0	0	0	0	0	0	0	
PAYS DEL'EST	0	0	0	0	0	0	0	
PICPME	28	0	0	-19	-7	0	153	
CAPITAL DEVLPT ET PRETS PARTICL	9	0	0	-19	0	0	28	
INSTAL DES JEUNES ENTREPRENEURS	2	0	0	0	0	0	2	
RENFORCEMENT TRESORIEPME - (RTPME)	1698	0	-13	-1695	2	-62	3 437	
SURGARANTIERENFORCEMENT TRESOPME - (S RTPME)	328	0	5	-1 122	0	-21	1474	
RENFORCEMENT TRESORIEETI - (RTETI)	390	0	67	786	0	-192	-137	
SURGARANTIERENFORCEMENT TRESOETI - (S RTETI)	583	0	0	-2 497	0	-9	3 089	
LIGNES CREDIT CONFIRMEPME - (LCCPME)	117	0	0	-440	0	0	557	
SURGARANTIELIGNES CREDIT CONFIRMEPME - (S LCCPME)	157	0	0	-477	0	0	634	
LIGNES CREDIT CONFIRMEETI - (LCCETI)	3	0	0	0	0	26	-23	
SURGARANTIELIGNES CREDIT CONFIRMEETI - (S LCCETI)	22	0	0	0	0	0	22	
FGKP TRANCHE1	0	0	-1	-286	-13	-19	317	
FGKP TRANCHE2	1184	0	92	-655	-1	-229	2 161	
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T2	137	0	5	160	0	-8	-11	
FGKP TRANCHE3	2 997	0	782	-857	0	-557	5 174	
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T3	206	0	10	-169	0	-72	457	
FGKP TRANCHE4	1965	0	4 129	4 397	1	-694	2 391	
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T4	19	0	136	119	0	-21	57	
DROM	4 268	0	104	-6 484	-1	-287	11 143	
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)								
FRANCE INVESTISSEMENT GARANTIE	139	2 081	234	19 254	0	0	-16 801	
PRÉTOURISME	1820	0	2 943	2 691	0	4 072	-2 006	
Autres fonds								
BB - DEV. TECHNOLOGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	
GARANTIE FONDS PROPRES - FEDER IDF	2	0	0	-14	0	0	16	
GARANTIE EVALUER LIQUIDATIVE	7	0	0	0	0	0	7	
UIMM	0	0	0	0	0	0	0	
FPD UIMM MIDI-PYRENES	1	0	0	16	0	-33	15	
RESSAUENT REPRISE CROISSANCE	2	0	9	56	0	-2	-45	
UIMM MEDITERRANEE	1	0	0	93	0	-51	-41	
UIMM LIMPCH	1	0	0	0	0	-51	52	
CCI INNOVATION PDL	1	0	0	5	0	-4	0	
BEST WESTERN	0	0	0	0	0	0	0	
FEDERATION NATIONALE DEL'HABILLEMENT	0	0	0	0	0	-12	13	
FPD UIMM GRAND NORD EST	1	0	0	204	0	-152	-51	
FPD UIMM NATIONAL	1	0	0	171	0	-124	-46	
FPD UIMM NATIONAL 2	1	0	0	332	0	-168	-142	
UIMM FRENCH FAB	2	0	0	53	0	112	-162	
PRÉTECONOMIE D'ENERGIE (FDS PEE)	961	0	70	66	0	308	657	
Autres gestions(*)	0	19	2 275	978	-1013	0	2 330	
FONDS DE GARANTIE	15 123 6	3 000	160 185	275 291	-1 293	284	40 133	

SITUATION COMPTABLE DES FONDS DE GARANTIE								
(en K€)								
Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Dotations 2023	Remboursements et redéploiements 2023	Résultats 2023	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2023	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commissions perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie
Midi-Pyrénées	9 131	0	0	272	9	1215	43	1
Région Haut-Rhin	15	0	0	26	0	88	0	0
Région PACA	21486	0	0	-1 114	20	2 986	-27	3
Auvergne	2 397	0	-1438	138	1	657	-17	1
Pays de la Loire	33 396	0	0	-79	33	4 130	524	5
Poitou-Charentes	1836	0	0	70	2	675	-20	1
Champagne-Ardenne	2 078	0	-3 790	37	-2	932	-27	1
Seine-et-Marne	267	0	0	10	0	7	0	0
Gironde fac33	46	0	0	8	0	52	0	0
Picardie	2 772	0	0	86	3	770	-7	1
Région Centre	3 754	0	0	57	4	1889	-45	2
Centre-Val de Loire	4 313	0	0	285	5	1091	281	1
Lorraine	12 533	0	-1 110	415	12	3 665	29	4
Corse	9 114	0	0	266	9	801	31	1
Alsace	2 743	0	-1600	102	1	711	-12	1
Haute-Normandie	4 086	500	85	-31	5	693	4	1
Franche-Comté	3 497	0	0	276	4	1127	-8	1
Moselle	48	0	0	1	0	33	0	0
Ile-de-France	107 335	0	0	-7 385	10	55546	7 648	63
Sarthe	11	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	2 339	0	0	107	2	382	2	0
Paris	5 218	0	0	163	5	610	6	1
Basse-Normandie	7 202	550	-85	124	8	1822	12	2
Languedoc-Roussillon	1318	0	0	150	1	510	-1	1
Région Bas-Rhin	1557	0	0	40	2	83	0	0
Région Bretagne	19 626	0	0	-372	19	4 859	490	5
Bourgogne	2 295	0	0	101	2	847	-13	1
Nord-Pas-de-Calais	8 113	0	0	-1023	7	4 318	-37	4
Rhône-Alpes	12 788	0	-6 414	551	7	3 023	-96	3
Limousin	3 200	0	0	32	3	837	9	1
Assurance des fds reg	57 026	420	0	983	58	0	0	0
Fip Franche-Comté	317	0	0	8	0	0	-2	0
Rhône-Alpes FRERA	165	0	-102	89	0	432	-3	0
Hauts-de-France	19 095	952	0	-1642	18	4 742	1 538	6
Normandie	4 892	0	0	-242	5	1930	284	2
Auvergne Rhône-Alpes	18 586	0	7 954	-1 258	25	4 556	1 467	6
Occitanie	15 571	0	0	-676	15	2 696	830	4
Bourgogne Franche-Comté	17 051	-2 840	-3 424	-218	11	1416	439	2
Grand Est	12 395	0	0	-335	12	1807	643	2
Nouvelle Aquitaine	12 815	0	0	-848	12	2 917	1 243	4
Réunion	994	0	0	14	1	88	5	0
Guadeloupe	10 062	0	0	100	10	0	0	0
Total	4 53 460	-4 17	-9 924	-10 730	432	114 942	15 212	13 1

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RÉSULTATS DES FONDS DE GARANTIE AU 31/12/2023									
(en K€)									
Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions pré-contentieuses	Frais de gestion FEDER	Résultats	
Midi-Pyrénées	253	0	52	109	-130	-11	0	272	
Région Haut-Rhin	4	0	0	38	-16	0	0	26	
Région PACA	520	0	25	-612	-370	-654	-22	-1114	
Auvergne	76	0	14	83	-60	26	0	138	
Pays de Loire	627	0	286	100	-682	-377	-33	-79	
Poitou-Charentes	64	0	25	7	-66	40	0	70	
Champagne-Ardenne	76	0	11	8	-75	17	0	37	
Seine et Marne	7	0	0	6	-3	0	0	10	
Gironde fac33	3	0	0	5	0	0	0	8	
Picardie	75	0	6	27	0	-12	-9	86	
Région Centre	142	0	36	-63	-163	106	0	57	
Centre-Val de Loire	134	0	144	-168	-165	320	0	265	
Lorraine	416	0	37	236	-227	-47	0	415	
Corse	241	0	23	40	-48	10	0	266	
Alsace	84	0	6	138	-130	4	0	102	
Haute-Normandie	126	0	4	-98	-64	8	-6	-31	
Franche-Comté	123	0	11	360	-216	-3	0	276	
Moselle	2	0	0	-2	0	0	0	1	
Ile-de-France	3 785	0	4 474	-9 792	-4 227	-1625	0	-7 385	
Sarthe	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aquitaine	68	0	4	48	-14	1	0	107	
Paris	142	0	-1	16	0	5	0	163	
Basse-Normandie	223	0	27	-58	-65	12	-15	124	
Languedoc-Roussillon	49	0	4	127	0	-31	0	160	
Région Bas-Rhin	39	0	0	1	0	0	0	40	
Région Bretagne	578	0	323	-374	-491	-408	0	-372	
Bourgogne	83	0	8	160	-66	5	0	101	
Nord-Pas-de-calais	247	0	25	-11	-349	-762	-3	-1023	
Rhône-Alpes	399	0	86	379	-574	261	0	661	
Limousin	100	0	5	65	-82	-55	0	32	
Assurance des fds reg	983	0	0	0	0	0	0	983	
Fip Franche-Comté	8	0	0	0	0	0	0	8	
Rhône-Alpes FRERA	19	0	0	143	-63	-10	0	89	
Hauts-de-France	533	0	654	-1213	-673	-944	0	-1642	
Normandie	169	0	206	-385	-293	73	0	-242	
AuvergneRhône-Alpes	535	0	692	-1080	-1570	165	0	-1258	
Occitanie	413	0	318	-727	-271	-408	0	-676	
Bourgogne Franche-Comté	314	0	223	-194	-246	-296	-19	-218	
Grand Est	326	0	250	-561	-311	-50	0	-335	
Nouvelle Aquitaine	347	0	480	-452	-16	-107	0	-848	
Réunion	25	0	5	-57	0	40	0	14	
Guadeloupe	107	0	0	0	0	0	-7	100	
Total	12 454	0	8 463	-13 912	-11 914	-5 706	-114	-10 730	

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

SITUATION COMPTABLE DES FRGI									
(en K€)									
Fonds de garantie	Solides des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Dotations 2023	Remboursements et redéploiements 2023	Reversement au Fonds d'assurance	Résultats 2023	Solides des fonds de garantie au 31 décembre 2023	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie	ENCOURS HORS BILAN DONNÉS
Limousin									
Subventions	64	0	0	0	-37	27	0	27	0
PTZI	2 676	0	0	0	-72	2 604	541	3 145	833
AR	294	0	0	0	-6	289	324	613	236
Franche-Comté									
Subventions	590	0	0	0	-1	589	0	589	108
PTZI	891	0	0	0	14	905	18	924	2 61
AR	969	0	0	0	-39	930	160	1090	396
Franche-Comté 11eo									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	57	0	0	0	2	59	0	59	0
Bourgogne - Franche Comté									
Subventions	9 319	0	0	0	-1230	8 084	0	8 084	2 126
PTZI	4 407	0	0	0	-1331	3 077	1 698	4 675	5 876
AR	1 623	0	0	-75	69	1 616	63	1 771	907
Bourgogne - LAB									
Subventions	8 481	0	0	0	-1396	7 085	0	7 085	1 482
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris									
Subventions	1 247	0	0	0	-450	797	0	797	377
PTZI	1	0	0	0	0	1	0	1	0
AR	717	0	0	0	25	743	88	830	66
Pays de Loire									
Subventions	406	0	0	0	16	424	0	424	10
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs									
Subventions	117	0	0	0	-15	103	0	103	25
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1	0	0	0	0	1	0	1	0
Franche-comté CA GB									
Subventions	93	0	0	0	-6	87	0	87	29
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	104	0	0	0	4	107	0	107	66
Franche-comté Haute-saône									
Subventions	23	0	0	0	1	24	0	24	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	128	0	0	0	4	132	0	132	0
Franche-comté Jura									
Subventions	33	0	0	0	1	34	0	34	6
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard									
Subventions	-1	0	0	0	0	-1	0	-1	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	9	0	0	0	0	9	0	9	0
Franche-comté Belfort									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	84	0	0	0	4	88	36	124	72
Franche-comté Agglo de Belfort									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	170	0	0	0	-28	144	108	252	0
Ile de France									
Subventions	31 102	12 000	0	0	-16 104	26 998	0	26 998	321
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1 637	0	0	0	-25	1 612	77	1 688	792
Nouvelle Calédonie									
Subventions	5	0	0	0	1	6	0	6	0
PTZI	88	0	0	0	3	91	0	91	61
AR	144	0	0	0	0	144	0	144	0
Bretagne									
Subventions	1 005	1 000	0	0	-500	1 474	0	1 474	164
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	934	0	0	0	4	939	0	939	217

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

Lorraine										
Subventions	83	0	0	0	3	86	0	86	0	
PTZI	2 775	0	0	0	133	2 908	349	3 257	596	
AR	2 488	0	0	0	112	2 598	530	3 128	682	
Lorraine fleo										
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aleace										
Subventions	227	0	0	0	20	247	0	247	108	
PTZI	1261	0	0	0	6	1267	38	1304	38	
AR	2 835	0	0	0	12	2 847	809	3 656	846	
Grand Est										
Subventions	841	0	0	0	-80	761	0	761	74	
PTZI	4 105	0	0	0	90	4 195	1881	6 076	9 983	
AR	2 580	0	0	0	640	3 220	1967	5 177	5 276	
Haute-Normandie										
Subventions	-2	0	0	0	0	-2	0	-2	0	
PTZI	171	0	0	0	-35	136	40	177	40	
AR	568	0	0	0	-20	548	201	747	201	
Languedoc-Roussillon										
Subventions	90	0	0	0	3	93	0	93	20	
PTZI	6 883	0	0	0	35	6 899	668	7 564	2 245	
AR	2 298	0	0	0	45	2 343	1089	3 411	10 7	
Languedoc-Roussillon fleo										
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PTZI	123	0	0	0	4	127	0	127	46	
AR	345	0	0	0	28	372	18	491	104	
Champagne-Ardenne										
Subventions	-1	0	0	0	0	-1	0	-1	0	
PTZI	124	0	0	0	10	134	39	173	38	
AR	9	0	0	0	0	9	0	9	0	
PACA										
Subventions	808	0	0	0	12	818	0	818	0	
PTZI	131	0	0	0	2	134	0	134	0	
AR	838	0	0	0	24	860	664	1524	948	
PACA fleo										
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PTZI	128	0	0	0	10	138	105	243	44	
AR	221	0	0	0	11	232	49	281	37	
Basse-Normandie										
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PTZI	-8	0	0	0	4	-2	81	59	81	
AR	-28	0	0	0	0	-28	0	-28	0	
Normandie										
Subventions	301	250	0	0	-344	207	0	207	174	
PTZI	3 759	750	0	0	-18 19	2 890	2 207	5 096	5 3 11	
Martinique										
Subventions	370	0	0	0	-92	278	0	278	13 823	
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AR	727	0	0	0	3	730	0	730	281	
AURA										
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PTZI	2 268	3 872	0	0	-301	5 840	90	6 030	4 079	
AR	0	1 425	0	0	4	1 429	0	1 429	0	
ILES DE France - FRICES										
Subventions	399	0	0	0	14	413	0	413	8	
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AR	575	0	0	0	35	609	82	791	0	
Total	105 484	19 297	0	-75	-22 350	102 356	14 257	116 613	60 460	

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RESULTATS DES FRGI AU 31/12/2023								
(en K€)								
Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Limousin								
Subventions	1	0	0	0	-38	0	0	-37
PTZI	105	0	-1	0	0	-175	0	-72
AR	20	0	-2	0	0	-24	0	-6
Franche-Comté								
Subventions	20	0	0	0	-21	0	0	-1
PTZI	33	0	-1	0	0	-18	0	14
AR	36	0	0	0	0	-75	0	-39
Franche-Comté flao								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	2	0	0	0	0	0	0	2
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions	209	-12	0	0	-1326	0	0	-1230
PTZI	100	-144	-69	0	0	-1268	0	-1331
AR	42	28	-1	0	0	0	0	69
Bourgogne - LA B								
Subventions	232	-14	0	0	-1615	0	0	-1398
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris								
Subventions	32	0	0	0	-482	0	0	-450
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	28	0	0	0	0	-2	0	25
Pays de Loire								
Subventions	14	0	0	0	2	0	0	16
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subventions	3	0	0	0	-18	0	0	-15
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté CAGB								
Subventions	3	0	0	0	-9	0	0	-6
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	4	0	0	0	0	0	0	4
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	1	0	0	0	0	0	0	1
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	4	0	0	0	0	0	0	4
Franche-comté Jura								
Subventions	1	0	0	0	0	0	0	1
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	4	0	0	0	0	0	0	4
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	8	0	0	0	0	-34	0	-26
Ile de France								
Subventions	894	-1088	0	0	-15 911	0	0	-16 104
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	56	-3	-2	0	0	-77	0	-25
Nouvelle Calédonie								
Subventions	0	1	0	0	0	0	0	1
PTZI	3	0	0	0	0	0	0	3
AR	5	-5	0	0	0	0	0	0
Bretagne								
Subventions	25	-43	0	0	-512	0	0	-530
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	15	-11	0	0	0	0	0	4

PLF 2025 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

Lorraine									
Subventions	3	0	0	0	0	0	0	0	3
PTZI	108	0	-2	0	0	0	27	0	133
AR	105	0	-3	0	0	0	10	0	112
Lorraine fiso									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alsace									
Subventions	8	0	0	0	12	0	0	0	20
PTZI	43	0	0	0	0	-37	0	0	6
AR	114	0	-3	0	0	-99	0	0	12
Grand Est									
Subventions	27	-9	0	0	-98	0	0	0	-80
PTZI	203	-98	-47	0	0	32	0	0	90
AR	176	-23	-2	0	0	49	0	0	640
Haute-Normandie									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	6	0	0	0	0	-40	0	0	-35
AR	26	0	-1	0	0	-44	0	0	-20
Languedoc-Roussillon									
Subventions	3	0	0	0	0	0	0	0	3
PTZI	254	0	-4	0	0	-26	0	0	35
AR	114	0	-4	0	0	-66	0	0	46
Languedoc-Roussillon fiso									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	4	0	0	0	0	0	0	0	4
AR	19	2	0	0	0	7	0	0	28
Champagne-Ardenne									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	6	0	0	0	0	4	0	0	10
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA									
Subventions	28	-24	0	0	7	0	0	0	12
PTZI	4	-2	0	0	0	0	0	0	2
AR	51	-26	-2	0	0	0	0	0	24
PACA fiso									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	8	-3	0	0	0	5	0	0	10
AR	9	2	0	0	0	0	0	0	11
Basse-Normandie									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	2	0	0	0	0	2	0	0	4
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Normandie									
Subventions	7	-32	0	0	-39	0	0	0	-344
PTZI	146	-22	-27	0	0	-176	0	0	-169
AR	61	-33	-3	0	0	-227	0	0	-112
MARTINIQUE									
Subventions	0	-6	0	0	-88	0	0	0	-92
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	4	0	-1	0	0	0	0	0	3
AURA									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	44	-19	-60	0	0	-65	0	0	-301
AR	4	0	0	0	0	0	0	0	4
ILES DE France - FRICES									
Subventions	14	0	0	0	0	0	0	0	14
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	26	0	0	0	0	8	0	0	35
Total	3 646	-1 783	-226	0	-20 416	-3 684	0	0	-22 462